



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
CENTRE

RN 154 et RN 12

Le projet d'accélération de l'aménagement à 2 x 2 voies



ACCELERATION DE L'AMÉNAGEMENT DES RN 154 ET RN 12 ENTRE ALLAINES (A10) ET NONANCOURT PAR RECOURS À UNE CONCESSION AUTOROUTIÈRE

Étape 1 :

Diagnostic environnemental

Version 0b

 **egis** environnement



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement
CENTRE



IDENTIFICATION ET RÉVISION DU DOCUMENT

IDENTIFICATION DU DOCUMENT

Projet	Aménagement des RN 154 et RN12
Maître d'Ouvrage	DREAL CENTRE
Document	Diagnostic environnemental
Version	Version 0b

RÉVISION DU DOCUMENT

Version	Date	Rédacteur(s)	Qualité du rédacteur (s)	Contrôle	Modifications
0a	17/09/2012	J.LAMOUR T.MARCHESI C. CHARPENTIER	Ingénieur	J.LAMOUR N.AUFFRET	Création du document
0b	21/09/2012	J.LAMOUR T.MARCHESI	Ingénieur	J.LAMOUR	Suite à remarques émises par AMO



SOMMAIRE

1.	OBJECTIFS DE L'ANALYSE DES ENJEUX ET CONTRAINTES ENVIRONNEMENTALES MAJEURES	11
2.	DESCRIPTION DE L'AIRE D'ÉTUDE	12
3.	RECENSEMENT DES ENJEUX ET CONTRAINTES ENVIRONNEMENTAUX ...	15
3.1.	Méthodologie générale	15
3.1.1.	Introduction	15
3.1.2.	Enjeux et Sensibilités prises en compte	17
3.2.	Description des enjeux environnementaux et des contraintes de l'aire d'étude par milieu	20
3.2.1.	Milieu physique	20
3.2.1.1.	Climat.....	20
3.2.1.2.	Relief.....	20
3.2.1.3.	Qualité de l'air	22
3.2.1.4.	Hydrographie	24
3.2.1.5.	Sensibilité et usage des eaux superficielles	33
3.2.1.6.	Risque Inondation	35
3.2.1.7.	Sensibilité et usage des eaux souterraines	36
3.2.1.8.	Risques et exploitations liés au sol et au sous-sol.....	43
3.2.1.9.	Conclusion générale Milieu Physique	48
3.2.2.	Patrimoine et paysage.....	49
3.2.2.1.	Patrimoine architectural et paysager	49
3.2.2.2.	Paysage	55
3.2.2.3.	Conclusion générale Patrimoine et paysage	75
3.2.3.	Milieu humain	77
3.2.3.1.	Urbanisation	77
3.2.3.2.	Documents d'urbanisme	79
3.2.3.3.	Établissements recevant du Public et établissements sensibles	88
3.2.3.4.	Réseaux d'énergie	89



3.2.3.5.	Voies de communication.....	92
3.2.3.6.	Environnement acoustique.....	94
3.2.3.7.	Risques technologiques.....	94
3.2.3.8.	Agriculture	96
3.2.3.9.	Sylviculture	101
3.2.3.10.	Conclusion générale Milieu Humain	103
4.	HIÉRARCHISATION DES ENJEUX ET DES CONTRAINTES.....	104
4.1.	Méthodologie de hiérarchisation	104
4.2.	Hiérarchisation des enjeux	105
4.2.1.	Milieu Physique	105
4.2.2.	Paysage et patrimoine.....	106
4.2.2.1.	Paysage	106
4.2.2.2.	Patrimoine	106
4.2.3.	Milieu humain	107
4.2.4.	Milieu naturel.....	107
4.3.	Analyse de la carte de sensibilité.....	109



TABLES DES ILLUSTRATIONS

FIGURES

Figure 1 : Réseau hydrographique majeur de l'aire d'étude	24
Figure 2 : Débit moyen mensuel mesuré au niveau de Muzy (m ³ /s)	25
Figure 3 : Débit moyen mensuel mesurés au niveau de la station de Garnay (m ³ /s)	28
Figure 4 : Débit moyen mensuel mesurés au niveau de la station de Charpont (m ³ /s) .	30
Figure 5 : Indice de karstification de l'aire d'étude (source : étude BRGM n° 54058-FR en date d'août 2005)	38
Figure 6 : L'Eure Drouaise et ses plateaux, et les entités paysagères la composant	58
Figure 7 : Carte de densité à l'échelle de l'aire d'étude	79
Figure 8 : Carte de synthèse de l'orientation 'prendre position dans l'espace et les dynamiques régionales' du PADD, extrait du SCoT de l'agglomération du Drouais	81
Figure 9 : Communes concernées par la CDC des villages du Drouais (extrait site internet)	82
Figure 10 : Synthèse des orientations générales issue du SCoT de l'Agglomération Chartraine	84
Figure 11 : Effectifs salariés dans les zones d'activités de l'Eure et loir	87
Figure 12 : Répartition des types de culture au sein de l'aire d'étude	97
Figure 13 : Les régions forestières à l'échelle de l'aire d'étude	102

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des études remises par la DREAL Centre à EGIS

Annexe 2 : Liste des organismes consultés

Annexe 3 : Méthodologie de réalisation de la carte de sensibilité, toute thématique confondue



TABLEAUX

Tableau 1 : Correspondance secteur/ planches cartographiques	14
Tableau 2 : Localisation des points haut/bas des 4 secteurs d'étude.....	21
Tableau 3 : Synthèse des masses d'eau et objectifs SDAGE repérés sur la zone d'étude de l'unité hydrographique de l'Avre	27
Tableau 4 : Synthèse des masses d'eau et objectifs SDAGE repérés sur la zone d'étude de l'unité hydrographique de la Blaise	29
Tableau 5 : Synthèse des masses d'eau et objectifs SDAGE repérés sur la zone d'étude de l'unité hydrographique de l'Eure	31
Tableau 6 : État initial et objectifs SDAGE Nappe de la Craie.....	36
Tableau 7 : État initial et objectifs SDAGE Nappe de la Beauce	37
Tableau 8 : Liste des captages Grenelle	41
Tableau 9 : Liste des carrières en activité	44
Tableau 10 : Liste des monuments historiques recensés sur l'aire d'étude.....	50
Tableau 11 : Liste et caractéristiques des sites recensés sur l'aire d'étude	52
Tableau 12: Liste des communes situées dans l'aire d'étude	77
Tableau 13: Localisation des bâtiments agricoles au sein de l'aire d'étude	100



PHOTOGRAPHIES

Photographie 1 : La plaine de Saint-André : openfields aux vues fermées par de généreux massifs boisés entourant Notre-Dame-des-Puits. Ici sur la RD50. Source : Egis Environnement, Juin 2012	59
Photographie 2 : La plaine de Saint-André sur la 'route de la vallée' terminée par le massif boisé des Boissières. Source : Egis Environnement, Juillet 2012	59
Photographie 3 Vallée du Ruet. Source : Egis Environnement, Juillet 2012	59
Photographie 4 : Vallée Pasquier. Source : Egis Environnement, Juin 2012	60
Photographie 5 : Vallée de l'Avre au niveau des Fontaines. Source : Egis Environnement, Juin 2012	60
Photographie 6 : Secteurs à enjeux de la Vallée de l'Avre	61
Photographie 7 : Vallée de l'Eure au niveau de Fermaincourt Source : Egis Environnement, Juin 2012	62
Photographie 8 : Vallée de l'Eure au niveau des Osmeaux Source : Egis Environnement, Juin 2012	62
Photographie 9 : Secteurs à enjeux de la vallée de l'Eure Drouaise	63
Photographie 10 : Les plateaux du Thymerais-Drouais ponctués de bosquets, au niveau des Authieux. Source : Egis Environnement, Juin 2012.....	64
Photographie 11 : Vallée de la Blaise pâturée, au niveau de Garnay. Source : Egis Environnement, Juin 2012	64
Photographie 12 : Vues théâtrales opérées par la profondeur des vues et les cadrages des bosquets, à Berchère-Saint-Germain. Source : Egis Environnement, Juin 2012.....	68
Photographie 13 : Point de vue remarquable sur la Cathédrale de Chartres qui semble émerger des champs aux ondulations fines, Saint-Germain la Gâtine. Source : Egis Environnement, Juin 2012	68
Photographie 14 : Secteurs à enjeux, les marches du nord de la Beauce	70
Photographie 15 : Prairies humides et urbanisation diffuse : la vallée de l'Eure à Saint-Prest. Source : Egis Environnement, Juin 2012	70
Photographie 16 : Prairies pâturées cloisonnées par des peupleraies, Ver-lès-Chartres. Source : Egis Environnement, Juin 2012	71
Photographie 17 : Secteurs à enjeux, vallée de l'Eure Chartraine	72
Photographie 18/ Openfields, lignes à haute-tension et cathédrale de Chartres sous un ciel menaçant, depuis la D29 au niveau de Gellainville.....	72
Photographie 19 : Champs de céréales jusqu'à l'horizon. Des arbres d'alignement soulignent la RD954, au niveau d'Outrouville.....	73
Photographie 20 : Secteurs à enjeux, cœur de Beauce	74



GLOSSAIRE

ABF : Architecte des Bâtiments de France

AEP : Alimentation en Eau Potable

ARS : Agence Régionale de Santé

AASQA : Association Agréée de Surveillance de la Qualité de l'Air

AVAP: Aires de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

BRGM : Bureau de Recherches Géologiques et Minières

CRPF : Centres Régionaux de la Propriété Forestière

DDAF : Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt

DIREN : Direction Régionale de l'ENVironnement

DRIRE : Direction Régionale Industrie Recherche Environnement

DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles

ICPE : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

IGN : Institut Géographique National

IGP : Indication Géographique Protégée

INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques

MAE : Mesures Agro-Environnementales

ONF : Office national des Forêts

POS : Plan d'Occupation des Sols

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PPR : Plan de Prévention des Risques

PPRT : Plan de Prévention du Risque Technologique

PPRI : Plan de Prévention des Risques Inondation



PPRMVT : Plan de Prévention des Risques MouVement de Terrain

PPRNP : Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles

PRQA : Plan Régional pour la Qualité de l'Air

RN : Route Nationale

RD : Route Départementale

RTE : Réseau de Transport d'Électricité

SAGEP : Société Anonyme de Gestion des Eaux de Paris

SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale

SDAGE : Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

SDC : Schéma Départemental des Carrières

TER : Transport Express Régional

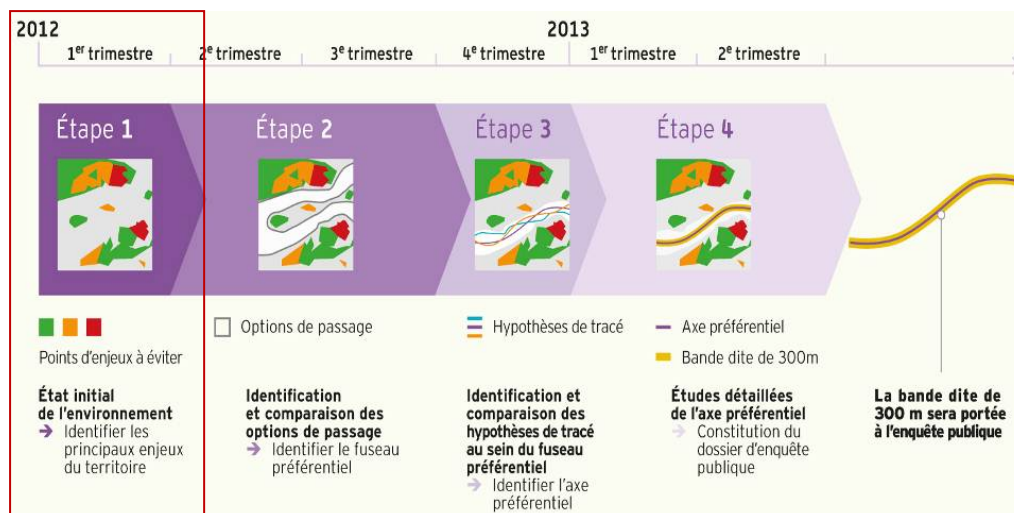
TMJA : Trafic Moyen Journalier Annuel

ZPPAUP : Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager



1. OBJECTIFS DE L'ANALYSE DES ENJEUX ET CONTRAINTES ENVIRONNEMENTALES MAJEURES

Le présent rapport a pour objectif majeur d'identifier les contraintes et enjeux environnementaux du projet d'aménagement des RN 154 et RN 12 entre Nonancourt et Allaines dans l'objectif de proposer, in fine, des options de passage cohérentes avec les contraintes territoriales mises en exergue en première approche. L'étude réalisée correspond ainsi à l'étape 1 du processus de concertation rappelé ci-dessous :



L'analyse produite se décline en trois chapitres principaux :

- Chapitre 2 : présentation de l'aire d'étude
- Chapitre 3 : entrant dans le détail des éléments pris en compte pour dresser un état des lieux de territoire et qui a pour objectif de présenter les contraintes réglementaires qui s'appliquent ainsi que les enjeux et sensibilités environnementales ;
- Chapitre 4 : description de la méthodologie de hiérarchisation des enjeux dans l'objectif de localiser les zones les plus sensibles de l'aire d'étude.

Le rapport est illustré par un atlas thématique au 1/25 000^{ème}.



2. DESCRIPTION DE L'AIRE D'ÉTUDE

L'aire d'étude s'étend sur près de 71 600 ha et est divisée en quatre secteurs majeurs :

1. **Secteur Nonancourt-Dreux (secteur n°1)** avec pour objectif la recherche d'une solution de contournement des villes de Nonancourt, Saint-Rémy-sur-Avre et de Dreux (secteur du tronc commun RN 154 – RN 12) ;
2. **Secteur Dreux-Nord de Chartres (secteur n°2)** avec pour objectif l'étude de la mise aux normes autoroutières et environnementales de la section déjà à 2x2 voies entre Marville-Moutiers-Brulé et le nord de Chartres ;
3. **Secteur contournement de Chartres (secteur n°3)** avec pour objectif la recherche d'une solution de contournement de Chartres ;
4. **Secteur Chartres - Allaines (secteur n°4)** avec pour objectif la recherche d'une solution pour compléter la section au sud de Chartres tout en intégrant les contournements de Prunay-le-Gillon et d'Ymonville et en assurant un raccordement à l'A10.

Elle s'étend sur près de 94 commune dont 11 situées dans l'Eure et 83 dans l'Eure et Loir.

Eure	Eure et Loir				
Secteur 1		Secteur 2	Secteur 3		Secteur 4
ACON	ABONDANT	CHALLET	AMILLY	MAINVILLIERS	ALLAINES-MERVILLIERS
DROISY	ALLAINVILLE	LE BOULLAY-MIVOYE	BAILLEAU-L'EVEQUE	MORANCEZ	ALLONNES
COURDEMANCHE	BOISSY-EN-DROUAIS	LE BOULLAY-THIERRY	BAILLEAU-ARMENONVILLE	NOGENT-LE-PHAYE	BAZOUCHES-LES-HAUTES
LA MADELEINE-DE-NONANCOURT	CHARPONT	SERAZEREUX	BARJOUVILLE	POISVILLIERS	BEAUVILLIERS
LOUYE	CHATAINCOURT	TREMBLAY-LES-VILLAGES	BERCHERES-LES-PIERRES	PRUNAY-LE-GILLON	BOISVILLE-LA-SAINT-PERE
MARCILLY-LA-CAMPAGNE	CHERISY		BERCHERES-SAINT-GERMAIN	SAINT-AUBIN-DES-BOIS	FRESNAY-L'EVEQUE
MESNIL-SUR-L'ESTREE	CRECY-COUVE		BOUGLAINVAL	SAINT-GEORGES-SUR-EURE	GUILLEVILLE



Eure		Eure et Loir			
Secteur 1		Secteur 2	Secteur 3		Secteur 4
MUZY	DAMPIERRE-SUR-AVRE		CHAMPHOL	SAINTE PIAT	JANVILLE
NONANCOURT	DREUX		CHAMPSERU	SAINTE-PREST	LE PUISET
SAINTE-GEORGES-MOTEL	ECLUZELLES		CHARTAINVILLIERS	SOULAIRES	MOUTIERS
SAINTE-GERMAIN-SUR-AVRE	ESCORPAIN		CHARTRES	SOURS	NEUVY-EN-BEAUCE
	GARANCIERES-EN-DROUAIS		CINTRAY	THEUVILLE	PRASVILLE
	GARNAY		COLTAINVILLE	THIVARS	PRUNAY - LE - GILLON
	GERMAINVILLE		CORANCEZ	UMPEAU	SANTILLY
	LOUVILLIERS-EN-DROUAIS		FONTENAY-SUR-EURE	VER-LES-CHARTRES	THEUVILLE
	LURAY		FRANCOURVILLE		TRANCRAINVILLE
	MARVILLE-MOUTIERS-BRULÉ		FRESNAY-LE-GILMERT		YMONVILLE
	MEZIERES-EN-DROUAIS		GASVILLE-OISEME		
	MONTREUIL		GELLAINVILLE		
	SAINTE-LUBIN-DES-JONCHERETS		HOUVILLE-LA-BRANCHE		
	SAINTE-REMY-SUR-AVRE		JOUY		
	SAINTE-GEMME-MORONVAL		LE COUDRAY		
	TREON		LEVES		
	VERNOUILLET		LUCE		
	VERT-EN-DROUAIS		LUISANT		



À noter que pour une meilleure lisibilité de l'étude réalisée et en cohérence avec le découpage de l'aire d'étude déjà présenté, le tableau ci-dessous permet de préciser, par secteur, les planches de l'atlas associées :

Tableau 1 : Correspondance secteur / planches cartographiques de l'atlas au 1/25 000^{ème}

Secteur d'étude	Localisation	Planches cartographiques associées
Secteur 1	Nonancourt - Dreux	1 à 8
Secteur 2	Dreux- Nord de Chartres	8, 9 et 10
Secteur3	Contournement de Chartres	11 à 20
Secteur 4	Chartres - Allaines	20 à 24



3. RECENSEMENT DES ENJEUX ET CONTRAINTES ENVIRONNEMENTAUX

3.1. MÉTHODOLOGIE GÉNÉRALE

3.1.1. INTRODUCTION

Annexe 1 : Liste des études remises par la DREAL Centre à EGIS

Annexe 2 : Liste des organismes consultés

L'étude des données de l'environnement s'appuie sur une démarche logique et progressive débutant par une analyse des données et études déjà réalisées à l'échelle de l'aire d'étude et communiquées par la DREAL Centre à EGIS. Une liste complète de ces études est ainsi proposée en Annexe 1

Cette première analyse est ensuite complétée par l'exploitation d'une documentation classique, facilement accessible (carte IGN, au 1/100 000^{ème}, puis au 1/25 000^{ème}) de photographies aérienne et de supports cartographiques de l'IGN (BD topo, BD alti, scan 125). Elle est enfin complétée par la prise en compte de toutes les données disponibles auprès des administrations et organismes compétents (DIREN, DRIRE, DDAF, DRAC, BRGM, ONF....) pour les deux départements ici concernés (Eure et Eure et Loir) ainsi que par des investigations de terrain.

La liste exhaustive des organismes contactés est proposée en Annexe 2 . Cette annexe permet de faire un point sur le contenu des informations adressées et/ou récoltées auprès de ces organismes au moment de la rédaction du présent document.

Certaines données n'ont pas pu être rassemblées et exploitées au moment de la rédaction du rapport de diagnostic. Elles seront complétées, à l'issue de la phase 2 de l'étude de façon spécifique à l'option retenue (données sur l'archéologie, documents d'urbanisme ...)

Le chapitre ci-dessous vise ainsi à définir les modalités de compilation des informations récoltées, selon leur degré de pertinence.

Pour cette raison, cette phase de collecte des données a été suivie d'une phase de synthèse visant à déterminer les éléments cartographiables et significatifs à l'échelle de l'aire d'étude et, en fonction de ses objectifs, a permis de déterminer des options de



passage potentielles. Ces investigations ont permis d'élaborer l'atlas des enjeux et sensibilités majeures du territoire d'étude au 1/ 25 000^{ème} joint au présent rapport et décliné en trois types de milieu et 6 cartes thématiques :

⊙ Milieu Physique

1. Relief et hydrographie
2. Sensibilité et usage des eaux souterraines
3. Risques et exploitations liés au sol et au sous-sol

⊙ Patrimoine et Paysage

4. Patrimoine et Paysage

⊙ Milieu Humain

5. Activités humaines et risques
6. Agriculture

NB : À noter que la thématique « Milieu Naturel » notamment a fait l'objet d'une étude séparée mais qui sera valorisée dans l'étape 2. Pour toute demande d'informations relatives à cette thématique, le lecteur est invité à se référer aux documents BIOTOPE et ECOSPHERE associés :

- Rapports étude Biotope, « Étude environnementale en phase 1, Lots 2, 3, 4 », rapports en date de juillet 2012,
- Rapport étude Écosphère, « Rapport de pré-diagnostic écologique (phase 1) : Étude des sensibilités et analyse comparative des fuseaux », rapport en date d'aout 2012.

Ces documents sont fournis à l'appui du présent diagnostic sur le site internet dédié à la concertation (<http://www.154-12.centre.gouv.fr>).

À partir de ces cartes de sensibilités majeures, présentées dans l'atlas cartographique, il a été réalisé dans un second temps, une carte de synthèse prenant en compte la superposition des sensibilités toute thématique confondue. Cette carte indique, par un dégradé de couleurs, les zones les plus favorables au passage des options de passage jusqu'aux zones les plus défavorables.



3.1.2. ENJEUX ET SENSIBILITÉS PRISES EN COMPTE

Les enjeux pris en compte sont principalement d'ordre environnemental mais aussi technique (notamment les zones d'instabilité du sous-sol et de relief). Les critères recherchés sont essentiellement ceux qui apparaissent comme les plus vulnérables au présent projet d'aménagement et qui bénéficient ou non de la protection réglementaire.

Certains milieux, comme des sites patrimoniaux ou encore historiques, sont dotés de protections qui réglementent le passage d'une infrastructure à l'approche de leur périmètre de protection. Ces éléments doivent donc être pris en compte très en amont car il est préférable d'éviter de tels sites.

C'est dans ce contexte que, pour les 6 thématiques telles qu'abordées par les cartes de l'atlas, des enjeux et sensibilités spécifiques ont été définis et ont guidé la méthodologie de récolte des informations. Ceux-ci sont définis dans le tableau ci-dessous.



Cartes de synthèse réalisées	Cartes thématiques réalisées	Enjeux environnementaux	Sensibilités prises en compte
Milieu Physique	Relief Et hydrographie	<ul style="list-style-type: none"> - Relief - Cours d'eau - Zones inondables (atlas des zones inondables et zonages PPRI) 	<ul style="list-style-type: none"> - Les accidents topographiques majeurs telles les côtes à falaise et les escarpements de plus de 10% ou encore les zones pouvant intégrer de gros problèmes de dénivelés, - Les Plans de prévention des risques inondation.
	Sensibilité et usage des eaux souterraines	<ul style="list-style-type: none"> - Aquifères vulnérables - Captages (AEP, Agricoles, Industriels, etc.) - Périmètres de protection de captages (rapprochés et éloignés) 	<ul style="list-style-type: none"> - Les grands champs captant, les zones d'exploitation des eaux minérales et leurs périmètres réglementés, les zones de fortes concentrations de captages
	Risques et exploitations liés au sol et sous-sol	<ul style="list-style-type: none"> - Sites et sols pollués - Carrières - Cavités souterraines abandonnées - Plan de prévention des risques - Mouvements de terrains 	<ul style="list-style-type: none"> - Les zones d'instabilités géologiques comme les zones de failles majeures, les zones karstiques à forte concentration de cavités et/ou rivières souterraines - Les sites pollués de grande superficie
Patrimoine et paysage	Patrimoine et paysage	<ul style="list-style-type: none"> - Monuments historiques inscrits et classés - Sites inscrits et classés - Sites archéologiques - ZPPAUP 	<ul style="list-style-type: none"> - Les sites inscrits et les sites classés pour la protection du patrimoine historique architectural et urbain - Les ZPPAUP et sites touristiques majeurs



Milieu Humain	Activités humaines et risques	<ul style="list-style-type: none"> - Zone urbaine (vocation habitat, vocation industrielle, autre). - Documents d'urbanisme supra communaux et communaux (zones d'extension urbaine, EBC, emplacements réservés, etc.). - Réseaux (gaz, THT/HT) - Réseau routier (TMJA) - Voies ferrées - Classement sonore des voies - Sites Seveso et ICPE agricoles 	<ul style="list-style-type: none"> - Les principales agglomérations et zones bâties, les grands projets d'extension urbaine de type aéroport, plates-formes multimodales, zones d'activités et d'habitat ; - Les zones militaires (champ de tir, champs de manœuvre, aérodrome) ; - Les aéroports et aérodromes (militaire ou civil) ; - Les infrastructures difficilement franchissables, - Les zones de développement de l'éolien qui représentent souvent de grands secteurs, - Les sites industriels avec forte concentration d'ICPE et sites SEVESO,
	Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> - Parcelles agricoles (orientation principale des terres) - Localisation des bâtiments agricoles (Silos, exploitations, etc.). 	<ul style="list-style-type: none"> - Les zones agricoles sensibles



3.2. DESCRIPTION DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET DES CONTRAINTES DE L'AIRE D'ÉTUDE PAR MILIEU

3.2.1. MILIEU PHYSIQUE

3.2.1.1. CLIMAT

La zone d'étude se situe en majeure partie sur le plateau du Drouais sous un climat océanique à tendances continentales sèches (510 mm de précipitations par an à Dreux, 579mm/an à Chartres pour une moyenne nationale de 770 mm/an).

Les pluies sont réparties de façon relativement homogène sur l'année, environ 150 jours, avec en moyenne une quinzaine de jours de neige par an. Les vallées sillonnant le plateau captent ces précipitations d'Est en Ouest.

Les brouillards sont rares, les gelées tardives et assez fréquentes (57 jours en moyenne). Les températures moyennes annuelles sont de 10,5°C avec une amplitude forte : environ 28 jours à plus de 25°C avec des pics de froids en janvier et février. C'est à cette occasion que sont mises en place l'essentiel des opérations de barrière de dégel au Nord du département d'Eure et Loir.

À noter toutefois que le climat de l'aire d'étude présente des nuances locales assez marquées justifiant la répartition spatiale de certains végétaux. Les nombreuses vallées repérées associées à des variations locales de température (zones encaissées plus fraîches, relief et exposition au soleil...) expliquent notamment la grande variété d'espèces végétales repérées sur l'aire d'étude.

3.2.1.2. RELIEF

La topographie globale de l'aire d'étude est peu marquée. Son point culminant se situe au niveau du village de Challet (secteur 2, planche n° 10) à 198 m NGF tandis que son point le plus bas est situé sur les bords de l'Eure à Montreuil (71m NGF) (secteur 1, planche n° 3).



Trois grands ensembles topographiques s'y distinguent toutefois:

- Un secteur au nord (secteur 1) constitué de plateaux entaillés par les vallées alluviales encaissées de l'Avre, de la Blaise, de l'Eure ainsi que du ruisseau de la Peluche
- Des grands plateaux peu accidentés au niveau des secteurs 2 et 4 où les variations de relief sont peu marquées. Quelques dépressions, très limitées, sont néanmoins à observer au droit de petits ruisseaux souvent temporaires ou de vallées sèches (vallée du Désert, vallée de Trémémont, vallée d'Ymonville)
- Le secteur de Chartres très morcelé, surtout dans sa partie nord-est par la présence de la vallée de l'Eure ainsi que de ses affluents dont le ruisseau de la Roguennette et du Coinon

Par secteur d'étude, le tableau de synthèse ci-dessous peut ainsi être réalisé :

Tableau 2 : Localisation des points haut/bas des 4 secteurs d'étude

Secteur d'étude	Point haut du secteur d'étude		Point bas du secteur d'étude	
	Altitude (m NGF)	commune	altitude	commune
1	171	Dampierre sur Avre	71	Montreuil
2	198	Challet	124	Marville Moutiers
3	175	Poisvilliers	107	Saint piat
4	156	Prunay le Guillon	123	Fresnay l'évêque

L'aire d'étude ne présente donc pas de discontinuités topographiques majeures. La topographie de celle-ci dans l'ensemble est peu marquée. Néanmoins, certaines variations locales du relief sont observables au droit des vallées de l'Avre, de l'Eure et de certains de leurs affluents.



3.2.1.3. QUALITÉ DE L'AIR

A l'échelle de l'aire d'étude, la qualité de l'air de la zone d'étude peut être caractérisée à partir :

- D'un inventaire des sources de pollution sur la base des recensements des principaux émetteurs industriels effectués par la DREAL, des inventaires départementaux du CITEPA pour les émissions surfaciques et, le cas échéant, de l'inventaire des émissions réalisé par l'AASQA ;
- D'un bilan de la qualité de l'air dans le domaine d'étude sur la base des documents de planification existants (PRQA...) et recherche bibliographique des études et des mesures de qualité de l'air réalisées par Centre Lig Air ;
- D'un inventaire et une analyse des sensibilités dans l'aire d'étude (populations, zones et bâtiments sensibles) ;
- D'une analyse qualitative des conditions de dispersion liées à la configuration du site. Ce qui impose d'acquérir et d'exploiter les données météorologiques (2 stations Dreux + Chartres).

A ce stade de l'étude et en amont de l'état initial par la suite réalisé, la caractérisation de la qualité de l'air de la zone d'étude s'est limitée à analyser :

- les données analytiques disponibles au travers des différentes campagnes réalisées sur la zone d'étude et constituées par les suivis menés par le CETE Centre Normandie en 2002 et 2005 aux alentours de Dreux et Nonancourt et les suivis réalisés par Scetauroute en 2003 au niveau de Prunay et Allonnes;
- le bilan du suivi réalisé par le Centre Lig'Air.

3.2.1.3.1. ANALYSE DES ÉTUDES RÉALISÉES PAR CETE CENTRE NORMANDIE

Les études disponibles sont celles réalisées au droit de :

- La déviation de Nonancourt et Saint Rémy sur Avre en 2005 par le CETE Normandie Centre pour analyse des teneurs en NO₂ ;
- La déviation de Prunay le Gillon en 2003 par Scetauroute pour analyse des teneurs en NO₂ ;
- Les déviations d'Allonnes et Ymonville en 2003 par Scetauroute pour analyse des teneurs en NO₂ ;



- D'une bande de 90km de linéaire allant du nord de Nonancourt jusqu'à l'autoroute A10 en 2007 par le CETE Normandie Centre pour analyse des teneurs en Benzène et NO₂ ;

Ainsi seule une partie limitée de l'aire d'étude a été caractérisée, sur un spectre de composé limité, qu'il conviendra de compléter dans une seconde phase de l'étude.

Ces suivis ont toutefois mis en évidence que les concentrations les plus élevées sont celles mesurées à proximité immédiate de l'axe routier existant et que celles-ci deviennent, en s'éloignant de quelques dizaines de mètres de l'axe, très rapidement de l'ordre du bruit de fond de l'aire d'étude.

Cela s'explique notamment par la dominante rurale de l'aire d'étude, très peu impactante en termes de qualité de l'air. L'axe routier actuel constitue ainsi la source de pollution majeure

3.2.1.3.2. *BILAN DU SUIVI RÉALISÉ PAR CENTRE LIG' AIR*

Les stations de mesure du réseau de surveillance Lig'Air présentes dans l'aire d'étude du projet sont situées dans les deux principales agglomérations à savoir Dreux (stations urbaines de Freux Centre et Freux Nord) et Chartres (stations urbaines de Lucé et Fulbert).

Ces stations sont des stations urbaines et ne suffisent donc pas à décrire les niveaux en polluants à l'échelle de l'aire d'étude (plus rural) ni à l'échelle du projet routier.

Ainsi et de façon synthétique on notera qu'au droit de ces stations, la qualité de l'air mesurée est :

- L'indice de la qualité de l'air de Chartres est en moyenne de 3 (sur 10) sur une période de 13 ans ; ce qui signifie une qualité de l'air bonne.
- L'indice de la qualité de l'air de Dreux est en moyenne de 3 (sur 10) sur les 8 années d'historique ; ce qui signifie une qualité de l'air bonne.

Pour ces deux agglomérations, c'est majoritairement l'ozone qui fixe l'indice de la qualité de l'air. Arrivent en deuxième position les particules en suspension devant le dioxyde d'azote. L'ozone reste le polluant le plus préoccupant sur les agglomérations surveillées de la région Centre, les particules en suspension peuvent relayer l'ozone, particulièrement l'hiver.



3.2.1.4. HYDROGRAPHIE

3.2.1.4.1. ORGANISATION DU RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE

L'aire d'étude s'étend sur 3 unités hydrographiques majeures: l'Eure, l'Avre et la Blaise qui sont à l'origine de l'essentiel de son organisation hydrique.

À l'échelle de l'aire d'étude, le réseau hydrographique peut être représenté comme suit :

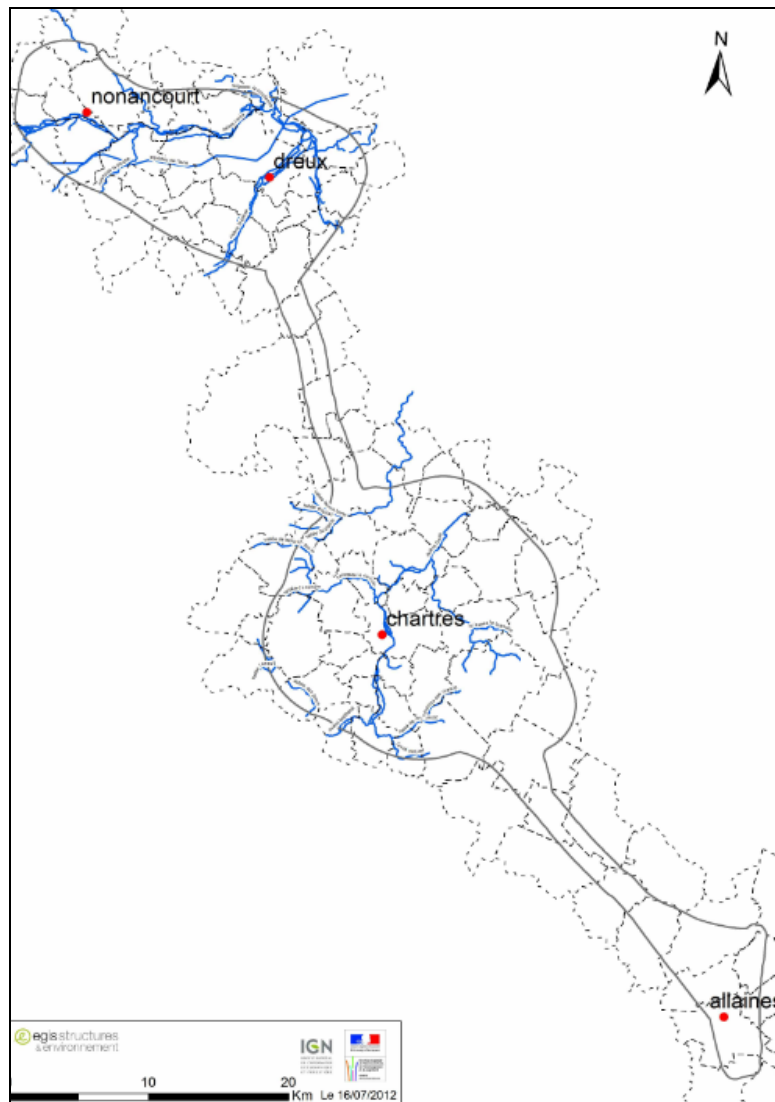


Figure 1 : Réseau hydrographique majeur de l'aire d'étude



Ainsi, il est possible de localiser et identifier, deux ensembles hydrographiques distincts :

- Secteur Nonancourt – Dreux (planches n°1 à 8) et Contournement de Chartres (planches n°11 à 20) dans lesquels le réseau hydrographique est dense et décrit ci-après ;
- Secteurs Dreux-nord de Chartres et Sud de Chartres – Allaines marqués par une quasi absence de cours d'eau (non abordé de fait).

3.2.1.4.2. SECTEUR NONANCOURT-DREUX ET CONTOURNEMENT DE CHARTRES

🕒 Unité hydrographique de l'Avre

Cette unité hydrographique est occupée au trois quarts par l'agriculture, principalement de type grande culture et élevage tout à l'amont. La masse d'eau principale qui s'y écoule est l'Avre (FRHR252).

L'Avre prend sa source dans la forêt domaniale du Perche, en amont de la zone d'étude, à 276m d'altitude et se jette dans l'Eure au niveau de la commune de Saint-Georges-Motel, à l'aval de l'aire d'étude. Elle s'écoule sur près de 80km dont 30 km dans l'aire d'étude.

Elle est alimentée par les cours d'eau du Perche, s'écoule d'Ouest en Est en formant au Nord de l'aire d'étude une vallée tortueuse, encaissée, largement urbanisée (habitat, ballastières). L'essentielle de ses berges sont privées même si quelques kilomètres sont ouverts à la pêche autour de Dreux.

Son débit moyen mensuel (m³/s) est mesuré à la station hydrologique de Muzy (données calculées sur 38 ans), station située sur l'aire d'étude entre les champs captant de Vert en Drouais et Montreuil.

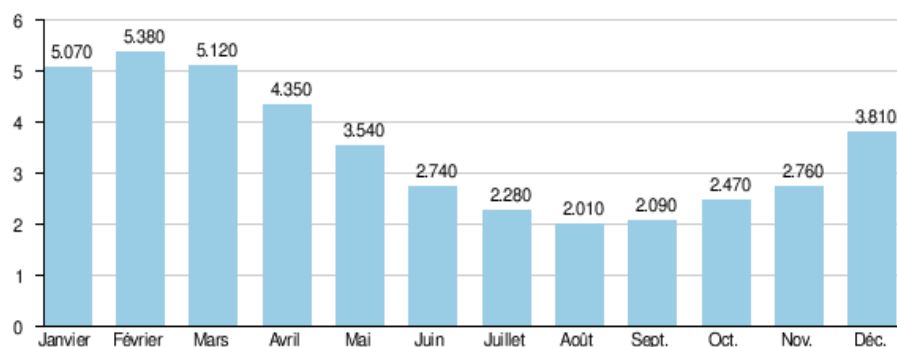


Figure 2 : Débit moyen mensuel mesuré au niveau de Muzy (m³/s)



L'Avre, unité hydrographique, fait également l'objet d'un Schéma d'Aménagement et Gestion des Eaux, partie intégrante du périmètre du SDAGE du bassin Seine-Normandie qui identifie, sur l'aire d'étude, différentes masses d'eau aux objectifs de qualité synthétisés ci-contre.



Tableau 3 : Synthèse des masses d'eau et objectifs SDAGE repérés sur la zone d'étude de l'unité hydrographique de l'Avre

NOM DU COURS D'EAU	TYPE	CODE DE LA MASSE D'EAU	COMMUNES TRAVERSEES DANS LA ZONE D'ÉTUDE	LONGUEUR DU COURS D'EAU DANS LA ZONE D'ÉTUDE	OBJECTIFS D'ETAT							PLANCHES
					global		écologique		chimique		justifications	
					état	délai	état	délai	état	délai		
L'Avre	rivière	FRHR252	SAINTE GEORGE MOTEL, NONANCOURT, MESNIL SUR L'ESTREE, MUZY, ACON, SAINT GERMAIN SUR AVRE, MONTREUIL, DREUX, VERT EN DROUAIS, DAMPIERRE SUR AVRE, SAINT LUBIN DES JONCHERET, SAINT REMY SUR AVRE	27,32	Bon état	2027	Bon état	2027	Bon état	2015	économique	1 à 5
La Peluche	ruisseau	FRHR256-H4254000	ESCORPAIN, SAINT - REMY - SUR - AVRE	6,28 km	bon état	2027	bon état	2027	bon état	2015	économique	4
Le Ruet	ruisseau	FRHR256-H4255000	LA MADELEINE - DE - NONANCOURT, SAINT - GERMAIN - SUR - AVRE	6,7 km	bon état	2021	bon état	2021	bon état	2015	économique	1, 2 et 5
La Meuvette	rivière	FRHR255	DAMPIERRE SUR AVRE	670 m	bon état	2027	bon état	2027	bon état	2015	économique	4



⊙ Unité hydrographique de la Blaise

Cette unité hydrographique est occupée par une activité de grandes cultures céréalières sur les trois quarts de son territoire avec quasiment aucun herbager permanent. La masse d'eau principale qui s'y écoule est la Blaise (FRHR251).

La Blaise prend sa source dans la commune de Senonche (à environ 30 km à l'Ouest de la RN 154) à 269 m d'altitude et se jette dans l'Eure au niveau des communes de Cherisy et Fermaincourt, en limite de l'aire d'étude. Dans l'aire d'étude, elle s'écoule dans une vallée à fond plat large de 600m à 1km.

Son débit moyen mensuel (m^3/s) est mesuré à la station hydrologique de Garnay (données calculées sur 38 ans), station située sur l'aire d'étude, au sud du champ captant de Vernouillet.

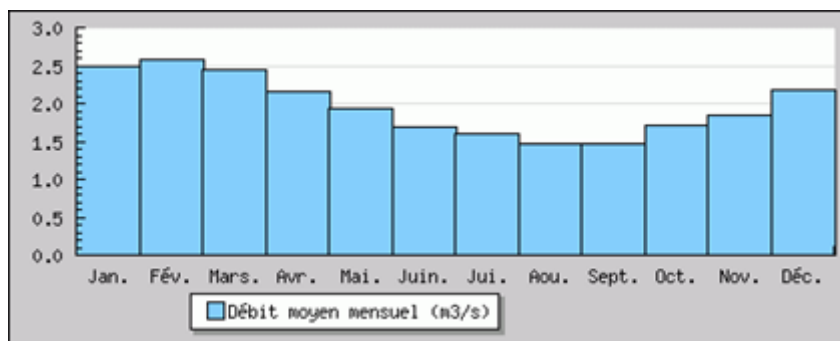


Figure 3 : Débit moyen mensuel mesurés au niveau de la station de Garnay (m^3/s)

La rivière est en crue en hiver ($2.6 m^3/s$ avec un maximum en février) et en basses eaux pendant l'été ($1,45 m^3/s$ minimum en août), même si ses fluctuations saisonnières sont peu marquées ($1,96 m^3/s$ en moyenne).

Le bassin versant de la Blaise, essentiellement alimenté par des vallées sèches, avec un écoulement d'orage, a des paliers plus marqués au printemps et en automne. Cette configuration peut provoquer des inondations violentes et brutales. Ces débordements peuvent isoler le château de Marmousse à Garnay ou inonder tout le fond de la vallée à Vernouillet

La Blaise, unité hydrographique, fait enfin également l'objet d'un Schéma d'Aménagement et Gestion des Eaux, partie intégrante du périmètre du SDAGE du bassin Seine-Normandie qui définit les objectifs de qualité synthétisés ci-contre.



Tableau 4 : Synthèse des masses d'eau et objectifs SDAGE repérés sur la zone d'étude de l'unité hydrographique de la Blaise

NOM DU COURS D'EAU	TYPE	CODE DE LA MASSE D'EAU	COMMUNES TRAVERSEES DANS LA ZONE D'ÉTUDE	LONGUEUR DU COURS D'EAU DANS LA ZONE D'ÉTUDE	OBJECTIFS D'ETAT						PLANCHES	
					global		écologique		chimique			justifications
					état	délai	état	délai	état	délai		
La Blaise	rivière	FRHR251	TREON, GARNAY, VERNOUILLET, DREUX, MONTREUIL ET CHERISY	12.5	Bon état	2027	Bon état	2027	Bon état	2015	économiques	3, 5, 6, 7 et 8



⊙ Unité hydrographique de l'Eure amont

Cette unité hydrographique est majoritairement couverte par une agriculture de type intensif (grandes cultures céréalières). La masse d'eau principale qui s'y écoule est l'Eure (FRHR242).

L'Eure (partie Amont) draine un bassin versant de 1600 km². Elle prend sa source à Marchainville (à environ 45 km à l'Ouest de la RN 154) et traverse trois départements (l'Orne, l'Eure et Loir et l'Eure) avant de se jeter dans la Seine, à Martot, à 54 km environ de l'aire d'étude.

L'Eure est alimentée par une multitude de cours d'eau dont les principaux sont l'Aunay, la Drouette, la Maltorne, la Vesgres, la Donette, la Blaise, l'Avre et l'Iton. Seuls les trois derniers concernent l'aire d'étude. Dans la zone d'étude, 29 cours d'eau en sont les affluents dont 12 permanents. C'est la rivière la plus importante de l'aire d'étude.

Son débit moyen mensuel (m³/s) est mesuré à la station hydrologique de Charpont (données calculées sur 38 ans), station située sur l'aire d'étude.



— Figure 4 : Débit moyen mensuel mesurés au niveau de la station de Charpont (m³/s)

L'Eure fait enfin également l'objet d'un Schéma d'Aménagement et Gestion des Eaux, partie intégrante du périmètre du SDAGE du bassin Seine-Normandie qui identifie sur la zone d'étude différentes masses d'eau aux objectifs de qualité synthétisés ci-contre.



Tableau 5 : Synthèse des masses d'eau et objectifs SDAGE repérés sur la zone d'étude de l'unité hydrographique de l'Eure

NOM DU COURS D'EAU	TYPE	CODE DE LA MASSE D'EAU	COMMUNES TRAVERSEES DANS LA ZONE D'ÉTUDES	LONGUEUR DU COURS D'EAU DANS LA ZONE D'ÉTUDES	DEBIT ANNUEL MOYEN	OBJECTIFS D'ETAT						PLANCHES	
						global		écologique		chimique			justifications
						état	délai	état	délai	état	délai		
La Coudanne	ruisseau	FRHR256-H4257000	SAINT - GEORGES - MOTEL	2,12 km		bon état	2021	bon état	2021	bon état	2015	technique et économique	2 et 3
La Roguette	ruisseau	FRHR243-4053000	Sours, Nogent-le-Phaye, Gasville-Oisème, Saint-Prest	12,59 km	1,96 m ³ /s à Saint-Prest	bon état	2021	bon état	2021	bon état	2015	économique	14, 15, 17 et 18
L'Avre	rivière	FRHR252 de sa source au confluent du ruisseau du Buternay (exclus)	NONANCOURT, MUZY, DREUX, SAINT - GEORGES - MOTEL, MONTREUIL, MESNIL - SUR - L'ESTREE, SAINT - GERMAIN - SUR - AVRE, SAINT - REMY - SUR - AVRE, VERT - EN - DROUAI, ACON, DAMPIERRE - SUR - AVRE, SAINT - LUBIN - DES - JONCHERETS	27,3 km	3,37 m ³ /s à Muzy	bon état	2027	bon état	2027	bon état	2015	économique	1 à 5
		FRHR254 du confluent du ruisseau du Buternay (exclus) au confluent de la Meuvette (exclus)				bon état	2015	bon état	2015	bon état	2015		
		FRHR256 du confluent de la Meuvette (exclus) au confluent de l'Eure (exclus)				bon état	2027	bon état	2015	bon état	2027	technique et économique	
Berthelot	rivière		Fontenay sur Eure, Thivars, VER - LES - CHARTRES	1,31 km									19



La Blaise	rivière	FRHR251 de sa source au confluent du ruisseau Saint-Martin (exclus)	TREON, GARNAY, VERNOUILLET, DREUX, MONTREUIL ET CHERISY	12,5 km	1,96 m ³ /s à Garnay	bon état	2027	bon état	2027	bon état	2015	économique	3, 5, 6, 7 et 8
		FRHR251A du confluent du ruisseau Saint-Martin (exclus) au confluent de l'Eure (exclus)				bon état	2015	bon état	2015	bon état	2015		
L'Eure	rivière	FRHR242 de sa source au confluent du ruisseau d'Houdouenne (inclus)	SAINT - GEORGES – MOTEL, MONTREUIL, CHERISY, SAINTE - GEMME – MORONVAL, MEZIERES - EN – DROUAIS, LURAY, ECLUZELLES, CHARPONT, BARJOUVILLE, MORANCEZ, SAINT – PIAT, JOUY, SOULAIRES, SAINT – PREST, LEVES, CHAMPHOL, CHARTRES, LUISANT, LE COUDRAY, THIVARS, VER - LES – CHARTRES.	44, 93 km	6,45 m ³ /s à Charpont	bon état	2027	bon état	2027	bon état	2027	économique	3, 6,, 12, 14,, 17 et 19
		FRHR243A du confluent du ruisseau d'Houdouenne (exclus) au confluent de la Voise (exclus)				bon état	2027	bon état	2015	bon état	2027	technique et économique	
		FRHR246A du confluent de la Voise (exclus) au confluent de la Vesgres (exclus)				bon état	2027	bon état	2027	bon état	2027	technique et économique	
		FRHR246B du confluent de la Vesgres (exclus) au confluent de l'Iton (exclus)				bon état	2027	bon état	2021	bon état	2027	technique et économique	
		FRHR261 du confluent de l'Iton (exclus) au confluent de la Seine (exclus)				bon état	2027	bon état	2021	bon état	2027	technique et économique	



3.2.1.5. SENSIBILITÉ ET USAGE DES EAUX SUPERFICIELLES

⊙ **Les contraintes réglementaires et non réglementaires**

Les cours d'eau et plans d'eau de première catégorie piscicole abritent des espèces piscicoles d'eau vive où les salmonidés dominent (comme la truite) ainsi que les eaux où il paraît souhaitable d'assurer une protection spéciale des poissons de ces espèces. Les salmonidés nécessitent un habitat de bonne qualité (eau fraîche, bien oxygénée...) Les cours d'eau et plans d'eau de deuxième catégorie piscicole abritent principalement les cyprinidés (comme les poissons blancs) et les carnassiers (comme les brochets, les sandres, les perches). Ces espèces se contentent de milieux aquatiques de moins bonne qualité.

La directive concernant la qualité des eaux piscicoles (78-659-CEE du 18/07/78) s'applique aux eaux désignées par les États membres comme ayant besoin d'être protégées ou améliorées pour être aptes à la vie de poissons. Les États membres fixent les valeurs des paramètres applicables soit aux zones salmonicoles soit aux zones cyprinicoles. Cette directive a été transcrite en droit français par le décret n° 91-1283 du 19/12/91 qui traduit aussi d'autres directives (baignade, vie piscicole, eaux conchylicoles...)

⊙ **Analyse des enjeux et contraintes**

Parmi les cours d'eau structurant de première catégorie piscicole, on retrouve :

- **L'Avre** : La rivière est classée « première catégorie » sur l'ensemble de son parcours pour la richesse de son peuplement piscicole constitué essentiellement de salmonidés ;
- **La Blaise** : La rivière est classée « première catégorie » de sa source à sa confluence avec l'Eure pour son peuplement de truites fario ;
- **L'Eure** : La qualité piscicole des eaux de cette rivière est moins bonne que celle de ces deux affluents vus précédemment, bien que l'objectif 1B la concerne aussi.

⊙ **Usage des plans d'eau**

De nombreux plans d'eau sont repérables dans les lits majeurs des principaux cours d'eau de la zone d'étude.

Dans le secteur 1, des étangs étendus sont situés le long de l'Avre, sur les communes de Dampierre-sur-Avre, Nonancourt, Saint-Lubin-des-Joncherets et Vert-en-Drouais. L'Eure, à l'est de Dreux, est aussi concernée par la présence de plusieurs étangs, au



niveau des communes de Cherisy, de Saint-Gemme-Moronval, Ecluzelles et Mézières en Drouais.

D'autres plans d'eau apparaissent tout au long de la vallée de l'Eure dans le secteur 3, au niveau des communes de Saint-Piat, de Jouy, de Saint-Prest, de Lèves, Luisant, Barjouville et Morancez.

Le tableau ci-dessous liste les différents plans d'eau de la zone d'étude ainsi que leur utilisation :

Nom du plan d'eau	Communes de l'aire d'étude concernées	Activités / Usages	Nom de la structure gérante	Secteur
Étangs de Tranchevilly	Saint-Lubin-des-Joncherets et Dampierre-sur-Avre	Pêche,	Société de pêche 'la truite Avraise ».	1
Plans d'eau de Nonancourt	Nonancourt	Élevage piscicole		1
Plan d'eau de Saint-Rémy-sur-Avre	Saint-Rémy-sur-Avre	Pêche,	AAPPMA SAINT-REMY-SUR-AVRE - Les Pêcheurs Rémois	1
Étang de Saint-Ursin	Saint-Rémy-sur-Avre et Saint-Germain-sur-Avre	Pêche	Les Pêcheurs Rémois	1
Étang de Marsalin	Vert-en-Drouais	Pêche	Centre de Pêche Marsalin Fly Country Club	1
Étang de Verts en Drouais	Vert-en-Drouais	Pêche	Fly Country Club	1
Étang du roi	Chérisy et Sainte-Gemme-Moronval	Pêche	Les pêcheurs drouais	1
Plan d'eau de Mézières-Ecluzelles	Mézières-en-Drouais et Ecluzelles	Pêche, nautisme	Syndicat Mixte du Plan d'eau de Mézières Ecluzelles Les pêcheurs drouais	1
Étang des Martels	Saint-Piat	Pêche	Les pêcheurs de Jouy et de ses environs	3
Étang des Bouvilles	Jouy	Pêche	Les pêcheurs de Jouy et de ses environs	3



Nom du plan d'eau	Communes de l'aire d'étude concernées	Activités / Usages	Nom de la structure gérante	Secteur
Étang des Prés de Judas	Jouy	Pêche	Les pêcheurs de Jouy et de ses environs	3
Étang des Gravieres	Saint-Prest	Pêche	Les pêcheurs de Jouy et de ses environs	3
Étang des Communes	Saint-Prest	Pêche	Les pêcheurs de Jouy et de ses environs	3
Étang de Lèves	Lèves	Pêche		3
Étang des Fontaines	Luisant	Pêche	La Gardonnette Chartraine	3
Étang de Barjouville	Barjouville	Pêche	La Gardonnette Chartraine	3
Etang de Morancez	Morancez	Pêche		3

3.2.1.6. RISQUE INONDATION

L'aire d'étude est concernée par trois Plan de Prévention du Risque d'Inondation (PPRI) ci-dessous listés :

PPRI	Communes de l'aire d'étude concernées	Planche concernée	Etat	Date d'approbation
Avre Aval	Nonancourt, Saint Lubin des Joncherets, Saint Remy sur Avre, Saint Germain sur Avre, Vert en Drouais, Mesnil sur l'Estree, Muzy, Dreux	1 à 5	Approuvé	08/09/2003
Chartres	Chartres	14 et 17	Approuvé	25/09/2001
Eure « Aval de Chartres » (Lèves Mévoisin)	Champhol, Jouy, Lèves, Saint Prest, Soulaire	12 et 14	Approuvé	19/02/2009

À noter que le PPRI vaut servitude d'utilité publique. À ce titre, il est annexé au Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) conformément à l'article R 126-1 du code de l'urbanisme. Le non-respect des prescriptions de ce plan est puni des peines prévues à l'article L.480- 4 du même code.

Ces PPRI identifient et localisent des zones à enjeux forts et aux droits desquelles des contraintes urbanistiques ont pu être affectées:

- une zone verte, (zone non urbanisable) vouée à l'expansion des crues, dans le but de permettre un laminage des crues de la rivière et de ne pas aggraver le risque d'inondation sur les communes concernées et à leur aval.
- une zone rouge (zone inconstructible), caractérisant des zones urbanisées soumises vis-à-vis du risque d'inondation,



- une zone bleue, caractérisant des zones ou encore des zones en limite d'urbanisation ne jouant pas de rôle significatif dans l'expansion des crues ;
- une zone jaune, qui correspond à la partie restante du lit majeur de la rivière, soumise à un risque supérieur à la crue centennale ou lié à la remontée de la nappe.

De façon synthétique et à l'échelle de l'aire d'étude, différentes zones rouges peuvent être localisées :

- PPRI Avre Aval : les communes concernées sont Saint Lubin les Joncherets, Nonancourt, Saint Rémy sur Avre, Saint Germaine sur Avre et Muzy
- PPRI Aval de Chartres : seule la commune de Jouy est concernée au sein de l'aire d'étude.
- PPRI de Chartres : commune de Chartres.

3.2.1.7. SENSIBILITÉ ET USAGE DES EAUX SOUTERRAINES

3.2.1.7.1. CARACTÉRISATION DES AQUIFÈRES SUR LA ZONE D'ÉTUDE

De par son étendue sur les bassins hydrographiques de la Seine et de la Loire, la zone d'étude est concernée par les SDAGE Seine Normandie et Loire Bretagne qui identifient deux masses d'eau souterraines bien distinctes :

- **Masse d'eau 3211** (selon appellations SDAGE Seine Normandie et Loire Bretagne) : nappe de la Craie, située au nord de Chartres, sur les départements de l'Eure et de l'Eure et Loire, cette masse d'eau, majoritairement libre, est à dominante sédimentaire et reconnue comme particulièrement karstique. Cette masse d'eau est reconnue comme impactée par les nitrates, pesticides et OHV (Organo Halogénés Volatils). Pour cette masse d'eau, les objectifs SDAGE définis sont synthétisés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 6 : État initial et objectifs SDAGE Nappe de la Craie

	État quantitatif initial	Objectif état chimique		Objectif État Quantitatif	
Nappe de la Craie	mauvais	Bon Etat	2027	Bon état	2015



- **Masse d'eau 40092** (selon appellation SDAGE Seine Normandie) ou FRG092 (SDAGE Loire Bretagne) : située au sud de Chartres, sur le département de l'Eure et Loire, cette masse d'eau, libre sur la zone d'étude, est à dominante sédimentaire et présente également des karsts importants.

Tableau 7 : État initial et objectifs SDAGE Nappe de la Beauce

	État quantitatif initial	Objectif état chimique		Objectif État Quantitatif	
Nappe de la Beauce	mauvais	Bon État	2027	Bon état	2015

3.2.1.7.2. VULNÉRABILITÉ DES AQUIFÈRES

⊙ **Nappe de la Craie :**

En raison de la nature carbonatée des terrains de surface, la zone d'étude présente un réseau de diaclases très important justifiant ainsi la vulnérabilité de la nappe à une pollution de surface (lessivage des sols, infiltration...). À noter que les communes les plus affectées par ce phénomène de karstification sont les communes situées sur les calcaires de Beauce, en partie sud ainsi qu'au nord de Chartres.

L'écoulement de la nappe de la Craie converge vers la vallée de l'Eure, qui draine cette nappe de même que la Blaise et l'Avre également rencontrées sur l'aire d'étude. Ainsi les niveaux et débits des cours d'eau sont tributaires du niveau de la nappe qui joue de fait le rôle de régulateur.

La recharge de la nappe est avant tout assurée par la pluie non évaporée. Pour cette raison les vitesses d'écoulement sont très variables. Selon la perméabilité du réservoir, ces vitesses peuvent varier de quelques cm/j dans les pores de la craie massive à plusieurs centaines de m/h en réseau karstique.

Les réseaux karstiques s'ouvrant à la surface par des diaclases, bétoires ou marnières, l'introduction de pollution y ai aisée d'autant plus que les formations argileuses loin de protéger l'aquifère orientent les ruissellements de surface vers les points d'engouffrement. Les eaux souterraines de la nappe de la craie sont ainsi extrêmement vulnérables à toute pollution issue de la surface

⊙ **Nappe de la Beauce :**

Sur toute la zone d'étude, la nappe de la Beauce est libre. Elle est essentiellement réalimentée par les pluies hivernales excédentaires.



Sous les plateaux de la zone d'étude, la nappe du calcaire de la Beauce est surmontée sur toute son étendue par une couverture plus ou moins épaisse de limons, peu protecteurs. Cette couverture, fertile, est largement contaminée par l'excès de nitrates et de pesticides liés à une agriculture intensive. En revanche sous les forêts (Dreux notamment), l'aquifère est mieux protégé du fait de l'absence de pression liée à l'activité agricole.

📍 Karstification de la zone d'étude

L'étude du BRGM n°54058-FR en date d'Aout 2005 permet de figurer les indices de karstification à l'échelle de l'Eure et Loir. Ainsi et de façon plus spécifique à l'aire d'étude, la figure ci-dessous peut être proposée :

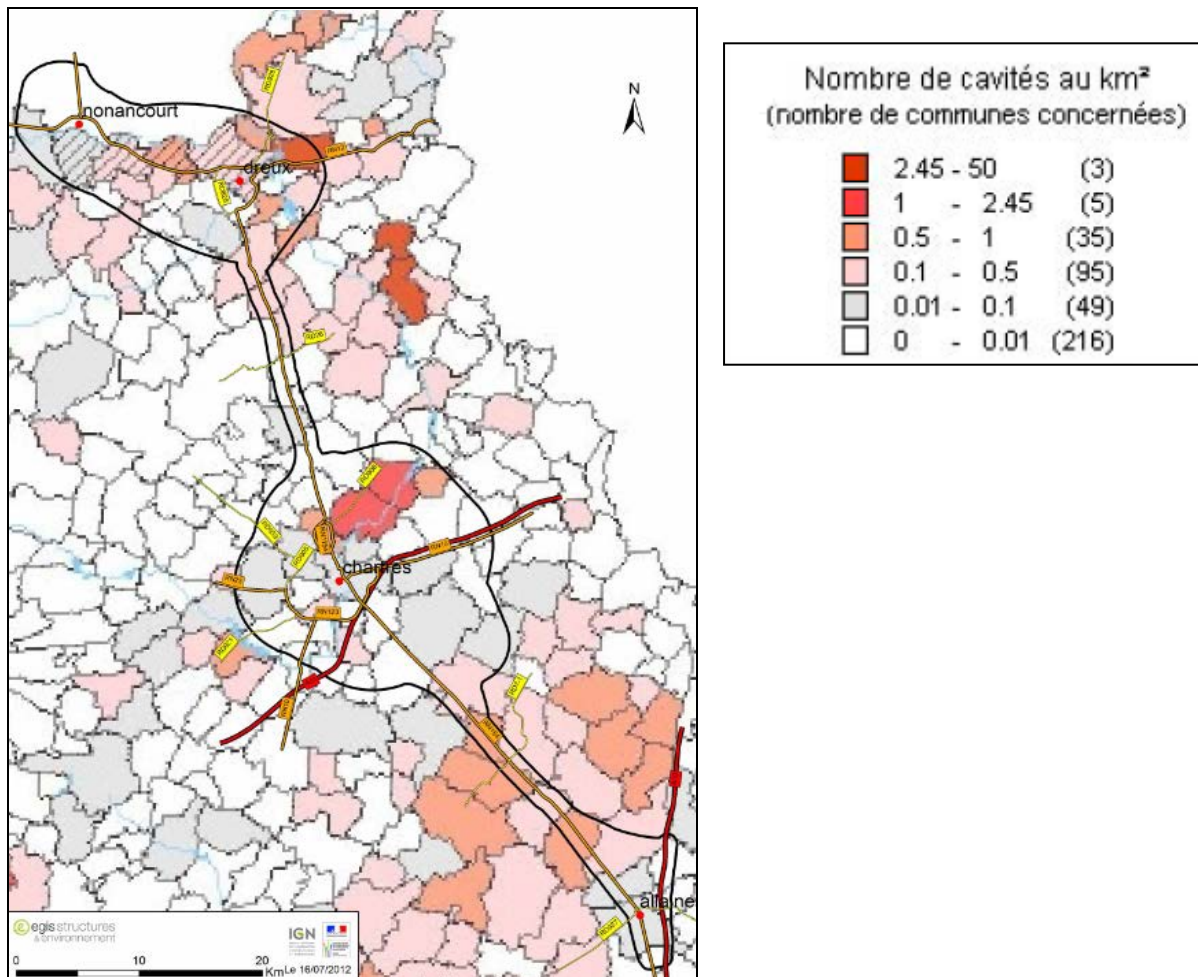


Figure 5 : Indice de karstification de l'aire d'étude (source : étude BRGM n° 54058-FR en date d'aout 2005)

Ainsi l'aire d'étude est entièrement concernée par le phénomène de karstification justifiant le caractère vulnérable des deux masses d'eau associées. Aussi il est



possible de noter que les indices de karstification les plus élevées sont repérés au niveau de Nonancourt, Chartes et Voves.

3.2.1.7.3. SENSIBILITÉ DES AQUIFÈRES

La sensibilité des eaux souterraines est conditionnée par l'utilisation qui en est fait. Ainsi une eau souterraine vulnérable mais non exploitée ne sera pas considérée comme sensible. À l'inverse, une masse d'eau vulnérable mais fortement exploitée sera considérée comme très sensible. Le paragraphe ci-dessous permet de lister un bilan de tous les ouvrages actuellement recensés sur l'aire d'étude qu'ils soient publics (captages AEP) ou privés. De par leur usage et leur nombre sur l'aire d'étude, les masses d'eaux seront plus ou moins sensibles.

⊙ **Captages publics (alimentation en eau potable) :**

Dans le secteur d'étude, les nappes de la Craie et de la Beauce sont sensibles étant donnée leur importante utilisation à des fins d'alimentation en eau potable.

Sur la totalité de la zone d'étude, près de 16 « groupements » de captages publics ont été recensés :

Nappe de la craie

- Captages de Saint-Germain-sur-Avre (secteur 1) dont les périmètres de protection sont en projet ;
- Champ captant de Vert en Drouais (Ville de Paris) sur les communes de Verts-en-Drouais, Dreux, Allainville, Vernouillet et Louviers-en-Drouais (Eure et Loir) ainsi que Huzy, Saint-Germain-sur-Avre et Mesnil-sur-l'Estre (Eure), dans le secteur 1 ;
- Champ captant de Montreuil (Ville de Paris) sur les communes de Montreuil, Cherisy, Abondant et Dreux, dans le secteur 1 ;
- Captages de Vernouillet (secteur 1) ;
- Captages de Dampierre-sur-Avre (secteur 1);
- Captages de Saint-Remy-Sur-Avre (secteur 1);
- Captage de Saint-Lubin-des-Joncheret (secteur 1);
- Captages de Mézières-en-Drouais (secteur 1);
- Captages de Serazereux (secteur 2);



- Captages de Berchères-Saint-Germain sur les communes de Berchères-Saint-Germain (secteur 3) et Poisvilliers (secteur 3) ;
- Captages de Saint-Prest (secteur 3) ;
- Captage de Bailleau-l'Evêque (secteur 3) ;
- Captages et périmètres de protection sur les communes de Chartres, Luisant, Barjouville, Thivars (secteur 3).

Nappe calcaire de la Beauce

- Captages et périmètres de protection sur les communes de Le Coudray, Morancez, Ver-les-Chartres (secteur 3) ;
- Captage de Gellainville (secteur 3) ;
- Captages de Sours sur les communes de Sours, Gellainville et Berchères-les-Pierres (secteur 3).

Parmi tous ces ouvrages on remarquera toutefois que la zone d'étude traverse :

- Les périmètres de protection rapprochée et éloignée des captages et champs captant de Saint Germain sur Avre (secteur 1), Vert en Drouais (secteur 1), Vernouillet (secteur 1), Montreuil (secteur 1), Berchères-Saint-Germain (secteur 3), Saint-Prest (secteur 3), Thivars (secteur 3), Barjouville (secteur 3), Ver-les-Chartres (secteur 3), Sours (secteur 3), Gellainville (secteur 3);
- Les périmètres de protection rapprochée seul des captages de Hellenvilliers, Dampierre sur Avre (secteur 1), Garnay (secteur 1), Mézières en Drouais (secteur 1), Serazereux (secteur 2), Bailleau-l'Evêque (secteur 3).

À noter que seuls les captages de Saint Germain sur Avre, Vert en Drouais, Montreuil, Vernouillet, Serazereux, Berchères-Saint-Germain, Nogent le Phaye, Sours font l'objet d'une Déclaration d'Utilité Publique.

Enfin, et faisant suite au Grenelle de l'Environnement, 28 captages ont été jugés prioritaire en fonction de l'importance de la population qu'ils alimentent ou de leur vulnérabilité face aux pollutions diffuses (nitrates et pesticides notamment). Ces « captages Grenelle » sont tous situés au nord de Chartres, en grande majorité entre Dreux et Nonancourt. Le tableau ci-contre permet de les lister.



Tableau 8 : Liste des captages Grenelle

Captage	Code BSS	Population desservie	Maitrise d'ouvrage	Commune
Secteur 1				
Fumepon	02162X2001/F		Syndicat de la Paquetterie	SAINT GERMAIN SUR AVRE
Champs captant de Vernouillet - La couture B2 (F5)	02164X0046/F5AEP	45000	CAdD	VERNOUILLET
Champs captant de Vernouillet - La Couture B3 (F4)	02164X0070/F4AEP		CAdD	VERNOUILLET
Champs captant de Vernouillet - L'abime F1	02164X0074/F1AEP		CAdD	VERNOUILLET
Champs captant de Vernouillet - L'abime F2	02164X0075/F2AEP		CAdD	VERNOUILLET
Champs captant de Vernouillet - L'abime F3	02164X0076/F3AEP		CAdD	VERNOUILLET
Champs captant de Vernouillet - Volhard	02164X0017/PFAEP		CAdD	VERNOUILLET
Champ captant de Vert-en-Drouais - La prairie des guerres n°1	02163X0037/F1AEP		1569	CAdD - Eaux de Paris
Champ captant de Vert-en-Drouais - La prairie des guerres n°2	02163X0057/F2	CAdD - Eaux de Paris		VERT EN DROUAIS
Champ captant de Vert-en-Drouais	02163X0003/P1AEP	environ 340 000 pour 2007	EAU DE PARIS	VERT-EN-DROUAIS
Champ captant de Vert-en-Drouais	02163X0042/P2AEP		EAU DE PARIS	VERT-EN-DROUAIS
Champ captant de Vert-en-Drouais	02163X0043/P3AEP		EAU DE PARIS	VERT-EN-DROUAIS
Champ captant de Vert-en-Drouais	02163X0044/P4AEP		EAU DE PARIS	VERT-EN-DROUAIS



Champ captant de Vert-en- Drouais - VALLEE DE L'AVRE	02163X0045/P5AEP		EAU DE PARIS	VERT-EN-DROUAIS
Champ captant de Vert-en- Drouais - VALLEE DE L'AVRE	02163X0046/P6AEP		EAU DE PARIS	VERT-EN-DROUAIS
Champ captant de Vert-en- Drouais - Les prés hauts n°1 (LA PLANCHETTE)	02163X0035/S	2 142	CAdD - Eaux de Paris	VERT EN DROUAIS
Champ captant de Vert-en- Drouais - Les prés hauts n°2	02163X0038/F2AEP		CAdD - Eaux de Paris	VERT EN DROUAIS
Champ captant de Montreuil-sur-Eure	02164X0092/P1AEP	environ	EAU DE PARIS	MONTREUIL-SUR-EURE
Champ captant de Montreuil-sur-Eure	02164X0093/P2AEP	340 000 pour 2007	EAU DE PARIS	MONTREUIL-SUR-EURE
Champ captant de Montreuil-sur-Eure	02164X0094/P3AEP		EAU DE PARIS	MONTREUIL-SUR-EURE
Champ captant de Montreuil-sur-Eure	02164X0095/P4AEP		EAU DE PARIS	MONTREUIL-SUR-EURE
Champ captant de Montreuil-sur-Eure	02164X0096/P5AEP		EAU DE PARIS	MONTREUIL-SUR-EURE
Champ captant de Montreuil-sur-Eure	02164X0097/P6AEP		EAU DE PARIS	MONTREUIL-SUR-EURE
Champ captant de Montreuil-sur-Eure	02164X0098/P7AEP		EAU DE PARIS	MONTREUIL-SUR-EURE
Champ captant de Montreuil-sur-Eure	02164X0099/P8AEP		EAU DE PARIS	MONTREUIL-SUR-EURE
Champ captant de Montreuil-sur-Eure	02164X0100/P9AEP		EAU DE PARIS	MONTREUIL-SUR-EURE
Champ captant de Montreuil-sur-Eure	02164X0101/P10AEP		EAU DE PARIS	MONTREUIL-SUR-EURE
Secteur 3				
B2 BerchPres	02551X0019/B2AEP	17586	CHARTRES Métropole	BERCHERES ST GERMAIN



⊙ **Captages privés (autres usages) :**

Outre l'alimentation en eau potable, les autres usages de l'eau souterraine recensés sur l'aire d'étude sont :

- Des usages agricoles, avant tout liés aux besoins d'irrigation des zones d'exploitation étant donné l'importance de la culture céréalière. Les retours des organismes consultés ne nous permettent pas de localiser de tels usages. Toutefois et sur la base des relevés de la base de données Infoterre du BRGM, un certain nombre d'ouvrages à vocation agricole seraient identifiés en partie sud de l'aire d'étude.
- Des usages domestiques /privés : 2 ouvrages sont ainsi recensés en périphérie de Chartres, dans le périmètre de protection rapproché du captage de Sours

NB : EGIS précise que le recensement des ouvrages réalisé intègre l'ensemble des ouvrages recensés sur l'aire d'étude par les organismes consultés. Ainsi, et par souci de pertinence de l'étude, les ouvrages recensés sur la base de données Infoterre mais qui n'ont pas été listés par les organismes consultés n'ont pas été intégrés dans l'étude à défaut d'être assuré de leur existence.

3.2.1.7.4. CONCLUSION SUR LA SENSIBILITÉ/VULNÉRABILITÉ DE L'AIRE D'ÉTUDE

Compte tenu notamment de la forte karstification des aquifères recensés associée à une forte exploitation de ceux-ci, le milieu eau souterraine de l'aire d'étude est jugé comme très vulnérable et très sensible.

3.2.1.8. RISQUES ET EXPLOITATIONS LIÉS AU SOL ET AU SOUS-SOL

3.2.1.8.1. EXPLOITATION DU SOL ET SOUS-SOL

⊙ **Carrières**

Le Schéma Départemental des Carrières (SdC) fixe les objectifs à atteindre en matière de remise en état et de réaménagement des sites.

Au sein de l'aire d'étude, les documents en vigueur sont les suivants :

- SdC de l'Eure-et-Loir approuvé le 27/11/2000,
- SdC de l'Eure approuvé en février 1997.



Plusieurs carrières actuellement en activité sont identifiées dans le fuseau d'étude. Elles sont majoritairement situées entre Beauvilliers et Prasville (secteur 4) et extraient un concassé de roches calcaires. Deux autres carrières sont situées à Fresnay-l'Evêque (secteur 4) et Berchères-les-Pierres (secteur 3). Le tableau suivant synthétise les carrières en activité dans la zone d'étude.

Tableau 9 : Liste des carrières en activité

Nom	Commune	Type	Exploitant	Surface autorisée	Date de fin d'exploitation
Campagne du Petit Buisson	Fresnay-l'Evêque	Concassé de roches calcaires	LES TRANSPORTS GALLAS	34,98 ha	2028
Le Bois Brûlé	Boisville-la-Saint-Père	Concassé de roches calcaires	SOCIETE DES MATERIAUX DE BEAUCE	227,57 ha	2017
La Fosse Aubert	Beauvilliers	Concassé de roches calcaires	CEMEX GRANULATS	176,95 ha	2032
La Sablonnière, Bois des Placés - Folie	Beauvilliers	Concassé de roches calcaires	CEMEX GRANULATS	176,95 ha	2017
Remise de la Bête, remise de Chesnay	Prasville	Concassé de roches calcaires	SOCIETE DES MATERIAUX DE BEAUCE	81,42 ha	2023
La Garenne	Berchères-les-Pierres	Pierre ornementale et dimensionnelle	QUELIN	Non communiqué	2018

Des carrières abandonnées aujourd'hui en eau sont présentes dans la région de Dreux sur les rives de l'Eure entre Ecluzelles et Cherisy ainsi qu'à l'Ouest de Nonancourt sur les rives de l'Avre. À Prasville, la carrière du Moulin de la Pierre a vu son activité cesser en 2007. Notons également la présence d'une ancienne carrière de calcaire à Cherisy au lieu-dit de la montagne Salmon (fin d'exploitation en 2004).

🕒 Sites et sols pollués

La consultation auprès du BRGM des bases de données BASIAS (Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service) et BASOL (Base de données sur les sites et sols pollués) informe sur le type et la localisation d'activités qui ont potentiellement pu impacter le sous-sol.

Les informations récoltées ont ainsi permis de localiser sur l'aire d'étude, un réseau très dense de sites BASIAS aux alentours des communes de Nonancourt, Dreux et Chartres.

Huit sites BASOL ont quant à eux été recensés au droit des communes de Nonancourt (1), Dreux (2), Vernouillet (2) et Lucé (3). Ces sites sont tous de tailles assez réduites. Ces derniers ne sont donc pas pris en compte, à ce stade des études. Ils le seront à l'étape ultérieure (recherche à l'intérieur de l'option de passage).



3.2.1.8.2. RISQUES NATURELS LIÉS AU SOL ET SOUS-SOL

⊙ **Risque sismique (Source : www.planseisme.fr)**

Depuis le 22 octobre 2010, la France dispose d'un nouveau zonage sismique entré en vigueur le 1er mai 2011, divisant le territoire national en cinq zones de sismicité croissante en fonction de la probabilité d'occurrence des séismes :

- une zone de sismicité 1 où il n'y a pas de prescription parasismique particulière pour les bâtiments à risque normal (l'aléa sismique associé à cette zone est qualifié de très faible) ;
- quatre zones de sismicité 2 à 5, où les règles de construction parasismique sont applicables aux nouveaux bâtiments, et aux bâtiments anciens dans des conditions particulières.

D'après le nouveau zonage sismique de la France, le fuseau d'étude se trouve entièrement en zone de sismicité très faible (zone 1).

⊙ **Risque de mouvement de terrain**

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique. Ils se manifestent par :

- des mouvements lents et continus : tassements, affaissements de sols, retrait-gonflement des argiles (gonflements en période humide et tassements en période sèche liés aux variations de quantité d'eau dans les sols argileux), glissements de terrain le long d'une pente ;
- des mouvements rapides et discontinus : effondrements de cavités souterraines ou artificielles (carrières et ouvrages souterrains), écroulements et chutes de bloc, coulées boueuses et torrentielles.

La connaissance du risque se fait au travers :

- du recensement des cavités souterraines abandonnées ;
- de l'inventaire des mouvements de terrain ;
- de la cartographie départementale de l'aléa retrait-gonflement des argiles.

Dans les zones les plus vulnérables, des Plans de Préventions des Risques (PPR) sont mis en place. Le PPR est un document réglementaire de prévention permettant de faire connaître les zones à risques aux populations et aux aménageurs et de définir les



mesures pour réduire la vulnérabilité. Le PPR est réalisé par l'Etat qui réglemente l'utilisation des sols en fonction des risques naturels auxquels ils sont soumis.

Un plan de prévention de mouvement de terrain (PPRMVT) a ainsi été approuvé le 25/11/2005 sur les communes d'Abondant, de Cherisy et de Montreuil (28). Ce PPR, très localisé sur la côte au Nord du lieu-dit de Fermaincourt, réglemente la construction et l'urbanisation de ce secteur afin d'éviter des risques d'effondrement.

La carte suivante présente le zonage du PPRMT, les cavités souterraines, l'inventaire des mouvements de terrain ainsi que l'aléa retrait-gonflement des argiles recensés dans le fuseau d'étude,

☒ Les cavités souterraines

On recense plusieurs types de cavités souterraines :

- les cavités naturelles :
 - les karsts, gouffres, grottes, etc.,
 - les cavités de suffosion (cavités liées à des phénomènes d'érosion interne générées par des circulations d'eau souterraines) ;
- les cavités anthropiques :
 - les carrières,
 - les marnières (catégorie particulière de carrières),
 - les caves,
 - les habitations troglodytiques,
 - les ouvrages civils (cavités à usage d'adduction et de transport, souterrains et abris refuges),
 - les ouvrages militaires enterrés (sapes et galeries).

De nombreuses cavités (près de 450) ont été recensées dans la zone d'étude par le BRGM. Elles représentent :

- en grande majorité des galeries et salles souterraines dues à la présence de caves dans la région de Dreux,
- des anciennes carrières (crayères), principalement situées sur la rive gauche de l'Avre,
- des ouvrages civils (nature non définie), également quasiment tous situés sur la rive gauche de l'Avre,
- des orifices naturels (poche karstique, bétoire, effondrement), répartis de façon homogène sur la zone d'étude à l'exception des communes de Fresnay-l'Evêque et Ymonville qui possèdent de nombreux avens.



☒ Les mouvements de terrain

Les mouvements de terrain peuvent être de plusieurs types :

- les glissements de terrain ;
- les chutes de blocs et éboulements ;
- les coulées de boues ;
- les effondrements ;
- les érosions de berges.

Peu de mouvements de terrain ont été recensés, ils sont tous situés dans l'Eure en rive gauche de l'Avre : 1 effondrement à Droisy, 1 effondrement et 1 glissement de terrain à Nonancourt, 2 effondrements à Mesnil-sur-l'Estrée et 1 effondrement à Musy.

☒ L'aléa retrait-gonflement des argiles

L'aléa retrait-gonflement des argiles peut être qualifié de fort, moyen, faible ou a priori nul.

Les zones où l'aléa retrait-gonflement est qualifié de fort, sont celles où la probabilité de survenance d'un sinistre sera la plus élevée et où l'intensité des phénomènes attendus est la plus forte. Dans les zones où l'aléa est qualifié de faible, la survenance de sinistres est possible en cas de sécheresse importante mais ces désordres ne toucheront qu'une faible proportion des bâtiments (en priorité ceux qui présentent des défauts de construction ou un contexte local défavorable, avec par exemple des arbres proches ou une hétérogénéité du sous-sol). Les zones d'aléa moyen correspondent à des zones intermédiaires entre ces deux situations extrêmes. Quant aux zones où l'aléa est estimé a priori nul, il s'agit des secteurs où les cartes géologiques actuelles n'indiquent pas la présence de terrain argileux en surface. Il n'est cependant pas exclu que quelques sinistres s'y produisent car il peut s'y trouver localement des placages, des lentilles intercalaires, des amas glissés en pied de pente ou des poches d'altération, de nature argileuse, non identifiés sur les cartes géologiques à l'échelle 1/50 000, mais dont la présence peut suffire à provoquer des désordres ponctuels.

On constate que dans la zone d'étude, seuls les aléas moyen, faible et a priori nul sont recensés. Les zones d'aléas moyen et faible concernent la partie au Nord de Chartres et l'aléa a priori nul la partie Sud.



3.2.1.9. CONCLUSION GÉNÉRALE MILIEU PHYSIQUE

L'analyse du milieu physique de l'aire d'étude a permis de mettre en évidence des zones localement plus sensibles compte tenu de la nature même du terrain localement traversé. Ces sensibilités et enjeux majeurs qu'il conviendra donc d'intégrer par la suite dans le choix des options de passage sont ci-dessous rappelés :

- Localisation de zones non constructibles (zone rouge) des PPRI sur l'aire d'étude ;
- Absence d'accidents topographiques majeurs ;
- Aquifères vulnérables et sensibles de façon homogène sur toute la zone d'étude ;
- Présence de nombreux captages AEP et périmètre de protection rapprochés ;
- Nombreuses zones d'instabilités géologiques ;
- Pas de sites pollués de grande superficie recensés ;



3.2.2. PATRIMOINE ET PAYSAGE

3.2.2.1. PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET PAYSAGER

3.2.2.1.1. LES MONUMENTS HISTORIQUES

L'aire d'étude intercepte 85 périmètres de protection de Monuments Historiques inscrits ou classés.

Un monument historique est un monument qui a été classé ou inscrit comme tel afin de le protéger, du fait de son histoire ou de son architecture remarquable. Cette reconnaissance d'intérêt public concerne plus spécifiquement l'art et l'histoire attachés au monument. Il existe deux niveaux de protection : le classement comme monument historique et l'inscription simple au titre des monuments historiques.

Outre les règles strictes encadrant tous travaux dans ces bâtiments, leurs abords sont protégés par une servitude d'urbanisme (AC1). Toute construction, restauration, destruction projetée dans ce champ de visibilité doit obtenir l'accord préalable de l'architecte des bâtiments de France (avis conforme). Longtemps soumis aux dispositions de la loi du 31 décembre 1913, le classement et l'inscription sont désormais régis par le titre II du livre VI du Code du Patrimoine (Art. L621-1 à L621-7, L621-25, L621-30 et L621-31 relatif à la protection des Monuments historiques classés ou inscrits et leurs abords) et par le décret 2007-487 du 30 mars 2007, modifié par le décret 2009-750 du 22 juin 2009, relatif aux monuments historiques et aux zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager.

Ces textes sont complétés par :

- Le décret n°2004-142 du 12 février 2004 relatif à la démocratie de proximité, à la commission régionale du patrimoine et des sites et à l'instruction de certaines autorisations de travaux
- La convention Européenne du paysage signée par les Etats membres du Conseil de l'Europe le 20 octobre 2000 et ratifiée par la France par la loi 2005-1272 du 13 octobre 2005.

L'intervention de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) se fait dans le rayon de 500 mètres autour du Monument Historique là où il y a un champ de covisibilité (projet visible du monument ou visible en même temps que celui-ci). Lors de l'élaboration ou de la révision d'un plan local d'urbanisme, le périmètre de 500 mètres peut, sur proposition de l'architecte des Bâtiments de France et après accord de la commune, être modifié de façon à désigner des ensembles d'immeubles et des espaces participant à l'environnement du monument pour en préserver le caractère ou



contribuer à en améliorer la qualité. Le périmètre de protection adapté est soumis à enquête publique conjointement avec le plan local d'urbanisme.

Dans l'aire étudiée, les Monuments concernés sont différents types de bâtiments ou d'édifices (châteaux, moulin à vent, obélisque, Eglises, éoliennes, dolmen...) de différentes époques, évoquant la richesse patrimoniale de l'aire étudiée.

Ils représentent des enjeux plus ou moins fort face au projet d'infrastructure routière selon leur localisation (centre bourg/ forêt/ espace ouvert) et les covisibilités, intervisibilités qu'ils entretiendront avec l'infrastructure.

Tableau 10 : Liste des monuments historiques recensés sur l'aire d'étude

	Commune	Type de protection	Département	Date de la protection
Secteur 1				
Château, douves, parc, allée centrale	Saint-Georges-Motel	MH inscrit	Eure	09/06/77
Église	Nonancourt	MH classé	Eure-et-Loir	07/04/75
Dreux : 9 Monuments Historiques	Dreux	Inscrits et classés	Eure-et-Loir	
Église St Martin	Mézières-en-Drouais	MH inscrit	Eure-et-Loir	21/01/08
Église Saint Pierre	Dampierre-sur-Avre	MH inscrit	Eure-et-Loir	27/12/26
Église Saint Rémy	Saint-Rémy-sur-Avre	MH classé	Eure-et-Loir	05/05/30
Motte médiévale du Plessis Saint Rémy	Saint-Rémy-sur-Avre	MH inscrit	Eure-et-Loir	13/11/86
Église Notre Dame	Boissy-en-Drouais	MH inscrit	Eure-et-Loir	08/07/27
Obélisque XVIIIème siècle	Louvilliers-en-Drouais	MH inscrit	Eure-et-Loir	24/09/65
Église Saint Pierre	Montreuil	MH inscrit	Eure-et-Loir	15/02/88
Église Saint Lubin	Saint-Lubin-des-Joncherets	MH classé	Eure-et-Loir	10/09/1913
Château	Saint-Lubin-des-Joncherets	MH inscrit	Eure-et-Loir	06/11/69
Château et certaines dépendances	Escorpain	MH inscrit	Eure-et-Loir	03/10/02
Secteur 2				
Château et ses différentes parties constitutives	Le Boullay-Thierry	MH classé	Eure-et-Loir	29/05/07
Eglise St Lubin	Le Boullay-Thierry	MH inscrit	Eure-et-Loir	29/05/07
Secteur 3				
Château de Vauventriers	Champhol	MH inscrit	Eure-et-Loir	29/09/69
Ancienne abbaye de Josaphat	Lèves	MH classé	Eure-et-Loir	09/05/1914
Église St-Lazarre	Lèves	MH inscrit	Eure-et-Loir	15/10/02
Cloître de l'ancienne abbaye de Coulombs	Lèves	MH inscrit	Eure-et-Loir	19/10/28
Château de Levesville	Bailleau-l'Evêque	MH inscrit	Eure-et-Loir	04/02/76
Chartres : 45 Monuments Historiques	Chartres	Inscrits et classés	Eure-et-Loir	
Éolienne Bollée, lavoir et bassin	Berchères-les-Pierres	MH inscrit	Eure-et-Loir	10/05/93
Dolmen de la pierre qui tourne	Morancez	MH inscrit	Eure-et-Loir	22/09/83
Château	Sours	MH inscrit	Eure-et-Loir	15/06/87
Château, ailes attenantes et cour d'honneur	Houville-la-Branche	MH inscrit	Eure-et-Loir	21/04/60
Éolienne Bollée	Nogent-le-Phaye	MH inscrit	Eure-et-Loir	09/06/09
Porte d'entrée de l'église	Jouy	MH classé	Eure-et-Loir	30/12/13
Choeur de l'église Saint Séverin	Fontenay-sur-Eure	MH inscrit	Eure-et-Loir	10/12/87



	Commune	Type de protection	Département	Date de la protection
Briqueterie Lambert	Saint-Piat	MH inscrit	Eure-et-Loir	04/03/99
Vestiges de la Prestrière de Moineaux	Barjouville	MH inscrit	Eure-et-Loir	29/05/07
Chapelle du Séminaire des Barbelés	Coudray(Le)	MH inscrit	Eure-et-Loir	22/12/08
Secteur 4				
Moulin à vent	Ymonville	MH classé	Eure-et-Loir	26/07/88
Ferme de la Recette	Fresnay-l'évêque	MH inscrit	Eure-et-Loir	19/10/28
Église Saint Etienne	Le Puiset	MH classé	Eure-et-Loir	04/01/61
Porte de l'ancienne église	Allaines-Mervilliers	MH classé	Eure-et-Loir	02/10/15
Portail de l'église Saint Denis	Prunay-le-Gillon	MH classé	Eure-et-Loir	10/08/1920

3.2.2.1.2. LES SITES

🕒 Contexte réglementaire :

La loi du 2 mai 1930 concerne les sites naturels dont la conservation ou la préservation présente au point de vue artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général. Comme pour les édifices, celle-ci prévoit deux degrés de protection en fonction des caractéristiques et de la valeur patrimoniale du site : le classement et l'inscription.

- **Le classement** est une protection forte qui correspond à la volonté de maintien en l'état du site désigné, ce qui n'exclut ni la gestion ni la valorisation. Elle impose une servitude d'utilité publique opposable aux tiers (AC2: protection des sites naturels et urbains). Les sites classés ne peuvent être ni détruits ni modifiés dans leur état ou leur aspect sauf autorisation spéciale. L'autorisation est délivrée par le préfet du département concerné pour les travaux de faible importance limitativement énumérés à l'article R341-10. Tous les autres travaux sont soumis à autorisation du ministre chargé des sites après avis de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites.
- **L'inscription** à l'inventaire supplémentaire des sites constitue une garantie minimale de protection. Elle impose une servitude d'utilité publique opposable aux tiers (AC2: protection des sites naturels et urbains). Moins contraignante que le classement, elle entraîne, sur les terrains compris dans les limites fixées par l'arrêté, l'obligation pour les intéressés de ne pas procéder à des travaux autres que ceux d'exploitation courante, sans avoir avisé, quatre mois à l'avance, l'administration de leur intention (travaux soumis à avis de l'Architecte des Bâtiments de France).

L'Architecte des Bâtiments de France émet un avis simple sur les projets de construction et les autres travaux et un avis conforme sur les projets de démolition. La protection de ces sites est actuellement régie dans le Code de l'Environnement aux articles L.341-1 à L. 341-22 et aux articles R.341-1 à R.341-27, ainsi que par la circulaire 30 octobre 2000 du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement relative aux orientations pour la politique des sites. Ces textes sont complétés par :



- Le décret n°2004-142 du 12 février 2004 relatif à la démocratie de proximité, à la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites et à l'instruction de certaines autorisations de travaux
- La Convention Européenne du Paysage signée par les Etats membres du Conseil de l'Europe le 20 octobre 2000 et ratifiée par la France par la loi n°2005-1272 du 13 octobre 2005.

🕒 Recensement sur l'aire d'étude

Dix sites inscrits et un site classé sont recensés dans l'aire d'étude. Certains sites concernent des quartiers de centre-ville urbains (Dreux, Chartres), d'autres des sites plus 'naturels' (vallées). Ces derniers sont généralement plus sensibles à l'installation d'une infrastructure de transport, du fait du changement de leur ambiance paysagère imposée par la route.

Tableau 11 : Liste et caractéristiques des sites recensés sur l'aire d'étude

	Communes concernées	Type de protection	Département	Superficie (ha)	Date de la protection
Secteur 1					
Vallée de l'Eure (section de Saint Georges-Motel à Marcilly-sur-Eure)	Marcilly-Sur-Eure, Saint-Georges-Motel, Ezy-Sur-Eure	Site inscrit	Eure	632,23	13/10/1972
Ensemble formé par le village de Dampierre-sur-Avre et le confluent de l'Avre et de la Meurette	Dampierre-sur-Avre	Site inscrit	Eure-et-Loir	152,84	02/11/1976
Centre ancien de la ville de Dreux	Dreux	Site inscrit	Eure-et-Loir	25,05	15/06/1976
Secteur 3					
Moulin de la Roche et ses abords	Saint-Prest	Site inscrit	Eure-et-Loir	13,05	24/05/1943
Haute vallée de l'Eure	Barjouville, Fontenay-sur-Eure, Morancez, Nogent-sur-Eure, Saint-Georges-sur-Eure, Thivars, Ver-les-Chartres	Site inscrit	Eure-et-Loir	1005	12/08/1983
Jardin sous la terrasse de l'ancien évêché	Chartres	Site inscrit	Eure-et-Loir	0,70	26/04/1941
Bords de l'Eure, quartier de la Tannerie	Chartres	Site inscrit	Eure-et-Loir	5,16	27/12/1943



	Communes concernées	Type de protection	Département	Superficie (ha)	Date de la protection
Abords de la porte Guillaume, pont du Bouju et tertre de la Poissonerie	Chartres	Site inscrit	Eure-et-Loir	3,07	29/12/1943
Bords de l'Eure, quartier de la Foulerie	Chartres	Site inscrit	Eure-et-Loir	2,15	27/12/1943
Parc du Château	Houville-la Branche	Site classé	Eure-et-Loir	57	15/09/1961
Vallée de l'Eure (à l'aval de Chartres)	Saint-Prest, Jouy, Chartainvilliers, Champhol, Soulaire, Saint-Piat, Mevoisins, Maintenon, Villiers-le-Morhier, Lormaye, Coulombs, Nogent-le-Roi, Chaudon, Villemeux-sur-Eure, Abondant, Dreux, Luray, Mezières-en-Drouais, Sainte-Gemme-Moronval, Cherisy,	Site inscrit	Eure-et-Loir	3663	10/05/1972

3.2.2.1.3. ZPPAUP / AVAP

🕒 Contexte réglementaire

Une Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) est un dispositif instauré par la loi de décentralisation du 7 janvier 1983, dont le champ fut étendu par la loi « paysages » du 8 janvier 1993 et qui constitue depuis le 24 février 2004 l'article L642 du code du patrimoine. Il s'agit d'une démarche partenariale entre l'État, représenté par l'Architecte des Bâtiments de France en qualité d'expert du patrimoine, de l'architecture et de gestionnaire des espaces protégés, et une ou plusieurs communes aux territoires contigus, partageant les mêmes caractéristiques architecturales et culturelles et soucieuses de protéger et de mettre en valeur leur patrimoine. La loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (Grenelle II) modifie ce dispositif qu'elle remplace par des aires de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP) (article 28). Cette nouvelle disposition s'applique aux ZPPAUP en cours de création et de révision, mais aussi aux zones existantes qui devront dans un délai de cinq ans être transformées en AVAP.

Une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) a pour objet de promouvoir la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces dans le respect du développement durable. Elle est fondée sur un diagnostic architectural, patrimonial et environnemental, prenant en compte les orientations du projet d'aménagement et de développement durables du plan local d'urbanisme, afin de garantir la qualité architecturale des constructions existantes et à venir ainsi que l'aménagement des espaces. L'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine a le caractère de



servitude d'utilité publique. Article L642-1 du code du patrimoine, modifié par la Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 - art. 28.

⊙ Recensement sur l'aire d'étude

Une ZPPAUP est interceptée par l'aire d'étude : il s'agit de Nonancourt (Arrêté du 24/06/97). Elle est composée de plusieurs secteurs : secteur de protection du centre ancien, organisé autour de l'église Saint Martin (S1) ; secteurs d'accompagnement du centre ancien protégé (S2) ; et secteurs inconstructibles (S3).

3.2.2.1.4. *PROJET DE DIRECTIVE DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DES PAYSAGES : AUTOUR DE LA CATHÉDRALE DE CHARTRES*

La cathédrale Notre Dame de Chartres, classée Monument Historique sur la liste de 1862 puis inscrite en 1979 sur la liste des sites du patrimoine mondial par l'Unesco, est, au-delà d'un monument de référence représentatif de l'art gothique français et de renommée internationale, un site emblématique. La vision lointaine, à plusieurs kilomètres de la ville, de la cathédrale se détachant sur les plaines céréalières de Beauce ou sur le socle urbain de l'agglomération est unique en France et exceptionnelle.

L'État a choisi en 1997 (arrêté du Ministre de l'Environnement du 26 mai 1997) d'initier un nouvel outil réglementaire de gestion des paysages intéressant 49 communes autour de Chartres : une directive de protection et de mise en valeur des paysages destinée à préserver les vues proches et lointaines sur la cathédrale.

La directive sera donc à la fois un moyen réglementaire de protection destiné à maîtriser l'évolution des paysages en créant une servitude d'utilité publique et un document de référence pour la gestion de l'espace tenant compte des enjeux paysagers du territoire chartrain. (*Source : site internet de la DREAL Centre*)

Cette directive est à l'étude et n'est pas encore applicable. Les cônes de vue remarquables à protéger sont recensés dans les POS/PLU depuis 1983, sans pour autant qu'un volet attaché au respect de ces vues ne soit explicité.

Les objectifs particuliers de mise en valeur sont résumés sous la forme de 6 propositions :

1. Le maintien du contraste de silhouette entre la cathédrale et le socle urbain : une silhouette puissante émergeant sans concurrence de l'horizon.
2. Le maintien des espaces de grandes cultures et des paysages ouverts associés, ce qui devra orienter la localisation des secteurs d'extension urbaine.
3. L'annonce et le signal de la ville, la découverte spectaculaire, les relations visuelles proches ou lointaines exprimées par les faisceaux de vues les plus remarquables.



4. Un nouvel argument de programmation urbaine.
5. L'harmonie nécessaire d'un développement de qualité qui s'appuie sur une approche globale et cohérente de l'aménagement dans le périmètre de la directive.
6. Une politique d'infrastructure qui pérennise la vocation de ville carrefour, ville d'échange.

Les vues sur la cathédrale sont innombrables, mais 14 zones font l'objet de protection et de mise en valeur spécifique. Des espaces associés aux vues majeures de la cathédrale sont ainsi présentés : il s'agit de zones de protection d'une vue lointaine ou de zones de transition. Chacune des zones présente des recommandations spécifiques en termes agricole, forestier, ou encore d'extension urbaine.

3.2.2.1.5. PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

La Cathédrale de Chartres est inscrite à l'inventaire du patrimoine mondial de l'UNESCO (26/10/1979).

3.2.2.2. PAYSAGE

La présente étude est réalisée indépendamment du schéma directeur paysager par ailleurs réalisé par Arc en Terre et est fourni en appui du présent document et disponible sur le site de la concertation (<http://www.154-12.centre.gouv.fr>).

3.2.2.2.1. DÉMARCHE ET RAPPEL DES DÉFINITIONS

Pour chaque entité paysagère, l'analyse s'articule en deux parties :

- **Dans une première partie**, les composantes paysagères des différentes unités seront décrites sommairement, ainsi que leurs sensibilités propres, et leur tendance évolutive indépendamment du projet d'infrastructure.

Pour rappel, la 'sensibilité' est intrinsèque à un paysage, elle repose sur des aspects physiologiques et culturels, comme le degré d'homogénéité, les types de reliefs et les couverts de végétation associés, la pratique et les usages des riverains ou des visiteurs, parfois la perception qu'ils ont des lieux, et même leurs représentations s'il en existe. Les niveaux de sensibilité sont indépendants des entités : à l'intérieur d'une entité, certaines composantes ou certains sites sont plus exposés ou plus vulnérables que d'autres.

- **Puis, dans une seconde partie**, seront énoncés les grands secteurs à enjeux paysagers au regard du projet d'infrastructure linéaire.



Il faut savoir qu'il n'existe pas d'enjeu nul en terme paysager. De plus, l'échelle des enjeux n'implique pas forcément un évitement de la zone. En revanche, plus l'enjeu est fort, plus il nécessitera des recommandations fortes pour intégrer l'infrastructure.

L'évaluation des enjeux repose sur différents critères :

- Enjeux paysagers liés à la qualité des paysages et ambiances.

Ces enjeux sont liés à la qualité paysagère des ambiances rencontrées. Les secteurs tiennent compte de l'aspect pittoresque, préservé, intime, remarquable du paysage, la qualité et le dégagement des vues qu'une infrastructure de transport pourrait dégrader. Ces enjeux sont intimement liés à la topographie du terrain. Les panoramas remarquables entrent aussi dans ce critère.

- Enjeux de franchissement/ ouvrages.

Les zones concernent les franchissements des infrastructures linéaires (voies ferrées, autoroute, routes fréquentées, chemins de randonnées...) exposées aux vues des usagers ainsi que le franchissement de zones où la topographie marquée (ruptures de pentes, vallées profondes, lignes de crêtes).

- Enjeux patrimoniaux.

Il s'agit des périmètres de protection de Monuments Historiques et des Sites (inscrits ou classés) devant faire l'objet d'un dossier de consultation de l'Architecte des Bâtiments de France ou de la Commission des Sites, s'ils sont traversés par l'infrastructure.

Au niveau de Chartres, s'ajoutent les secteurs de protections des vues majeures sur la cathédrale de Chartres, tels que définis dans la Directive de Protection et de Mise en Valeur des paysages.

Pour rappel, ces enjeux ont été exprimés dans la partie 3.2.2.1 PATRIMOINE

- Enjeux de perception et de covisibilités (riverains et infrastructures majeures).

Les enjeux de covisibilités concernent les cônes de vue possibles de riverains avec la future infrastructure. Ces zones dépendent beaucoup de la topographie du site (lignes de crête marquées / vallées ouvertes) et des ouvertures de vues liées à l'occupation du sol (plateau de cultures à perte de vue / boisements). Ces enjeux sont donc les plus forts pour les villages situés sur les plateaux dégagés. Les enjeux de perception concernent les vues emblématiques sur le territoire.



3.2.2.2. PRÉSENTATION SOMMAIRE DES UNITÉS PAYSAGÈRES TRAVERSÉES

D'après le guide *Paysage et infrastructures de transport* (Setra, juillet 2008), une « unité paysagère correspond à un ensemble de composants spatiaux, de perceptions sociales et de dynamiques paysagères, qui par leurs caractères, procurent une singularité à la partie de territoire concernée. Elles se distinguent les unes des autres par une différence de présence, d'organisation ou de forme de ses caractères ».

Ainsi, les unités de paysages sont liées à l'échelle du territoire étudié. C'est pourquoi selon les aires d'études et les documents, le découpage des unités ne sera pas strictement identique. Il faut donc s'attendre à une légère différence entre le découpage proposé par les Atlas paysagers (travaillant à l'échelle départementale voir régionale), celui proposé par le diagnostic paysager réalisé en juin 2008 par le CETE Normandie Centre (fuseau restreint), et celui développé dans ce présent document (aire d'étude large).

L'aire d'étude traverse 2 grands ensembles paysagers composés de 7 unités paysagères, formant une succession de plateaux et de vallées marquées, du nord au sud :

- Grand ensemble de l'Eure Drouaise et ses plateaux / les portes Sud de la Normandie:
 - la plaine de Saint-André,
 - la vallée de l'Avre,
 - la vallée de l'Eure Drouaise,
 - le Thimeray-Drouais et la vallée de la Blaise.

- Grand ensemble de la Beauce :
 - les marches du Nord de la Beauce,
 - la Vallée de l'Eure Chartraine,
 - le cœur de Beauce.

Ces unités peuvent être elles-mêmes décomposées en sous-unités ou séquences.



3.2.2.2.3. L'EURE DROUAISE ET SES PLATEAUX : LES PORTES SUD DE LA NORMANDIE

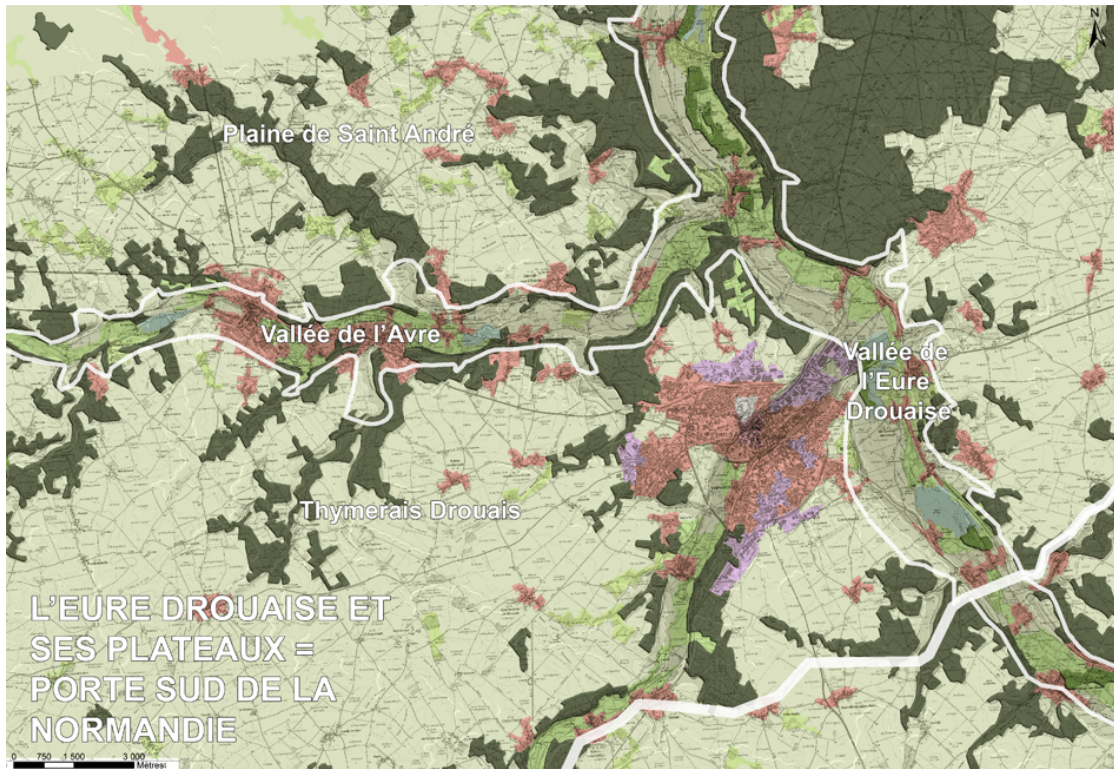


Figure 6 : L'Eure Drouaise et ses plateaux, et les entités paysagères la composant

Ce grand ensemble paysager subit les dernières influences normandes : tant dans la typologie architecturale que les ambiances paysagères. On pourrait le qualifier de transition normande vers la Beauce.

🕒 La plaine de Saint-André

🕒 Analyse paysagère et sensibilité





Photographie 1 : La plaine de Saint-André : openfields aux vues fermées par de généreux massifs boisés entourant Notre-Dame-des-Puits. Ici sur la RD50. Source : Egis Environnement, Juin 2012



Photographie 2 : La plaine de Saint-André sur la 'route de la vallée' terminée par le massif boisé des Boissières. Source : Egis Environnement, Juillet 2012

La plaine de Saint-André déploie un paysage de plateau de grandes cultures en openfield, au relief peu marqué. Les bosquets et massifs boisés très présents ponctuent les vues et s'invitent en arrière-plan. Les routes vues sur le lointain sont nombreuses. A contrario, la nouvelle section de la RN154 traitée en déblais n'offre pas de vues sur le territoire traversé. Des vallons peu marqués se détachent de la plaine, offrant des paysages plus sensibles.

Les villages ruraux sont régulièrement répartis sur le territoire.

⊙ *Secteurs à enjeux :*

Sur les plateaux, les enjeux sont minimes, du fait des nombreuses ponctuations de bosquets qui diminuent le champ visuel.

En revanche les vallons plus sensibles forment des secteurs à enjeux paysagers plus forts du fait de la qualité des ambiances qu'ils offrent. Un enjeu de franchissement est aussi palpable du fait des terrassements induits. Cependant, ces enjeux sont limités du fait de l'absence de covisibilités majeures :

- vallée des vaux et bute de Pinson (enjeu modéré),
- vallonnements sensibles de la vallée du Ruet (enjeu très fort),



Photographie 3 Vallée du Ruet. Source : Egis Environnement, Juillet 2012



- vallée Pasquier (enjeu modéré).



Photographie 4 : Vallée Pasquier. Source : Egis Environnement, Juin 2012

⊙ La vallée de l'Avre

⊙ Analyse paysagère et sensibilité



Photographie 5 : Vallée de l'Avre au niveau des Fontaines. Source : Egis Environnement, Juin 2012

La vallée de l'Avre est une vallée très marquée. Les flancs et les sommets des coteaux sont fortement boisés, contrastant avec les prairies ouvertes de fond de vallée, ce qui lui confère un caractère intimiste en radicale opposition avec les plateaux. On peut constater une alternance de prairies humides pâturées et de boisements humides, constituant une alternance d'espaces ouverts et fermés. La rivière Avre et les cours d'eau l'accompagnant serpentent en fond de la plate vallée, ponctuée de plans d'eau, évoquant un passé de ballastières.

La vallée est largement urbanisée : villes et villages sont installés 'les pieds dans l'eau'. Le patrimoine architectural est de qualité, aux connotations parfois normandes. L'accroissement des résidences secondaires est fort probable, dû à la proximité de Paris. Un éventuel développement des gravières à proximité de Nonancourt est aussi à prévoir.

⊙ Secteurs à Enjeux

Du fait de la qualité et la sensibilité paysagère de la zone, de la topographie marquée, la présence de riverains, la vallée de l'Avre présente des enjeux forts à très forts. Les secteurs à enjeux sont les suivants :

- vallée ouverte d'Illou (par ailleurs protégé au titre de site inscrit du village de Dampierre-sur-Avre et le confluent de l'Avre et de la Meurette) (enjeu très fort),



- vallée semi ouverte de Bellegarde / ancienne ballastière (enjeu fort),
- vallée de Crampeau (vue lointaine) (enjeu modéré),
- côte verte (enjeu modéré),
- ouverture de vue sur la vallée de l'Eure à Vert-en-Drouais (enjeu très fort),
- l'Avre pâturée et urbanisée, entre Bourg l'Abbé et Saint Georges Motel (enjeu très fort),
- les proto-bocages de l'Avre de Saint Germain sur Avre à l'Estrée (enjeu très fort),
- les hauteurs de la vallée de l'Eure, du côté d'Aulnay (enjeu très fort).



Vallée ouverte d'Ilou, Dampierre-sur-Avre



Au loin, la vallée de Crampeau



Ouverture de vue sur la vallée de l'Eure, Vert-en-Drouais. Source : Egis Environnement, Juin 2012



L'Avre pâturée et urbanisée, Muzy. Source : Egis Environnement, Juin 2012



Les hauteurs de la vallée de l'Eure, du côté d'Aulnay. Source : Egis Environnement, Juin 2012



Les proto-bocages de l'Avre, Pont Franche. Source : Egis Environnement, Juin 2012

Photographie 6 : Secteurs à enjeux de la Vallée de l'Avre



⊙ La Vallée de l'Eure Drouaise

⊙ Analyse paysagère et sensibilité



Photographie 7 : Vallée de l'Eure au niveau de Fermaincourt Source : Egis Environnement, Juin 2012

Les formes urbaines s'installent principalement dans la vallée, à pied de coteau.



Photographie 8 : Vallée de l'Eure au niveau des Osmeaux Source : Egis Environnement, Juin 2012

Autours de Montreuil, la vallée est encadrée par d'imposants massifs forestiers : le Bois Guyon placés au sommet du coteau à pente douce et la Forêt domaniale de Dreux recouvrant les flancs du coteau abrupte. Dans le fond de vallée plat, l'Eure a développé un tracé sinueux. Les prairies pâturées et les champs ouverts laissent des vues dégagées sur le remarquable viaduc de l'Avre. Des promontoires et les routes longeant l'Eure offrent des panoramas remarquables sur la vallée.

De Charpont à Fermaincourt, un chapelet d'étangs relate le passé de gravières. Aujourd'hui s'y développe des bases de loisirs liées à la pêche.



© *Secteurs à Enjeux*



Arcades de l'aqueduc de l'Avre. Source : Egis
Environnement, Juin 2012



Belvédère des Osmeaux. Source : Egis
Environnement, Juin 2012



vallée du Petit Cherisy. Source : Egis
Environnement, Juin 2012



Pentes douces de Moronval. Source : Egis
Environnement, Juin 2012



Eure boisée aux étangs. Source : Egis
Environnement, Juin 2012



*vallée de l'Eure au niveau de l'étang
d'Ecluzelles.* Source : Egis Environnement, Juin 2012

Photographie 9 : Secteurs à enjeux de la vallée de l'Eure Drouaise

Les enjeux dans la vallée de l'Eure sont forts à très forts du fait de la topographie marquée, la présence de villages (possibles covisibilités) et la sensibilité des paysages. Des secteurs à enjeux recouvrent l'ensemble de l'unité paysagère dans l'aire d'étude :

- arcades de l'aqueduc de l'Avre, vallée de l'Eure (enjeu très fort),
- belvédère des Osmeaux (enjeu très fort),
- vallée du Petit Cherisy (enjeu fort),
- Eure boisée aux étangs (enjeu fort),
- pentes douces de Moronval (enjeu fort),



- vallée de l'Eure au niveau de l'étang d'Ecluzelles (enjeu très fort).

⊙ Le Thimeray-Drouais et la valle de la Blaise

⊙ *Analyse paysagère et sensibilité*



Photographie 10 : Les plateaux du Thymerais-Drouais ponctués de bosquets, au niveau des Authieux. Source : Egis Environnement, Juin 2012



Photographie 11 : Vallée de la Blaise pâturée, au niveau de Garnay. Source : Egis Environnement, Juin 2012

Le Thimeray-Drouais offre un paysage de plateau ondulé, traversé par de nombreuses vallées. Les routes légèrement sinueuses offrent souvent de beaux panoramas. Les boisements qui accompagnent les vallées sont omniprésents en arrière-plan des openfields, parfois des bosquets viennent aussi ponctuer la vue. Valoriser les grandes forêts du Thymerais est un enjeu énoncé dans le guide des paysages d'Eure-et-Loir.

La vallée de la Blaise est la plus marquée. Il s'agit d'une petite vallée affluente de la vallée de l'Eure au profil asymétrique. Les flancs les moins abruptes sont cultivés tandis que le fond de vallée humide est voué au pâturage. Le château de Marmousse au sud de Garnay est visible depuis plusieurs points de vue offrant des perspectives remarquables sur l'édifice.

Une urbanisation grandissante dans les vallées et l'étalement urbain de l'agglomération Drouaise est à anticiper.



☉ Secteurs à Enjeux

Les vallons entaillant le plateau du Thymerais-Drouais constituent des secteurs à enjeux modérés à fort, selon les possibles covisibilités. Compte tenu de sa topographie et de la fragilité des ambiances paysagères, l'ensemble de la vallée de la Blaise est placée en secteurs à enjeux très forts. En résumé, les secteurs à enjeux sont les suivants :

- circuit pédestre du bois gibet (enjeu modéré),
- vallée de Crampeau (enjeu modéré),
- vallonements de la vallée Saillard (enjeu modéré),
- vallée urbanisée de Bois le Roi (enjeu fort),
- vallée ouverte de la Blaise (enjeu très fort),
- perspective du château de Marmousse, vallée de la Blaise (enjeu très fort),
- vallée de la Blaise pâturée (de Garnay à la D828) (enjeu très fort),
- dernière poche de nature dans Dreux Sud (enjeu très fort),
- vallée ouverte les Moineries (sans covisibilités) (enjeu modéré),



Vallée de Crampeau. Source : Egis Environnement, Juin 2012



Vallonement de la vallée Saillard. Source : Egis Environnement, Juin 2012



Vallée urbanisée de Bois le Roi. Source : Egis Environnement, Juin 2012



Perspective du Château de Marmousse. Source : Egis Environnement, Juin 2012



Vallée de la Blaise pâturée. Source : Egis
Environnement, Juin 2012



3.2.2.2.4. LA BEAUCE



La Beauce et ses entités paysagères



« Il serait bien simple de réduire ce vaste et riche territoire céréalière à l'horizontalité de son relief. Il y a beaucoup plus de poésie dans la Beauce ; celle d'une union improbable entre la mouvance d'un ciel plein de mystère et la rigueur des structures du sol (la grandeur du parcellaire, les villages regroupés à la croisée des routes étoilées) », extrait du guide des paysages d'Eure-et-Loir.

🕒 Les marches du Nord de la Beauce

🕒 *Analyse paysagère et sensibilité*



Photographie 12 : Vues théâtrales opérées par la profondeur des vues et les cadrages des bosquets, à Berchère-Saint-Germain. Source : Egis Environnement, Juin 2012



Photographie 13 : Point de vue remarquable sur la Cathédrale de Chartres qui semble émerger des champs aux ondulations fines, Saint-Germain la Gâtine. Source : Egis Environnement, Juin 2012

Les marches du Nord de la Beauce est un plateau céréalière annonçant la Beauce. Coupé, par des petites vallées peu formées, il présente des ondulations fines du terrain, ce qui le différencie du 'Cœur de Beauce'. A l'approche de Chartres, la topographie légèrement inclinée vers le sud offre des points de vue remarquables sur la Cathédrale, apparaissant comme émergeant des champs aux ondulations subtiles. Les vues sont profondes, illimitées, ponctuées de bosquet. La découverte du paysage



est parfois 'théâtrale', mise en scène par des jeux de bosquets à différentes profondeurs créant des cadrages.

Certaines vallées étroites et boisées sont plus marquées topographiquement.

De grands massifs boisés (Bois de Bailleau, Bois de la Dragonnerie) surplombant le plateau imposent leur masse végétale et forment un front boisé où s'arrêtent les vues. Il en est de même avec les bois annonçant la vallée de l'Eure, marquant la fin de l'unité paysagère des marches nord de la Beauce.

© Secteurs à Enjeux

Le plateau des marches nord de la Beauce affiche une topographie fine qu'une infrastructure de transport viendrait rompre l'harmonie : des secteurs à enjeux modérés à forts sont ainsi déterminés :

- vallonements subtils des marches Beauceronnes de la vallée des saules à Berchères-Saint-Germain (enjeu modéré),
- vallonements subtils de la vallée du Diable - Les Joncs, Fresnay-le-Gilmert / superposés à des Cônes de vue cathédrale (enjeu modéré),
- vallée boisée du Couanon amont (enjeu fort),
- vallée du Couanon aval, superposé avec des recommandations de la directive paysagère (enjeu très fort),
- vallée de Luisant, superposé des cônes de vues énoncés par la Directive paysagère (enjeu fort),
- vallonements subtils associés à la vallée de l'Etang (enjeu modéré),
- vallonements discrets associés à la vallée des Joncs à Fontenay-sur-Eure (enjeu modéré).



Vallonements subtils des marches Beauceronnes de la vallée des saules à Berchères-Saint-Germain. Source : Egis Environnement, Juin 2012



Vallonements subtils de la vallée du Diable - Les Joncs, Fresnay-le-Gilmert. Source : Egis Environnement, Juin 2012



Vallée boisée du Couanon amont. Source :
Egis Environnement, Juin 2012

Photographie 14 : Secteurs à enjeux, les marches du nord de la Beauce

Outre les enjeux liés aux ambiances paysagères, cette zone comporte plusieurs secteurs à enjeux liés à la protection des vues sur la Cathédrale de Chartres définie dans la directive paysagère énoncée plus haut dans la partie 3.2.2.1.4.

📍 La Vallée de l'Eure Chartraine

📍 *Analyse paysagère et sensibilité*



Photographie 15 : Prairies humides et urbanisation diffuse : la vallée de l'Eure à Saint-Prest. Source : Egis Environnement, Juin 2012





Photographie 16 : Prairies pâturées cloisonnées par des peupleraies, Ver-lès-Chartres . Source : Egis Environnement, Juin 2012

La vallée de l'Eure entaille le plateau Beauceron et contraste radicalement avec l'ambiance paysagère de plaine agricole. La vallée est de plus en plus marquée de l'amont à l'aval.

A l'amont de Chartres, la vallée se détache de la plaine par la végétation luxuriante, souvent boisée et humide. Les coteaux sont peu marqués. Ce tronçon est protégé réglementairement au titre de site inscrit de la Haute Vallée de l'Eure. La fermeture de la vallée par des peupleraies est un risque visible de l'évolution de la vallée de l'Eure. La vallée s'insère dans la ville de Chartres en constituant une 'coulée verte' jusqu'à son centre-ville. Les villages sont placés en haut de coteaux.

En aval de Chartres la vallée à fond plat est plus creusée. Les prairies humides sont pâturées. L'urbanisation se fait dans la vallée, souvent sous forme linéaire le long des routes valléennes. La pression urbaine liée à l'extension de l'agglomération de Chartres est visible sous la forme de lotissements récents ; et le développement de résidences s'implantant de manières diffuses tend à s'amplifier. On constate la réduction amorcée du paysage prairial traditionnel.

© Secteurs à Enjeux

Du fait de la topographie marquée et des ambiances paysagères fragiles, des nombreuses covisibilités, l'ensemble de la vallée de l'Eure Chartraine fait l'objet de secteurs à enjeux plus ou moins forts selon l'ouverture des vues :

- vallée de l'Eure cloisonnée, peupleraies (enjeu fort),
- haute-Vallée de l'Eure semi-ouverte (enjeu très fort),
- Coulée verte de Chartres Sud (enjeu très fort),
- descente vers la vallée de l'Eure (La Roussière) avec vues sur la Cathédrale (enjeu très fort),
- vallée de l'Eure ouverte (La Forte Maison) (enjeu très fort),
- vallée de l'Eure semi-boisée et urbanisée (enjeu fort),
- vallée de l'Eure fermée aux étangs, Jouy à Saint-Piat (enjeu fort).





Vallée de l'Eure cloisonnée par des peupleraies, moulin de Motory. Source : Egis Environnement, Juin 2012

Haute-Vallée de l'Eure semi-ouverte, Verlès-Chartres. Source : Egis Environnement, Juin 2012



Coulée verte de Chartres Sud, Barjouville/Morancez. Source : Egis Environnement, Juin 2012



Descente vers la vallée de l'Eure, La Roussière. Source : Egis Environnement, Juin 2012



Vallée de l'Eure ouverte, La Forte Maison. Source : Egis Environnement, Juin 2012



Vallée de l'Eure semi-boisée et urbanisée, de la Haute-Villette à Jouy. Source : Egis Environnement, Juin 2012

Photographie 17 : Secteurs à enjeux, vallée de l'Eure Chartraine

⊙ **Le cœur de Beauce**

⊙ *Analyse paysagère et sensibilité*



Photographie 18/ Openfields, lignes à haute-tension et cathédrale de Chartres sous un ciel menaçant, depuis la D29 au niveau de Gellainville



Photographie 19 : Champs de céréales jusqu'à l'horizon. Des arbres d'alignement soulignent la RD954, au niveau d'Outrouville

Le Cœur de Beauce est le paysage Beauceron à son paroxysme : un paysage plat, très épuré, d'openfields à perte de vue, un horizon très lointain, l'omniprésence du ciel. Le paysage est minimaliste, presque contemplatif. L'unité du paysage est frappante. Les éléments verticaux prennent une importance particulière : arbres isolés, silos, châteaux d'eau, clochers, éoliennes, moulins, bosquets, lignes HT, et bien sûr la silhouette de la cathédrale de Chartres qui apparaît comme posée sur les champs. La directive paysagère préconise de nombreuses recommandations dans ce secteur.

La topographie est marquée par la platitude de la plaine. Les vallons boisés sont à peine discernables. La moindre déclivité est perceptible et ouvre les vues sur des panoramas remarquables.

Les routes radiales autour de Chartres se fondent à la topographie du terrain, et sont parfois soulignées par des alignements d'arbres. Seules les infrastructures récentes souvent traitées en déblais/ remblais (A10, Ligne TGV) se détachent de la topographie, ce qui les place comme des objets détachés de leur territoire. Les crêtes de talus arbustifs ont tendance à surligner les infrastructures plutôt que les intégrer.

Les villages de calcaires et tuiles plates dominent la plaine avec leurs clochers. Ils sont généralement clos aux contours bien délimités, ce qui forme une limite nette entre urbanisation et milieu agricole. Les bâtis ne sont pas ouverts sur la rue mais organisés autour des cours intérieures des corps de fermes.

Au sud de la zone d'étude, de nombreuses carrières ou zones de dépôts de matériaux modifient parfois la topographie et le couvert végétal.

© Secteur à Enjeux

- vallée fermée du Bois de Javersy (enjeu modéré),
- vallée de la Roquenette et crête de Buttermont, Nogent-le-Phaye (enjeu fort),
- vallonnements discrets de la vallée d'Houville (enjeu modéré),



- doux vallonnements de Brétigny, Nogent-le-Phaye (enjeu modéré),
- ensemble formé par le ruisseau des Marais et le Parc de la Saussaye (enjeu fort),
- vallonnements subtils de la vallée de Berchères et crête de la Grande Motte offrant des vues sur la cathédrale (enjeu modéré),
- vallonnements subtils de la vallée d'Ymonville (enjeu modéré),
- vallonnements subtils de la vallée de Boenville (enjeu modéré),
- vallée aux Curés (Soulaire) (enjeu fort),
- vallée de Génerville aux bosquets (enjeu modéré).



Corps de ferme dans la vallée de la Roquenette et crête de Buttermont. Source : Egis Environnement, Juin 2012



Ensemble formé par le ruisseau des Marais et le Parc de la Saussaye. Source : Egis Environnement, Juin 2012



vallonnements subtils de la vallée de Berchères et crête de la Grande Motte. Source : Egis Environnement, Juin 2012



vallonnements subtils de la vallée d'Ymonville. Source : Egis Environnement, Juin 2012

Photographie 20 : Secteurs à enjeux, cœur de Beauce



3.2.2.2.5. SYNTHÈSE DES ENJEUX ET MESURES PAYSAGÈRES

	Enjeux paysagers
Sur Toute l'aire d'étude	Morcellement du territoire Banalisation du paysage Mise en valeur du territoire
PAYSAGES DE PLAINES	
- Plaine de Saint-André	Fortes covisibilités du fait de l'ouverture des vues Le moindre terrassement devient visible
- Thimerais-Drouais	Risque de masquer les vues lointaines Maintien d'une unité paysagère, paysage doux à la topographie fine
- Marches Nord de la Beauce	Mettre en valeur et préserver les vues sur la cathédrale de Chartres
- Cœur de Beauce	Valoriser les grandes forêts du Thymerais
PAYSAGES DE VALLEES	
- Vallée de l'Avre	Risque de coupure des vallées et perte de l'ambiance intimiste
- Vallée de l'Eure Drouaise	Franchissement des vallées ouvertes Franchissement des vallées semi-fermées ou cloisonnées (boisées)
- Vallée de l'Eure à Chartres	

3.2.2.3. CONCLUSION GÉNÉRALE PATRIMOINE ET PAYSAGE

Un certain nombre d'éléments patrimoniaux protégés réglementairement sont concernés par l'aire d'étude : 85 Monuments Historiques, 10 Sites inscrits, une ZPPAUP.

Si leurs périmètres sont traversés par les options de passages, ils devront faire l'objet de dossiers réglementaires de consultation des Architectes des Bâtiments de France (demande d'autorisation au titre de l'article L631-32 du code du patrimoine) et Commission des Sites.

La directive paysagère de protection des vues sur la Cathédrale de Chartres n'est pas encore en application. Pour autant, les recommandations suggérées par l'étude en cours sont à prendre en compte.



Les secteurs à enjeu paysager identifiés au sein de l'aire d'étude imposent, en cas de traversée, de prendre des mesures adaptées pour permettre une bonne intégration du projet. Il conviendrait, néanmoins, d'éviter tous les secteurs caractérisés par un enjeu paysager très fort.



3.2.3. MILIEU HUMAIN

3.2.3.1. URBANISATION

L'ensemble de l'aire d'étude comprend un total de 94 communes dont 11 situées dans l'Eure et 83 dans l'Eure et Loir. En voici la liste exhaustive :

Tableau 12: Liste des communes situées dans l'aire d'étude

Eure		Eure et Loir			
Secteur 1		Secteur 2	Secteur 3		Secteur 4
ACON	ABONDANT	CHALLET	AMILLY	MAINVILLIERS	ALLAINES-MERVILLIERS
DROISY	ALLAINVILLE	LE BOULLAY-MIVOYE	BAILLEAU-L'EVEQUE	MORANCEZ	ALLONNES
COURDEMANCHE	BOISSY-EN-DROUAIS	LE BOULLAY-THIERRY	BAILLEAU-ARMENONVILLE	NOGENT-LE-PHAYE	BAZOUCHES-LES-HAUTES
LA MADELEINE-DE-NONANCOURT	CHARPONT	SERAZEREUX	BARJOUVILLE	POISVILLIERS	BEAUVILLIERS
LOUYE	CHATAINCOURT	TREMBLAY-LES-VILLAGES	BERCHERES-LES-PIERRES	PRUNAY-LE-GILLON	BOISVILLE-LA-SAINT-PERE
MARCILLY-LA-CAMPAGNE	CHERISY		BERCHERES-SAINT-GERMAIN	SAINT-AUBIN-DES-BOIS	FRESNAY-L'EVEQUE
MESNIL-SUR-L'ESTREE	CRECY-COUBE		BOUGLAINVAL	SAINT-GEORGES-SUR-EURE	GUILLEVILLE
MUZY	DAMPIERRE-SUR-AVRE		CHAMPHOL	SAINT PIAT	JANVILLE
NONANCOURT	DREUX		CHAMPSERU	SAINT-PREST	LE PUISET
SAINT-GEORGES-MOTEL	ECLUZELLES		CHARTAINVILLIERS	SOULAIRES	MOUTIERS
SAINT-GERMAIN-SUR-AVRE	ESCORPAIN		CHARTRES	SOURS	NEUVY-EN-BEAUCE
	GARANCIERES-EN-DROUAIS		CINTRAY	THEUVILLE	PRASVILLE
	GARNAY		COLTAINVILLE	THIVARS	PRUNAY - LE - GILLON
	GERMAINVILLE		CORANCEZ	UMPEAU	SANTILLY
	LOUVILLIERS-EN-DROUAIS		FONTENAY-SUR-EURE	VER-LES-CHARTRES	THEUVILLE
	LURAY		FRANCOURVILLE		TRANCRAINVILLE
	MARVILLE-MOUTIERS-BRULE		FRESNAY-LE-GILMERT		YMONVILLE



	MEZIERES-EN-DROUAIS		GASVILLE-OISEME		
	MONTREUIL		GELLAINVILLE		
	SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS		HOUVILLE-LA-BRANCHE		
	SAINT-REMY-SUR-AVRE		JOUY		
	SAINTE-GEMME-MORONVAL		LE COUDRAY		
	TREON		LEVES		
	VERNOUILLET		LUCE		
	VERT-EN-DROUAIS		LUISANT		

L'aire d'étude, agricole, est marquée par une dominante de type rural même si, comme figuré sur la carte de densité proposée ci-dessous, 3 unités urbaines se distinguent nettement :

- Agglomération de Chartres (constituée de 9 communes, superficie de 1225 km², 142 481 habitants selon le recensement INSEE de 2009 et une densité moyenne de près de 116.3 hab/km²) ;
- Agglomération de Dreux (superficie de 288 km², 58 826 habitants selon le recensement INSEE de 2009 et une densité moyenne de près de 204.1 hab/km²) ;
- Agglomération de Nonancourt, Saint Rémy sur Avre, Saint Lubin les Joncherets (superficie de 62.7 km², 12 426 habitants selon le recensement INSEE de 2009 et une densité moyenne de près de 198 hab/km²) ;

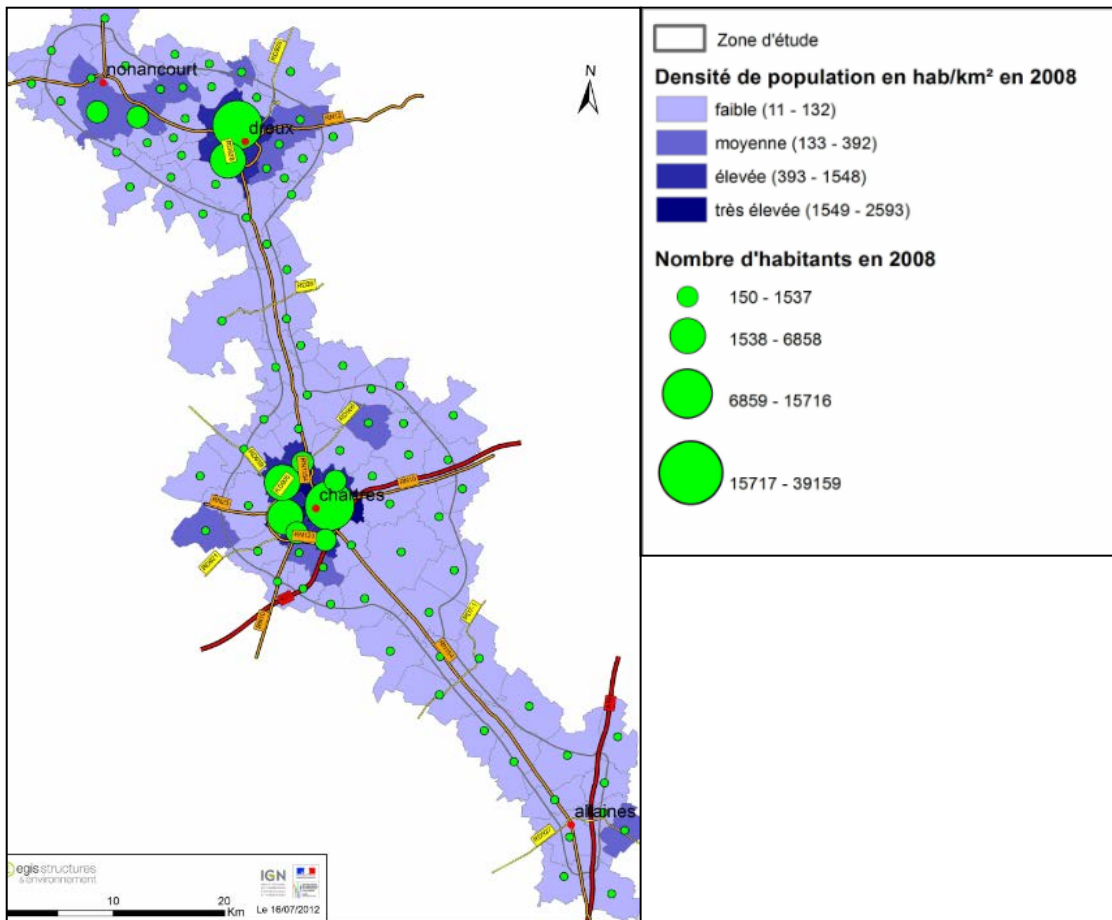


Figure 7 : Carte de densité à l'échelle de l'aire d'étude

3.2.3.2.1. LES EPCI (ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALES) ET LES SCOT (SCHÉMAS DE COHÉRENCE TERRITORIALE)

Toutes les communes de l'aire d'étude sont regroupées au sein d'EPCI, dont certains ont élaboré un SCoT :

⊙ CDC rurale du Sud de l'Eure (CCRSE)

Communes concernées : Acon, Droisy, La Madeleine-De-Nonancourt, Saint-Germain-Sur-Avre, Courdemanche, Louye, Marcilly-La-Campagne, Muzy, Saint-Georges-Motel, Mesnil-Sur-L'estree.



Compétences :

- Aménagement du territoire, développement économique, projet de maison de retraite et maison médicale ;
- Environnement (ordures ménagères, déchetterie, SPANC) ;
- Transports scolaires, sport, culture, action sociale, tourisme, relations avec les associations et le pays d'Avre, d'Eure et d'Iton ;
- Voiries communales, voies vertes, chemins ruraux, vélo routes et aides aux communes ;

ScoT : ScoT en cours d'élaboration

🕒 **CDC du Val d'Avre (COVAL)**

Communes concernées : Nonancourt, Dampierre-sur-Avre, Saint-Lubin-des-Joncherets, Saint-Remy-sur-Avre

Compétences :

- Action de développement économique ;
- Aménagement de l'espace communautaire ;
- Protection et mise en valeur de l'environnement ;
- Acquisition en commun de matériel ;
- Activités culturelles ou socioculturelles, sociales, sanitaires et sportives ;
- Construction, entretien, fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements préélémentaires et élémentaires ;
- Tourisme.

ScoT : SCoT inexistant

🕒 **Communauté d'agglomération du Drouais (CADD)**

Communes concernées : Dreux, Vert-en-Drouais, Allainville, Louvilliers-en-Drouais, Sainte-Gemme-Moronval, Luray, Garnay, Serazereux, Vernouillet, Marville-Moutiers-Brûlé, Le Boullay-Thierry, Le Boullay-Mivoye, Boissy-En-Drouais, Charpont, Crecy-Couve, Garancières-En-Drouais, Mézières-En-Drouais, Treon.



Compétences :

- Développement économique ;
- Aménagement de l'espace ;
- Équilibre social de l'habitat ;
- Politique de la ville (emploi et formation, sécurité et prévention, programme de rénovation urbaine).

Grands enjeux du SCoT (approuvé le 26/05/08):

Concernant les grandes orientations liées aux déplacements dans l'agglomération Drouaise, le SCoT met en exergue :

- Le contournement Est du pôle urbain (bouclage de la rocade Est entre la RN12 et la RN154) et la requalification de la RN12 en boulevard urbain
- Le projet à long terme de contournement Ouest de l'agglomération.

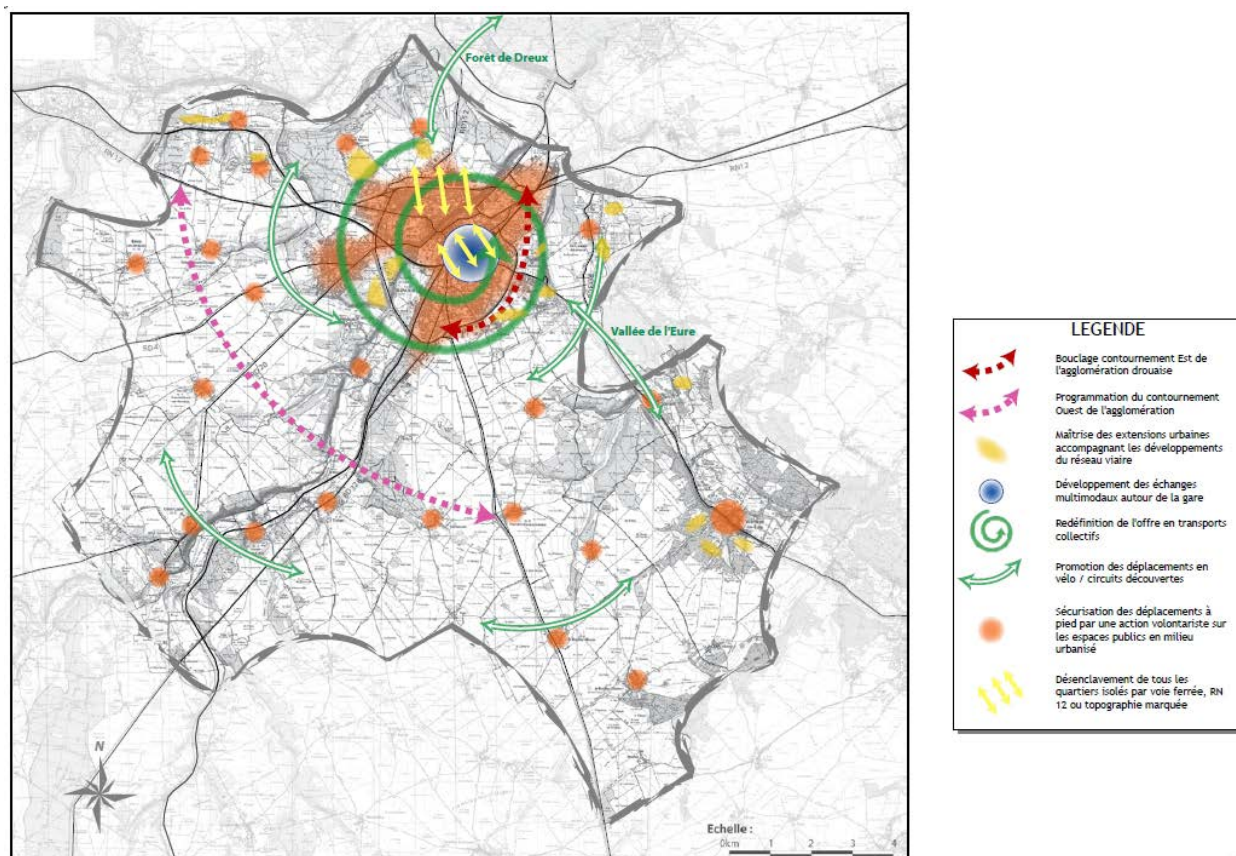


Figure 8 : Carte de synthèse de l'orientation 'prendre position dans l'espace et les dynamiques régionales du PADD, extrait du SCoT de l'agglomération du Drouais



📍 CDC les villages du Drouais

Communes concernées : Cherisy, Montreuil, Abondant, Ecluzelles, Mézières-En-Drouais, Germainville



Figure 9 : Communes concernées par la CDC des villages du Drouais (extrait site internet)

Compétences : Dans chaque domaine de compétence (développement économique, aménagement de l'espace, environnement, éducation, sport, loisirs, culture) il est précisé une liste d'actions reconnues comme d'intérêt communautaire.

SCoT : SCoT en cours d'élaboration.

📍 Communauté de communes de la Beauce de Janville

Communes concernées : Allaines-Mervilliers, Guilleville, Santilly, Janville, Le Puiset, Trancrainville, Fresnay-l'Evêque, Neuvy-En-Beauce.

Compétences : développement économique, aménagement de l'espace communautaire.

Grands enjeux du SCoT : SCoT inexistant à l'échelle de l'intercommunalité.



⊙ **Communauté de communes de la Beauce d'Orgères**

Commune concernée : Bazoches-les-Hautes ;

Compétences : aménagement de l'espace (création de ZAC), développement et aménagement économique, développement et aménagement social et culturel, énergie, environnement, logement et habitat ;

SCoT : SCoT inexistant.

⊙ **Communauté de communes de la Beauce Vovéenne**

Communes concernées : Allonnes, Beauvilliers, Boisville-la-Saint-Père, Moutiers, Prasville, Theuville, Ymonville ;

Compétences : développement économique, aménagement de l'espace communautaire.

SCoT : SCoT inexistant.

⊙ **Communauté d'agglomération Chartres métropole**

Communes concernées : Chartres, Amilly, Bailleau-l'Evêque, Barjouville, Berchères-les-ierres, Berchères-Saint-Germain, Challet, Champhol, Fontenay-sur-Eure, Gasville-Oisème, Gellainville, Le Coudray, Lèves, Lucé, Luisant, Mainvilliers, Morancez, Nogent-le-Phaye, Poisvilliers, Prunay-le-Gillon, Saint-Georges-sur-Eure, Saint-Prest, Sours, Thivars, Cintray, Coltainville, Corancez, Fresnay-Le-Gilmert, Houville-La-Branche, Jouy, Saint-Aubin-des-Bois, Francouville.

Compétences : Les compétences obligatoires répondent aux enjeux d'organisation, de développement du milieu urbain et d'intérêt communautaire:

- développement économique d'intérêt communautaire ;
- aménagement de l'espace communautaire et transports urbains ;
- équilibre social de l'habitat d'intérêt communautaire ;
- politique de la ville d'intérêt communautaire ;
- lutte contre l'incendie et secours

Grands enjeux du SCoT (approuvé le 15/05/2006): Dans l'axe 'bâtir un territoire solidaire' du PADD, il est question de 'mettre en œuvre un système de déplacement durable', et plus particulièrement 'donner la priorité à la réalisation des contournements'. La nécessité d'aménager une 2X2 voies sur la RN 154 afin de



réaliser les contournements de l'agglomération de Chartres et des villages concernés est affirmée comme une priorité. Le contournement Est de Chartres est ainsi présenté dans la synthèse cartographique des grandes orientations du SCoT :

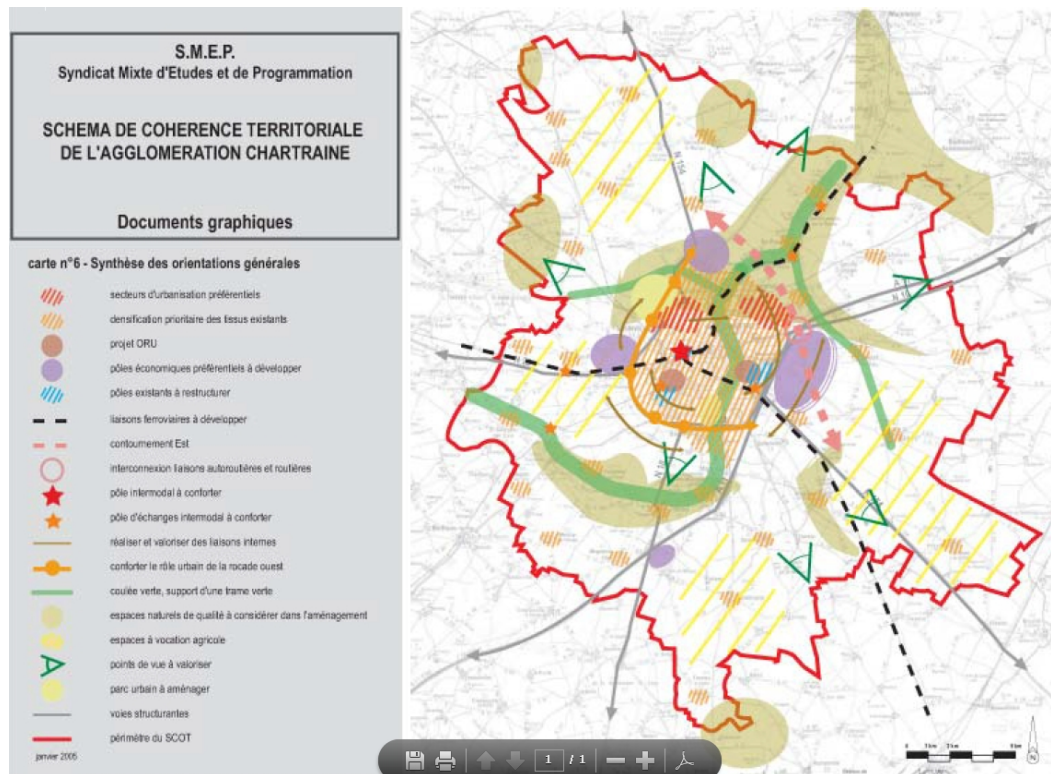


Figure 10 : Synthèse des orientations générales issues du SCoT de l'Agglomération Chartraine

⊙ Communauté de communes du Thymerais

Commune concernée dans l'aire d'étude: Tremblay-les-Villages ;

Compétences : Aménagement de l'espace, Développement et aménagement économique, Développement et aménagement social et culturel, Environnement, Logement et habitat, Sanitaires et social

⊙ Communauté de communes du Bois-Gueslin

Communes concernées : Ver-lès-Chartres ;

Compétences : aménagement de l'espace, développement et aménagement économique ;

SCoT : SCoT inexistant.



⊙ **Communauté de communes du Plateau de Brezolles**

Communes concernées : Chataincourt, Escorpain ;

Compétences obligatoires: Aménagement de l'espace, Développement et aménagement économique, Développement et aménagement social et culturel, Environnement.

⊙ **Communauté de communes des terrasses et vallées de Maintenon**

Communes concernées : Soulaire, Bouglainval, Chartainvilliers, Saint-Piat ;

Compétences : développement économique, aménagement de l'espace, protection de l'environnement, Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire en faveur du logement des personnes défavorisées, Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire, Action sociale d'intérêt communautaire, Services à la population, Gendarmerie, Sports, culture et loisirs, Télécommunications ;

ScoT : **approuvé** le 1er juillet 1998, il est actuellement en révisions par délibération du 30 mai 2007.

⊙ **Communauté de communes du Val de Voise**

Communes concernées : Bailleau-Armenonville, Champseru ;

Compétences obligatoires: Aménagement de l'espace (Constitution de réserves foncières), Développement et aménagement économique (Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique).

3.2.3.2.2. *LES DOCUMENTS D'URBANISME COMMUNAUX*

⊙ **Axes de développement urbain**

L'étude des documents d'urbanisme récoltés a permis de mettre en évidence des zones d'extension future de l'urbanisation. A ce stade des études, seules les zones définies dans les documents en tant que « zone à urbaniser » ont été prises en compte. Il s'agit des zones AU (1AU, 2AU, etc.) pour les Plans Locaux d'Urbanisme et les zones notées Na (1Na, 2Na, etc.) pour les Plans d'Occupation des Sols ainsi que les cartes communales.



La majeure partie des zones vouées à l'extension de l'urbanisation se concentre au niveau de l'agglomération chartreuse. D'importantes zones à urbaniser ont en effet été identifiées au nord et à l'est de Chartres, sur les communes de Mainvilliers, de Lucé, de Champhol, de Chartres ainsi que de Nogent-le-Phaye.

Dans une moindre mesure, d'autres zones à urbaniser selon les documents d'urbanisme des communes sont identifiables dans le secteur Nonancourt – Dreux, au niveau de Vert-en-Drouais, Garnay, Luray et Moronval pour les plus importantes.

Dans l'ensemble, le secteur d'étude comprend une majorité de communes rurales où une logique de limitation de l'étalement urbain semble prévaloir afin de préserver les espaces agricoles. Les zones à urbaniser sont, dans ces communes, la plupart du temps délimitées au sein des marges urbaines (le Boullay-Mivoye, Berchères-saint-Germain, Poisvilliers, etc.).

Il convient, néanmoins, de nuancer ces premières informations du fait du manque d'exhaustivité des données récoltées sur ce thème. Tous les documents d'urbanisme en vigueur au sein de la zone d'étude n'ont pas pu être collectés. De plus, la présence d'une zone à urbaniser, au sens des PLU et POS, ne représente pas forcément une contrainte pour le passage de l'infrastructure. Il conviendra, par la suite, de vérifier l'adéquation du projet avec le règlement des différents documents d'urbanisme et de récolter de plus amples informations sur les projets urbains potentiels.

3.2.3.2.3. ZONES D'ACTIVITÉS

Le développement des Zones d'Activités économiques constitue un facteur d'artificialisation des sols. On observe une concentration des zones d'activité dans les pôles urbains avec notamment Dreux et Chartres. Les niveaux de concentration sont particulièrement importants dans la ville de Chartres qui se situe au cœur des axes routiers principaux. Les zones situées à distance des axes de communication sont à peu près dépourvues de zones d'activité à l'exception des franges franciliennes.

Le CCI d'Eure et Loir a eu l'occasion de produire, dans le cadre du débat public qui s'est tenu fin 2009, un cahier d'acteur consacré aux problématiques économiques. Ce document met en évidence 4 problématiques majeures ci-dessous décrites.

🕒 **Pôles économiques identifiés sur l'aire d'étude**

L'aménagement de la RN 154 est une priorité pour le département compte tenu de sa vocation économique figurée notamment au travers de la répartition spatiale des zones d'activités ci-dessous représentée :

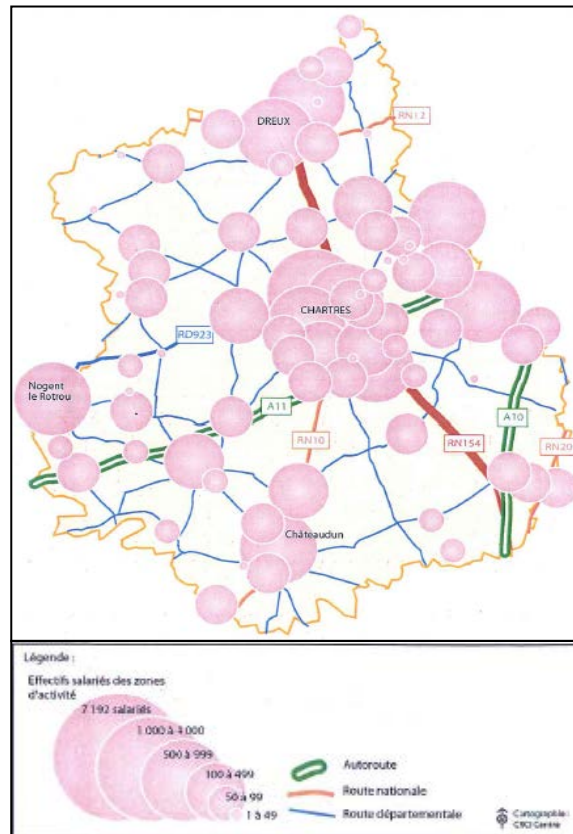


Figure 11 : Effectifs salariés dans les zones d'activités de l'Eure et loir

À l'échelle de l'aire d'étude on observe clairement une concentration des zones d'activité autour de l'axe d'étude et de façon plus nette dans les pôles urbains avec notamment Dreux et Chartres. Les niveaux de concentration sont particulièrement importants dans la ville de Chartres qui se situe au coeur des axes routiers principaux. Les zones situées à distance de l'axe d'étude sont à peu près dépourvues de zones d'activités.

🕒 Zone d'activités d'intérêt stratégique

Le schéma départemental d'Eure et Loir des zones d'activités, approuvé en 2007 par le Conseil Général identifie à l'échelle du département, près de 6 espaces pouvant accueillir des zones d'activités d'intérêts stratégiques. A l'échelle de l'aire d'étude on notera :

- Pôle économique Chartrain ;
- Pôle économique Drouais ;
- Pôle économique de Beauce



⊙ **Zones d'activités d'équilibre projetées à l'échelle de l'aire d'étude**

À l'échelle de l'aire d'étude, différentes zones d'activités dites d'équilibre sont programmées :

- Extension de 7ha de la zone d'activités de Janville ;
- Création d'une zone d'activités à Voves de près de 45 ha ;
- Requalification de la ZA Poillot de chartres sur près de 100 ha ;
- Création d'une zone d'activités de près de 28 ha à Fontenay sur Eure (Euroval) ;
- Création d'une zone d'activités de près de 40 ha à Nogent le Phaye ;
- Création d'une zone d'activités de près de 40 ha à Germainville ;
- Extension de 25 ha de la ZA les Livraindières à Dreux ;

⊙ **Projets majeurs de développement des zones d'activités**

A l'échelle de l'aire d'étude, des projets majeurs de développement des zones d'activités ont été recensés :

- Espace d'activités Porte sud à Vernouillet ;
- Zone d'activités de la Vallée du Saule à Tremblay les Villages ;
- Pôle d'activités Pôle ouest à Mainvilliers ;
- Le jardin d'entreprises à Chartres ;
- Le parc industriel de Gellainville ;
- Les activités d'extraction de calcaire le long de l'axe entre Chartres et Allaines (3 millions de tonnes annuelles).

3.2.3.3. ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC ET ÉTABLISSEMENTS SENSIBLES

À l'échelle de l'aire d'étude il est possible de recenser près de 3674 Établissements Recevant du Public (Eure et Loir). Ces établissements sont avant tout localisés au droit des deux plus grandes agglomérations (Dreux et Chartres) du secteur d'étude.



Parmi ces établissements, il est également possible d'y identifier des établissements dits sensibles compte tenu des populations qui s'y rassemblent et des activités qui y sont exercées. Sont notamment concernés :

- les lieux d'enseignement (écoles, collèges) ;
- les lieux d'accueil de la petite enfance (crèches, haltes-garderie, maison de l'enfance, foyer, pouponnières DDASS...) ;
- les établissements de santé (hôpitaux, cliniques, centres de repos ou de convalescence...) ;
- les lieux d'accueil de personnes âgées (maisons de retraite, foyer logement...).

Sur cette base près de 486 établissements sensibles ont été repérés sur l'aire d'étude ce qui représente près de 13% des ERP recensés.

3.2.3.4. RÉSEAUX D'ÉNERGIE

3.2.3.4.1. LES CONTRAINTES RÉGLEMENTAIRES ET NON RÉGLEMENTAIRES

Les réseaux de transports d'électricité, de gaz, de matières dangereuses ainsi que les réseaux de communication et les zones éoliennes sont des infrastructures coûteuses dont l'arrêt momentané du fonctionnement peut avoir des conséquences lourdes. C'est pourquoi elles sont généralement protégées par des servitudes. Il est donc primordial de les prendre en compte dès le début du projet.

Les réseaux pris en compte sont les réseaux structurants du territoire national et constituant une contrainte à prendre en compte.

Le transport d'électricité

Le transport d'électricité en France s'effectue à haute tension, le plus souvent 225 ou 400 KV. L'électricité est transportée majoritairement par câbles aériens. Les pylônes qui supportent les câbles aériens peuvent mesurer de 25 à 54 m. Les câbles de 225 KV peuvent aussi être transportés par voie souterraine et sous-fluviale dans des galeries des fourreaux, des caniveaux ou des micro-tunnels. En plus des pylônes, il est important de prendre en compte les postes de transformation.

Le réseau de communication de France Télécom

Les principaux ouvrages sous la gestion de France Télécom en termes d'importance stratégique et de coûts sont les fibres optiques, le réseau hertzien et le réseau de transmission national.



L'éolien

Le développement de l'énergie propre, dans le cadre de la diversification énergétique visant notamment à réduire les émissions de gaz à effet de serre, a notamment pour conséquence le développement de parcs éoliens sur l'ensemble du territoire national. L'aire d'étude n'échappe pas à cette règle puisque plusieurs projets éoliens affectent le territoire. L'implantation de champs d'éoliennes représente des secteurs à éviter, et les zones en projet, notamment celles où un permis de construire a été accordé est également à prendre en compte dans l'analyse des enjeux environnement.

3.2.3.4.2. ANALYSE DES ENJEUX ET DES CONTRAINTES

À l'échelle de l'aire d'étude, les informations récoltées permettent de localiser précisément :

- Une ligne électrique RTE : les informations concernent le réseau électrique de 63 kV à 400 kV, dont RTE est concessionnaire et/ou assure la maintenance. Ces informations permettent de localiser les lignes électriques, les postes de transformation, les supports (pylônes, poteaux, portiques). Sur l'aire d'étude l'on recense ainsi :
 - La ligne Damville – Nonancourt (90 kV) qui traverse les communes de la Madeleine-de-Nonancourt et de Marcilly-le-Campagne,
 - La ligne Dreux – Malmaison – Nonancourt (90 kV) qui traverse les communes de l'aire d'étude de Courdemanche jusqu'à Dreux,
 - La ligne Les Arpents – Dreux (90 kV) qui relie les communes de Dreux, Saint-Gemme-Moronval, Luray et Vernouillet,
 - La ligne Les Arpents – Richebourg (225 kV) qui traverse les communes de Vernouillet, Luray, Mézières-en-Drouais,
 - La ligne Les Arpents – Thimert – Gatteltes (90 kV) qui traverse l'aire d'étude en deux fois, au niveau des communes de Vernouillet, Luray, Marville-Moutiers-Brule, Charpont et le Boullay-Mivoye,
 - La ligne Chaunay – Maintenon (90 kV), qui relie les communes de Chartainvillers, Bouglainval, Bercheres-Saint-Germain, Poisvilliers, Saint-Prest, Leves, Mainvilliers, Amilly et Fontenay-sur-Eure,
 - La ligne Maintenon-Mainvilliers (90 kV), traversant les communes de Saint-Piat, Chartrainvilliers, Jouy, Saint-Prest, Lèves et Mainvilliers,



- La ligne Chaunay – Mainvilliers (90 kV) qui relie Fontenay-sur-Eure à Mainvilliers en passant par Amilly et Lucé,
- La ligne Chaunay – Courville (90 kV) qui traverse les deux communes d’Amilly et de Fontenay-sur-Eure,
- La ligne Chaunay – Luisant (90 kV) qui traverse les communes de Luisant, Barjouville et Fontenay-sur-Eure,
- La ligne Bonneval – Chaunay (90 kV) qui passe au niveau des communes de Fontenay-sur-Eure et Thivars,
- La ligne Chaunay – Dambron (225 kV) qui traverse Fontenay-sur-Eure, Thivars, Ver-les-Chartres, Morancez, Gellainville, Berchères-les-Pierres, Thieuville, Prunay-le-Gillon, Allones, Beauvilliers, Prasville, Ymonville, Frenay-l’Evêque, Guilleville, Allaines-Mervilliers et Bazoches-les-Hautes,
- La ligne Chaunay – Espier- Dambron (225 kV) qui passe par les communes de Fontenay-sur-Eure, Barjouville, Morancez, Le Coudray, Gellainville, Berchères-les-Pierres, Thieuville, Prunay-le-Gillon, Allones, Beauvilliers, Prasville, Ymonville, Frenay-l’Evêque, Guilleville, Allaines-Mervilliers et Bazoches-les-Hautes,
- La ligne Chaunay – Gellainville (90 kV) qui Fontenay-sur-Eure, Barjouville, Morancez, Le Coudray, Gellainville,
- La ligne Chaunay – Malagay (90 kV) qui relie les communes de Fontenay-sur-Eure et de Chartres en passant par celles de Thivars, Ver-le-Chartres, Morancez, Gellainville et le Coudray,
- La ligne Auneau – Malagay (90 kV) qui traverse, Chartres, Gellainville, Nogent-le-Phaye, Sours, Houville-le-Branche,
- La ligne Auneau – Malagay – Dambron - Voves (90 kV) qui prolonge la ligne Chaunay – Malagay jusqu’à Allaines – Mervilliers.

À noter que la présence de ce réseau nécessite que des préconisations et directives soient respectées, on notera notamment :

- La distance entre les conducteurs de la ligne et la bande de roulement des voies ne doit pas être inférieure à 8 m (compte tenu des phénomènes de surchauffe éventuelle).
- Interdiction de décaisser à moins de 10 m des pieds de supports et libre accès à ceux-ci dans un rayon de 5 m autour de ces derniers.



- Obligation de doubler les chaînes d'isolateurs des ouvrages pour les traversées de routes à grande circulation.
- Interdiction d'approcher les conducteurs du réseau dans un rayon inférieur à 5 m autour de ces derniers (balancement des conducteurs non compris)
- Un réseau GRT gaz à haute pression : les informations récoltées permettent de localiser les ouvrages de transport de gaz à haute pression ainsi que les postes de détentés associés sur l'aire d'étude. Il s'agit des ouvrages :
 - DN10 traversant les communes de Nonancourt et Droisy (planche 1)
 - DN 150 traversant les communes de Sainte Gemme Moronval et Mézières en drouais (planche 6)
 - DN 80 au niveau de Vernouillet, Garnay, Marville Moutiers Brulé, Boullay Mivoye et Le Boullay thierry (planches 6, 8 et 9)
 - DN900 traversant la zone d'étude au niveau de Tremblay les Villages (planche 9)
 - DN 200 traversant la zone d'étude en partie sud est de Chartres depuis Coltainville jusqu'à Ver-Les chartres. (planche 12, 14, 15, 17 et 19)
- Un Oléoduc traversant la zone d'étude au droit de Prasville : Oléoduc Donges-Melun-Metz (planche 3).
- Projet éolien : Commune de Nonancourt: un projet éolien en cours d'étude par la société Fermes Eoliennes de France, 9 éoliennes de 1,5 MW (projet qui semble ancien mais pas d'autres informations récentes). Droisy: projet de POWEO datant de 2009 (pas d'autres informations depuis). Courdemanche et Mesnil sur l'Estrée: projet de NEOEN datant de 2011, études de faisabilité en cours. (pas d'autres informations depuis). Il n'y a pas d'éoliennes ni de ZDE sur l'aire d'étude, ni en prévision à court terme

3.2.3.5. VOIES DE COMMUNICATION

3.2.3.5.1. LES CONTRAINTES RÉGLEMENTAIRES ET NON RÉGLEMENTAIRES

Les voies de communication constituent un facteur essentiel au développement économique et social d'un territoire. Ces infrastructures sont lourdes et coûteuses de réalisation et d'entretien. Leurs franchissements impliquent par conséquent une contrainte économique et technique importante et la prise en compte des servitudes qui y sont associées.



3.2.3.5.2. ANALYSE DES ENJEUX ET DES CONTRAINTES

L'aire d'étude traverse un certain nombre de réseau de transport, à savoir :

- **Voie ferrée** : différentes grandes lignes de trafic ferroviaire traversent la zone d'étude. Il s'agit, en sa partie sud, soit aux environs de Chartres, des lignes :
 - Paris-Montparnasse à Brest ;
 - Chartres à Bordeaux-Saint-Jean ;
 - Chartres à Orléans (exploitée pour le trafic de fret) ;
 - Chartres à Dreux (exploitée partiellement pour le trafic de fret).

La partie nord, soit aux environs de Dreux, est quant à elle desservie par les lignes :

- commerciale Paris - Granville ;
 - Paris - Argentan ;
 - Dreux - Argentan - Granville (TER Basse-Normandie et TER Haute-Normandie);
 - la ligne N du Transilien (branche Paris - Dreux).
- **Aérodromes** : deux aérodromes ont été recensés. Il s'agit des aérodromes de Dreux-Vernouillet (planche 1) et de Chartes-Champhol (planche 3). Ces deux aérodromes sont utilisés pour la pratique d'activités de loisirs et de tourisme (aviation légère et hélicoptère).
 - **Réseau routier** : le réseau routier de l'aire d'étude est constitué de trois types d'axes :
 - Axes interrégionaux constitués des RN 154 et RN12, objet de la présente étude ;
 - Axes à vocation de déserte locale : routes départementales RD4, RD 20, RD 928 ;
 - Axes du « chevelu routier » de l'aire d'études rencontrées sur l'intégralité de l'aire d'étude, axes de faibles capacités particulièrement visibles sur les plateaux agricoles.



3.2.3.5.3. AUTRE TYPE DE TRANSPORT

A noter que l'aire d'étude est traversée par l'Aqueduc de l'Avre. L'aqueduc est l'un des ouvrages qui alimente la ville de Paris en eau potable et est géré par la SAGEP (Société anonyme de gestion des eaux de Paris). Inauguré en 1893, il achemine, par simple gravité, 80 millions de litres par jour depuis le Drouais en Eure-et-Loir.

3.2.3.6. ENVIRONNEMENT ACOUSTIQUE

L'environnement acoustique de l'aire d'étude a été défini après une modélisation permettant le recensement :

- des zones sensibles au bruit autour des secteurs urbanisés (habitations, bureaux, établissements de santé, etc ...),
- des secteurs impactés par les infrastructures routières et ferroviaires de plus de 60 dB(A) de jour

Sur cette base une cartographie de l'ambiance acoustique au stade état initial a été réalisée et est proposée dans l'atlas cartographique. Ces cartes mettent ainsi en évidence la présence:

- de secteurs actuellement impactés par les infrastructures routières à plus de 60dB(A) de jour. Ces secteurs sont situés :
 - autour de Dreux par la RN 12 et RN 154,
 - dans la région de Chartres traversée par de nombreuses infrastructures principales (voies ferrées, RN 123, RN 154...),
 - dans le secteur d'Allaines traversé par la RN 154 et l'A 10.
- d'importants secteurs urbanisés sensibles au bruit localisés autour de Dreux, Nonancourt et Chartres, les 3 agglomérations de la zone d'études.
- de secteurs calmes situés entre Dreux et Chartres, et entre Chartres et Allaines.

3.2.3.7. RISQUES TECHNOLOGIQUES

3.2.3.7.1. LES CONTRAINTES RÉGLEMENTAIRES ET NON-RÉGLEMENTAIRES

Un risque est la conjonction entre un aléa et un enjeu. L'aléa* correspond à l'existence potentielle d'un phénomène, l'enjeu* ou la vulnérabilité à l'impact que le phénomène pourrait avoir s'il avait lieu. Il dépend donc particulièrement du peuplement de la zone,



de son environnement et de son activité économique. Dans une logique de développement durable, la prise en compte des risques majeurs permet de les prévenir et tente de réduire les conséquences économiques, sociales et environnementales d'un développement imprudent de notre société. On distingue deux familles de risques, les risques naturels et les risques technologiques.

Risque technologique

Les risques technologiques regroupent les risques industriels, les transports de matières dangereuses et les ruptures de barrages. Par ailleurs, certains établissements industriels représentent également un risque.

Sites industriels

Le risque industriel concerne certains sites tels que :

- des sites de production de matières premières chimiques ou pétrolières, qui utilisent en entrée des produits chimiques afin d'en produire d'autres en sortie ;
- des sites de transformation de ces matières, qui utilisent des produits chimiques en entrée mais qui les transforment en produits non dangereux, directement ou indirectement utilisables ;
- des sites de stockage de produits chimiques ou pétroliers ;
- des sites de distribution, comme les unités de livraison pour les produits pétroliers par exemple.

En France, deux réglementations concernent les sites industriels :

- la loi 76-663 du 19 juillet 1976 relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) ;
- la directive européenne Seveso 2 de 1996 (remplaçant, depuis le 3 février 1999, la directive européenne Seveso 1 de 1982).

Les ICPE

Elles sont classées selon la gravité des dangers ou des inconvénients que peut présenter la nature des opérations effectuées ou des produits utilisés et, à partir d'un certain volume d'activité (ou de produit utilisé). Ainsi suivant la gravité des dangers ou des inconvénients que peut présenter l'exploitation de ces installations, un établissement peut être : soumis à déclaration en préfecture : il s'agit des installations les moins dangereuses, soumis à autorisation préfectorale : il doit respecter des prescriptions particulières définies dans un arrêté préfectoral d'autorisation. Cet arrêté est établi spécifiquement pour cette installation.



Le PPRT (Plan de Prévention du Risque Technologique)

Certains sites industriels ont justifié la mise en place d'un PPRT. Le PPRT est un document élaboré par l'Etat qui doit permettre de faciliter la maîtrise de l'urbanisation autour des sites industriels à haut risque (appelés également "SEVESO seuil haut").

Valeur juridique du PPRT :

Les PPRT valent servitude d'utilité publique dès leur approbation. Cela peut affecter directement l'utilisation des sols et les plans locaux d'urbanisme (PLU) ou les plans d'occupation des sols (POS) qui doivent respecter ces servitudes. Les textes de références sont la loi 2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages, le Code de l'environnement articles L515-15 à 25; et le Code de l'Environnement articles R125-23 et suivants.

3.2.3.7.2. ANALYSE DES ENJEUX ET DES CONTRAINTES

Les risques technologiques retenus pour cette première analyse sont ceux relatifs aux ICPE soumises à autorisation et la présence de sites SEVESO seuils haut et bas.

Ainsi sur la totalité de l'aire d'étude sont recensés :

- Près de 95 ICPE soumises à autorisation ;
- Une seule installation classée Seveso (seuil bas) localisée au niveau de Coltainville. Il s'agit d'un dépôt de GPL exploité par la société Primagaz.

On remarque que les principaux sites de regroupement de telles installations se situent essentiellement à proximité des grandes agglomérations à savoir Dreux (11), Vernouillet (12) et Chartres (15).

3.2.3.8. AGRICULTURE

3.2.3.8.1. PRODUCTION

L'activité agricole de l'aire d'étude est essentiellement tournée vers la production végétale céréalière, oléagineuse et protéagineuse (blé, orge, pois, colza et plus rarement lin ou fleurs). Cette activité, historique, est facilitée par la proximité du port de Rouen, 1er port céréalier européen. On observe en effet que près de 70% de la surface agricole en 2010 était consacrée à la production de céréales (blé, orge, maïs principalement) tandis que 20 % concernait celle des oléagineux (colza, tournesol). Il convient de noter la présence, concentrée au niveau de la vallée de l'Avre, de nombreuses prairies, synonyme d'une activité d'élevage dans ce secteur.



Le secteur de Fresnay-L'Évêque et d'Allaines est caractérisé par une agriculture plus diversifiée qui se développe autour du socle des grandes cultures. De nombreuses parcelles de superficie relativement importante sont occupées par les cultures industrielles ou entre de légumes-fleurs.

Le graphique ci-dessous illustre, à l'échelle de la zone d'étude, la part de chaque type de culture par rapport à la superficie agricole totale :

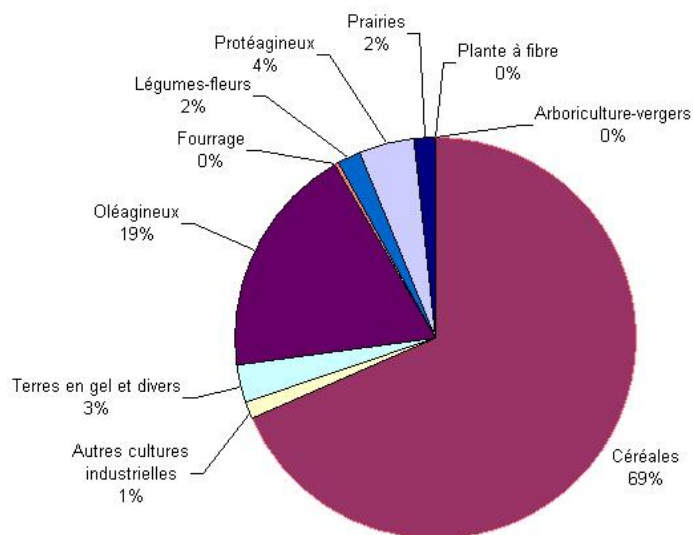


Figure 12 : Répartition des types de culture au sein de l'aire d'étude

Il n'existe aucune production d'Appellation d'Origine Contrôlée dans le périmètre étudié.

On dénombre par contre 4 IGP (Indications Géographiques Protégées) :

- IGP Volailles de l'Orléanais sur l'ensemble des communes du périmètre,
- IGP Volailles de Houdan dans le secteur situé au nord de Tremblay-les-Villages (inclus),
- IGP Volailles de Normandie et IGP Porc de Normandie dans le secteur situé au nord de Marville-Moutiers-Brulé.

Certains exploitants principalement orientés « grandes cultures » profitent de l'existence de ces IGP pour développer un atelier annexe de production animale, mais ils restent peu nombreux.

Les élevages porcin et avicole ont pu émerger dans les années 90 car il s'agit souvent d'élevages hors-sol, occupant peu de surface, dans un département où la majeure partie de la superficie agricole est consacrée aux grandes cultures. Mais ce type d'élevage stagne aujourd'hui.



Une autre source de diversification est constituée par l'activité touristique, en plein développement aujourd'hui dans le département d'Eure-et-Loir. Cette activité permet notamment aux agriculteurs de valoriser leur bâti (gîtes...), de faire connaître et de vendre en direct leur production (vente à la ferme).

3.2.3.8.2. DISPOSITIFS DE DRAINAGE ET D'IRRIGATION,

À l'échelle d'une exploitation, les dispositifs d'irrigation ou de drainage des sols constituent un investissement lourd qui se rentabilise sur le long terme, et doivent être réhabilités ou indemnisés s'ils sont impactés par un projet d'aménagement.

Aujourd'hui et à l'échelle du département, plus d'une exploitation sur quatre a accès à l'irrigation et la surface irrigable couvre environ le tiers de la surface agricole utile.

L'irrigation en Beauce est pratiquée essentiellement grâce aux prélèvements effectués dans la nappe souterraine (nappe de Beauce) ; elle a permis le développement des cultures de maïs et de betteraves, et plus récemment des cultures de diversification (pomme de terre, légumes de plein champ et cultures semencières) dans une région où la pluviosité est très faible (600 mm / an en moyenne).

A l'inverse, le drainage est très peu présent en Beauce et dans le Thymerais Drouais ; il s'est essentiellement développé sur des terres humides anciennement consacrées à l'élevage (Perche, Faux-Perche), et a permis leur reconversion en terres de culture. Il est donc très peu présent sur l'aire d'étude.

3.2.3.8.3. PRESSIONS FONCIÈRE SUR L'AIRE D'ÉTUDE

La plupart des exploitations disposant d'une importante structure foncière se situent dans le Nord de l'Eure-et-Loir (70 % des exploitations de plus de 300 ha se trouvent au Nord de Chartres).

La taille moyenne des 218 exploitations concernées par l'étude est d'environ 152 hectares.

Le parcellaire est donc très morcelé à proximité de Chartres. Il est le reflet d'un contexte périurbain induisant une pression foncière sur les terres agricoles, mais également d'un secteur peu ou moins remembered

3.2.3.8.4. LES CIRCULATIONS

Sur l'aire d'étude se sont avant tout les voies à faible circulation, de desserte très locale qui sont empruntées par les agriculteurs.



Lorsqu'ils y sont obligés (parcellaire éloigné, accès aux points de vente...), les agriculteurs peuvent être amenés à emprunter des réseaux plus importants (voirie départementale, voire nationale comme la RN 154).

Les points d'accès et de franchissement de la RN 154 par les agriculteurs sont jugés « dangereux » pour la plupart par les exploitants car mal aménagés.

Signalons toutefois l'existence de voies parallèles à la RN 154 dans le secteur déjà aménagé à 2x2 voies entre Chartres et Dreux, plébiscitées par les agriculteurs car leur permettant de se rendre dans leur parcelles sans avoir à emprunter la RN 154 elle-même. La RN 154 a également été recensée par plusieurs exploitants comme un axe important pour l'écoulement de leur production, certains acheteurs de productions particulières (pommes de terre, betteraves...) venant prendre directement livraison des produits à la ferme avec des poids-lourds.

3.2.3.8.5. LOCALISATION DES BÂTIMENTS AGRICOLES

Localisation	Planches concernées	Bâtiments agricoles recensés	Nombre	Communes
Secteur Nonancourt- Dreux	1 à 8	Silos	13	Saint Lubin des Joncherets, Dampierre sur Avre, Boissy en Drouais, Garancière en Drouai, Garnay, Vernouillet, Dreux, Cherisy, Mézières-en-Drouais
		Bâtiments	-	-
		Serre	22	Vernouillet, Marville Moutiers Brule, Dreux, Mezieres en drouais, Saint Gemme Moronval
Secteur Dreux- Nord de chartres	8, 9 et 10	Silos	2	Le boullay Mivoye
		Bâtiments	-	-
		Serre	-	-
Secteur du contournement de Chartres	11 à 20	Silos	39	Houville-la-Branche, Berchères-les-Pierres, Prunay-le-Gillon, Jouy, Coltainville, Bailleau-l'Evêque, Mainvilliers, Chartres, Sours, Luce, Le Coudray et Francourville
		Bâtiments	2	Le Coudray et Gasville - Oiseme
		Serre	53	Morancez, Saint-Piat, Chartainvilliers, Jouy, Soulaire, Saint-Prest, Lèves, Gasville – Oiseme, Umpeau, Mainvilliers, Amilly, Chartres, Sours, Luce, Luisant, Ver-les-Chartres
Secteur sud de Chartres- Allaines	20 à 24	Silos	7	Boisville la Sa&int Père, Ymonville, Allaines-Mervilliers, Bazoches les hautes
		Bâtiments	5	Bazoches-les-Hautes
		Serre	1	Trancrainville



Tableau 13: Localisation des bâtiments agricoles au sein de l'aire d'étude

3.2.3.8.6. LES MESURES AGRO ENVIRONNEMENTALES

Les mesures agroenvironnementales (MAE) sont mises en œuvre dans le cadre de la politique de développement rural européenne. À l'échelle territoriale, ces MAE sont déclinées en MAET (Mesures AgroEnvironnementales Territorialisées). Elles ont pour but de compenser les surcoûts et manques à gagner générés par l'introduction sur les exploitations de pratiques plus respectueuses de l'environnement. L'exploitant qui souscrit une mesure agro-environnementale s'engage ainsi à respecter pendant 5 ans des pratiques agroenvironnementales en échange d'une rémunération qui dépend du niveau de contrainte de ces pratiques.

Elles permettent de répondre à quatre grands enjeux environnementaux :

- la gestion et la qualité de l'eau, en encourageant par exemple la réduction de la fertilisation et la protection des captages ;
- la biodiversité animale et végétale, en incitant notamment à la préservation des habitats, la préservation des milieux humides et des prairies permanentes.

À l'échelle de l'aire d'étude il est possible de lister un ensemble de deux MAET en cours :

1. Mesures Agroenvironnementales Territorialisées (MAET) proposées sur le territoire St Lubin-des-Joncherets. L'objectif principal est de maintenir la teneur en nitrates en deçà de 50mg/L par des actions sur le bassin d'alimentation du captage.
2. Mesures Agroenvironnementales Territorialisées (MAET), proposées sur le territoire ZPS « Beauce et vallée de la Conie ».

3.2.3.8.7. CONCLUSION

L'analyse du secteur agriculture sur l'aire d'étude a ainsi permis de mettre en évidence 4 grands secteurs ci-dessous décrits :

- Un secteur au nord de l'aire d'étude (Nonancourt – Tréon) caractérisé par des exploitations de grandes cultures, relativement diversifiées. C'est dans ce secteur qu'on retrouve une part de l'activité consacrée à l'élevage.
- Un secteur compris entre Dreux et Chartres, caractérisé par des exploitations de très grandes superficies, en développement mais relativement peu diversifiées.
- Un secteur périurbain au niveau de Chartres, caractérisé par des exploitations de petites tailles pratiquant la grande culture subissant une pression foncière forte. A noter la présence de trois exploitations agricoles biologiques.



- Un secteur sud de Chartres à Allaines, caractérisé par des exploitations de grandes cultures, de relativement grandes superficies et bien diversifiées (surtout betterave et pomme de terre). L'activité agricole dans ce secteur est dynamique et cherche à s'agrandir.

3.2.3.9. SYLVICULTURE

3.2.3.9.1. LES CONTRAINTES RÉGLEMENTAIRES ET NON RÉGLEMENTAIRES

Les forêts sont des espaces d'intérêts multiples. Elles présentent un intérêt :

- Environnemental, par le rôle primordial qu'elles ont dans le cycle du carbone et par la diversité de faune et de flore qu'elles abritent.
- Économique avec l'importance de la filière bois dans de nombreuses régions
- Touristique car c'est un lieu de loisirs, de randonnées et de chasse.

Ces enjeux ont conduit très tôt la création d'un droit de la question forestière. Les forêts ont été divisées en parcelles et réparties entre divers propriétaires. On distingue ainsi les forêts publiques, parmi lesquelles les forêts domaniales appartenant à l'état et les forêts communales appartenant aux collectivités et les forêts privées. Ces deux catégories de forêts sont gérées par deux organismes l'ONF, pour les forêts publiques et le CRPF pour les forêts privées.

3.2.3.9.2. ANALYSE DES ENJEUX ET DES CONTRAINTES

Comme déjà précisé, l'aire d'étude est essentiellement rurale. Ainsi l'occupation du sol, en dehors des zones agglomérées, est soit destinée à l'agriculture soit à la forêt. Sur l'ensemble de l'aire d'étude, 3 régions forestières peuvent être identifiées :

- **Le plateau de Neubourg et de Saint André** en partie nord, sur une partie très réduite de l'aire d'étude : Plus grande région forestière du département, dont elle occupe 31 % du territoire, la région forestière «Plateau de Neubourg et de Saint-André» abrite 26 % des forêts départementales, avec un taux de boisement de 18%. La propriété foncière est presque exclusivement privée (95,9 %). Les forêts domaniales comptent pour 0,1 % de la surface totale, à peine moins que les forêts communales (4 %). Enfin, 96 % de la surface boisée a été classée en formations boisées de production, seules inventoriées. A noter qu'au sein de l'aire d'étude aucune forêt publique n'est à recenser.
- **Le Drouais** de Dampierre-sur-Avre à Montreuil : L'altitude est de l'ordre de 200 m. Cette région forestière, avec un taux de boisement de 22,8 %, possède 20 % des formations boisées départementales, sur 10 % de son territoire. Ces forêts



sont privées pour 61,8 % et domaniales pour 38,2 %. Enfin, 96 % de la surface boisée a été classée en formations boisées de production, les seules inventoriées au sol. La forêt domaniale de Dreux est la seule forêt publique présente à l'intérieur de l'aire d'étude, au nord-est, au niveau de la commune d'Abondant.

- **La Beauce** jusqu'à Allaines : Cette région forestière, avec un taux de boisement de 5,8 %, possède 27 % des formations boisées départementales, sur 56 % de son territoire. Toute la forêt de cette région relève, ou peu s'en faut, de la propriété privée. Ce constat se retrouve pour le cas précis de l'aire d'étude qui ne comporte aucune forêt publique.

Elles peuvent être localisées comme suit :

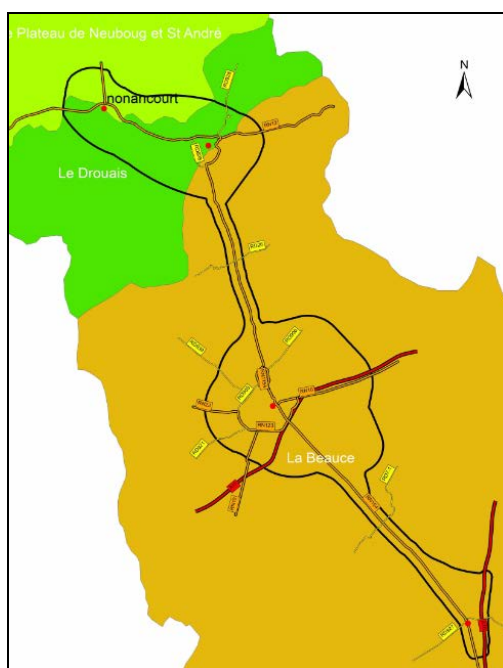


Figure 13 : Les régions forestières à l'échelle de l'aire d'étude

À noter que selon le recensement INSEE de 2009, 5.9% des établissements agricoles recensés sur le département de l'Eure et Loire correspondaient à une activité sylvicole. L'activité forestière de l'Eure-et-Loire est très largement dominée par la présence des feuillus qui représentent 80 % de la surface boisée, 80 à 90 % de la récolte, suivant les années, 95 à 98 % des sciages livrés. Département le moins boisé de la région Centre, l'Eure-et-Loire vient en avant-dernière position pour le volume exploité et occupe la dernière place en ce qui concerne le volume de sciages produit.



3.2.3.10. CONCLUSION GÉNÉRALE MILIEU HUMAIN

L'étude a permis de mettre en lumière différents types d'enjeux qu'il convient de prendre en compte pour une bonne intégration du projet au sein de son environnement. Parmi ces enjeux, on peut citer :

- Un tissu urbain globalement diffus au sein de l'aire d'étude composée en majorité de communes rurales. L'urbanisation se densifie néanmoins au niveau des agglomérations de Dreux et de Chartres mais aussi, dans une moindre mesure des vallées (vallée de l'Avre).
- Des zones vouées à l'extension urbaine, plus importantes au niveau de l'agglomération de Chartres mais aussi de Dreux. Ces secteurs sont aussi concernés par des opérations de création ou d'agrandissement de zones d'activité économique.
- La présence d'un site Seveso seuil bas au niveau de Coltainville (Primagaz).
- La présence de secteurs actuellement impactés par les infrastructures routières à plus de 60dB(A) de jour ainsi que de secteurs calmes
- Un réseau de transport d'énergie et de canalisations étendu (lignes haute et très haute tension, oléoduc, canalisations de gaz, aqueduc de l'Avre).
- L'existence de nombreuses carrières en activité dans le secteur de Prasville et d'Ymonville.
- La présence de nombreux projets éoliens en cours d'instruction, entre Chartres et Allaines majoritairement.
- L'importance de l'activité agricole au sein de l'aire d'étude qui risque d'être désorganisée par le passage d'une nouvelle infrastructure.



4. HIÉRARCHISATION DES ENJEUX ET DES CONTRAINTES

4.1. MÉTHODOLOGIE DE HIÉRARCHISATION

Annexe 3 : Méthodologie de réalisation de la carte de sensibilité, toute thématique confondue

Sur la base de cet état des lieux, il est possible de mettre l'accent sur les dynamiques territoriales identifiées à l'échelle de l'aire d'étude mais également de faire ressortir les composantes de l'environnement les plus vulnérables au projet.

Pour cela, une hiérarchisation des sensibilités identifiées a été réalisée, par milieu, en concertation avec la DREAL Centre et son Assistance à Maîtrise d'Ouvrage dans l'objectif unique de localiser des options de passage cohérentes avec les sensibilités du secteur.

Cette hiérarchisation a été déclinée sur l'aire d'étude selon trois niveaux de sensibilité : sensibilité très forte, forte et modérée.

- **Sensibilité très forte**

Zones où la présence de contraintes réglementaires ou autres (arrêté préfectoral de protection de biotope, secteur bâti dense, zones naturelles protégées...) :

- rend difficilement compatible le passage de l'infrastructure,
- suppose une prise en compte très en amont du projet d'aménagement et la mise en place de mesures spécifiques lourdes,
- nécessite des autorisations administratives spéciales,

- **Sensibilité forte**

Zones où l'aménagement est difficile en raison de contraintes réglementaires ou assimilées, et de contraintes d'utilisation du sol. L'aménagement dans ces secteurs nécessite la mise en place de mesures de réduction d'impacts importantes.

- **Sensibilité modérée ou non déterminante** pour la comparaison des options.

Les zones concernées par des sensibilités de ce type sont caractérisées par la présence d'enjeux jugés non significatifs à ce stade de l'étude mais qu'il conviendra d'analyser plus précisément dans une phase ultérieure.



Cette hiérarchisation, proposée dans les paragraphes ci-dessous, a été réalisée pour les trois milieux étudiés dans le présent rapport (milieu physique, patrimoine et paysage, milieu humain) mais également pour le milieu Naturel tel qu'abordé au travers des documents :

- Rapports étude Biotope, « Étude environnementale en phase 1, Lots 2, 3, 4 », rapports en date de juillet 2012,
- Rapport étude Écosphère, « Rapport de pré-diagnostic écologique (phase 1) : Étude des sensibilités et analyse comparative des fuseaux », rapport en date d'aout 2012.

4.2. HIÉRARCHISATION DES ENJEUX

Pour procéder à l'élaboration de la carte de sensibilités telle que présentée dans l'atlas cartographique, la hiérarchisation ci-dessous a été réalisée. La méthodologie de réalisation de cette carte est proposée en 3.

4.2.1. MILIEU PHYSIQUE

Eaux superficielles et souterraines		Sensibilité très forte	Sensibilité forte	Sensibilité modérée
Eaux superficielles	Milieux aquatiques	-	-	-
	Inondations	Zone rouge PPRI	Autres zones PPRI et zone inondable	-
Eaux souterraines	Usages	Point de captage pour alimentation en eau potable et périmètre de protection rapprochée	Périmètre de protection éloignée de captage	-
Sol – Sous-Sol	Risques	PPRMT (zone inconstructible)	PPRMT (autres zonages) Zone de forte densité de cavités souterraines	-



4.2.2. PAYSAGE ET PATRIMOINE

4.2.2.1. PAYSAGE

Paysage	Enjeu très fort	Enjeu fort	Enjeu modéré
Topographie	Ruptures de pentes très importantes impliquant de très lourds mouvements de terrain	Ruptures de pentes fortes impliquant d'imposants mouvements de terrain	Ruptures de pentes faibles nécessitant de légers mouvements de terres
Ambiances et qualités paysagères	<p>Zones à enjeux très forts :</p> <p>Paysage remarquable ou emblématique inappropriés à l'installation d'une infrastructure routière</p> <p>Franchissement de fond de vallées aux vues ouvertes (prairies, etc...)</p>	<p>Zones à enjeux forts :</p> <p>Paysage sensible peu enclin à l'installation d'une infrastructure routière</p> <p>Franchissement de fond de vallées cloisonnées (bocages, boisements alluviaux...)</p>	<p>Zones à enjeux modérés :</p> <p>Franchissement de fonds de vallées très boisées</p>
Perception et cônes de vue remarquables	Covisibilités très fortes avec riverains (ou infrastructures majeures)	Covisibilités fortes avec riverains (ou infrastructures majeures)	Covisibilités mineures avec riverains (ou infrastructures majeures)

4.2.2.2. PATRIMOINE

Patrimoine culturel et paysage	Sensibilité très forte	Sensibilité forte	Sensibilité modérée
Patrimoine culturel	<p>Sites classés</p> <p>ZPPAUP</p> <p>Zone de protection de monument historique classé</p> <p>Zones de protection d'une vue lointaine majeure (directive paysagère de la Cathédrale de Chartres)</p>	<p>Sites inscrits</p> <p>Zone de protection de monument historique inscrit</p> <p>zones de transition (directive paysagère de la Cathédrale de Chartres)</p>	<p>Champ d'application de la directive de mise en valeur des paysages à Chartres</p>
Loisirs	-	-	-



4.2.3. MILIEU HUMAIN

Activités humaines	Sensibilité très forte	Sensibilité forte	Sensibilité modérée
Urbanisation et équipements	Zone urbanisée Aéroport ou aérodrome Parcs éoliens	Parcs éoliens en projet Zones d'extension de l'habitat	Zones d'extension et futures ZA Equipements sportifs et de loisirs
Réseaux de grand transport d'énergie et servitudes	-	-	Canalisation de gaz HP Ligne électrique HT ou THT Pipeline Aqueduc de l'Avre
Risques	Etablissements SEVESO (possédant un PPRT approuvé ou prescrit)	Carrières Etablissements SEVESO (seuil bas)	Zones d'autorisation préfectorale d'extraction de matériaux
Agriculture - sylviculture	Silos Cultures à très haute VA (vergers)	-	-

4.2.4. MILIEU NATUREL

Biodiversité et continuités écologiques	Sensibilité très forte	Sensibilité forte	Sensibilité modérée
Inventaires	<p>Sites à enjeu très fort (Ecosphère) :</p> <p>Habitat très rare et/ou très fortement menacé dans le département ou la région considéré</p> <p>Espèce végétale inscrite en liste rouge nationale tome 1</p> <p>Espèce végétale (indigène et non rudérale) très rare et/ou très menacée dans le département ou la région considéré</p> <p>Espèce végétale ou animale prioritaire de l'annexe II de la</p>	<p>Sites à enjeu fort (Ecosphère) :</p> <p>Habitat naturel rare et/ou fortement menacé (cotation EN – UICN) dans le département ou la région considéré ou prioritaire à l'annexe I de la directive Habitats (si typique et en bon état de conservation)</p> <p>Espèce végétale légalement protégée par arrêté ministériel</p> <p>Axe de déplacement d'intérêt régional pour la grande faune ou site d'importance nationale pour l'hivernage/migration</p>	<p>Sites à enjeu assez fort (Ecosphère) :</p> <p>Habitat naturel assez rare, vulnérable (cotation NT - UICN) dans le département ou la région considéré ou inscrit en annexe I de la directive Habitats (si typique et en bon état de conservation)</p> <p>Espèce végétale (indigène et non rudérale) ou animale assez rare ou vulnérable (cotation NT - UICN) dans le département ou la région considéré</p>



	<p>directive européenne Habitats</p> <p>Axe de déplacement d'intérêt national pour la grande faune ou site d'importance internationale pour l'hivernage/migration d'oiseaux</p> <p>Sites à enjeu fort (Biotope)*</p>	<p>d'oiseaux</p> <p>Site ou axe de déplacement à forte fréquentation d'amphibiens ou de chiroptères (plusieurs milliers d'individus concernés)</p> <p>Sites à enjeu moyen (Biotope)*</p>	<p>Espèce végétale inscrite en liste rouge nationale tome 2 (espèces à surveiller)</p> <p>Espèce végétale ou animale peu fréquente inscrite en annexe II ou IV de la directive Habitats ou en annexe 1 de la directive Oiseaux</p> <p>Axe de déplacement d'intérêt départemental pour la grande faune ou site d'importance régionale pour l'hivernage/migration d'oiseaux</p> <p>Site ou axe de déplacement à assez forte fréquentation d'amphibiens ou de chiroptères (plusieurs centaines d'individus concernés)</p> <p>Sites à enjeu moyen (Ecosphère) :</p> <p>Habitat naturel peu dégradé et bien caractérisé, bien que parfois assez commun ou susceptible d'être menacé (cotation NT UICN) dans le département ou la région considéré</p> <p>Espèce végétale (indigène et non rudérale) ou animale assez commune ou susceptible d'être menacée (cotation NT UICN) dans le département ou la région considéré</p> <p>Présence d'un peuplement animal typique et diversifié</p> <p>Axe de déplacement ou site de reproduction/d'hivernage d'intérêt local pour la faune</p> <p>Sites à enjeu modéré (Biotope)*</p>
--	---	---	---

* Le niveau d'enjeu est basé sur la patrimonialité des habitats, sur leur capacité d'accueil en termes d'espèces animales et/ou végétales à dire d'experts, sur la présence avérée ou potentielle d'espèces animales et végétales patrimoniales.



4.3. ANALYSE DE LA CARTE DE SENSIBILITÉ

La carte de synthèse des sensibilités générée permet d'identifier des secteurs particulièrement sensibles. Les enjeux identifiés au sein de ces zones représentent une contrainte rédhibitoire pour le passage d'une nouvelle infrastructure. Celles-ci sont caractérisées par un cumul de plus de deux sensibilités très fortes (voire cinq dans certains cas). Il s'agit :

- Des grandes vallées urbanisées où se concentrent, bien souvent, des enjeux liés à l'urbanisation, au patrimoine et aux zones inondables. Parmi ces secteurs on peut citer :

- La vallée de l'Avre

Ce secteur est caractérisé par la présence du PPRI de la vallée de l'Avre (zones rouges), de zones urbanisées (Saint-Remy-sur-Avre, etc.) ainsi que d'enjeux relatifs à la présence de périmètres de protection de monuments historiques classés ainsi que de périmètres de protection rapprochée de captages AEP (Saint-Remy-sur-Avre et Vert-en-Drouais par exemple).

D'autres enjeux très sensibles peuvent aussi être identifiés, tels que la ZPPAUP de Nonancourt ainsi qu'une zone de sensibilité paysagère (enjeu très fort) comprise entre Saint-Germain-sur-Avre et Saint-George-Motel.

- La vallée de l'Eure

Dans le secteur 1, des zones très sensibles et disparates peuvent être identifiées entre Montreuil et Fermaincourt où se concentrent un secteur paysager d'enjeu très fort (arcades de l'aqueduc de l'Avre, vallée de l'Eure) et une zone naturelle très sensible (pelouses des côtes de la forêt de Dreux).

Un second secteur très sensible peut être repéré, au niveau de l'étang d'Ecluzelles. Celui-ci est généré par les présences cumulées de zones naturelles sensibles (Marais d'Ecluzelles et de Mézières-en-Drouais, Pelouses des côtes de la Noë Robert et de Marsauceux), d'un secteur paysager à très fort enjeu (vallée de l'Eure et étang d'Ecluzelles) ainsi que d'un périmètre de protection rapprochée de captages AEP.

Dans le secteur 3, d'autres secteurs très sensibles sont identifiables au sein de la vallée de l'Eure, au niveau de Jouy (zones rouge de PPRI, zone urbanisée, zone de protection de monument historique classé, site inscrit de la vallée de l'Eure), Entre Lèves et Saint-Prest (PPRI, zones urbanisées, périmètres de



protection de monuments historiques classés, zones naturelles sensibles). Enfin, une dernière zone étendue très sensible de la vallée de l'Eure est repérable entre Luisant et Thivars. Celle-ci est due aux présences cumulées de zones urbanisées, de secteurs paysagers à très fort enjeu (coulée verte de Chartres Sud et Haute vallée de l'Eure semi-ouverte) ainsi que de zones naturelles sensibles (plans d'eau).

- La vallée de la Blaise

La vallée de la Blaise fait ressortir un secteur particulièrement sensible au niveau de Vernouillet. Cette zone est caractérisée par la présence d'un périmètre de protection rapprochée de captages AEP ainsi que de deux secteurs paysager d'enjeu très fort (Dernière poche de nature dans Dreux Sud et vallée de la Blaise pâturée).

□ Des agglomérations de Dreux et de Chartres

Les secteurs centraux de Dreux et de Chartres sont jugés très sensibles compte tenu de l'existence d'une urbanisation dense ainsi que de nombreux monuments historiques classés et de leurs périmètres de protection (Eglise Saint-Pierre, Domaine de la chapelle royale Saint-Louis, Cathédrale de Chartres, Cellier de Loens, Eglise Saint-Martin au Val, etc.).

□ De la zone bordant la RN 154 au nord de Berchères-les-Pierres

Ce secteur est caractérisé par la présence d'un périmètre de protection rapprochée de captages AEP superposée à celle d'une zone de vue majeure sur la Cathédrale de Chartres (Berchères-les-Pierres – La Saussaye).



ANNEXES

Annexe 1 : Liste des études remises par la DREAL Centre à EGIS

Annexe 2 : Liste des organismes consultés

Annexe 3 : Méthodologie de réalisation de la carte de sensibilité, toute thématique confondue



ANNEXE 1 : LISTE DES ÉTUDES REMISES PAR LA DREAL CENTRE A EGIS

Liste des documents

Section Allaines - Nonancourt

- Étude agricole et sylvicole entre Allaines et Nonancourt, Safer, juillet 2010,
- Diagnostic eaux souterraines et superficielles, entre Allaines et Nonancourt, Eau et industrie, mai 2010

Tronc commun RN154-RN12

- Étude faune flore, CETE de Rouen, juin 2000,
- Dossier d'étape, décembre 2003,
 - Étude agricole, Jacques Vertes, Agriculture eau et environnement,
 - CETE Normandie Centre, étude biologique et écologique, novembre 2003,
 - Esquisses d'aménagements paysagers, CETE Normandie Centre, novembre 2003,
 - Espaces et déplacements urbains, CETE NC, novembre 2002,
 - Étude de pollution atmosphérique, CETE NC, janvier 2003,
 - Étude acoustique de la traverse urbaine de Dreux, CETE NM, avril 2003 et août 2003,
 - Déviation de la RN12 à Dreux, qualité des eaux, La Blaise, CETE NC, décembre 2002,
- Diagnostic ouvrage d'art : PI diffuseur rocade ouest de Dreux, viaduc sur la Blaise et la RD928, PI sur voie ferrée, passage souterrain piétons,
- Avant-projet de fondations d'ouvrages, CETE NC, juillet 2003,
- Reconnaissance géotechnique d'Avant-Projet, profils en long, CETE NC, novembre 2004,
- Recensement des indices de cavités souterraines, CETE NC, août 2003,



Liste des documents

- Diagnostic sécurité, CETE NC, juillet 2003,
- Étude hydraulique de franchissement de la Blaise à Dreux, CETE NC, décembre 2002,
- Analyse géométrique de la section et étude géométrique et de l'échangeur ouest de Dreux, CETE NC, novembre 2002,
- Étude des itinéraires de substitution, CTE NC, décembre 2002,
- Étude géométrique du franchissement dénivelé du boulevard Henry IV, CETE NC, novembre 2002,
- Étude géométrique visant la réutilisation optimale de la RN12 au droit de la voie SNCF, CETE NC, novembre 2002,

Conditions de passage sous l'A11

- Étude du franchissement sous l'A11 à l'Est de Chartres, SERIN, juin 2004,

Faisabilité échangeur A11-RN10-RN154

- Étude de faisabilité de l'échangeur A11-RN10-RN154 à l'est de Chartres, CETE NC, juillet 2006,

APS de mise en autoroute concédée, CETE NC, juillet 2008

- Rapport de présentation
- Diagnostic géométrique yc annexe
- Diagnostic ouvrages d'art
- Analyse socio éco, environnement, acoustique, air, paysage
- Étude géologique

Étude de concédabilité, CETE NC, février 2007

- Enjeux environnementaux, étude de trafic, rentabilité, conclusion

Contournement Est de Chartres, DDE28, décembre 2003

- Dossier APS complet

Étude géotechnique du contournement Est de Chartres, SOBESOL, février 1996

- Dossier APS complet



Liste des documents

Liaison RN12-RN154 et contournement ouest de Dreux, institut d'écologie appliquée et CETE NC, septembre 2005

- Étude environnementale au stade préalable

Étude paysagère de la déviation de Saint Remy, CETE NC, avril 2000

- Dossier de concertation, comparaison des variantes, observations

Diagnostic environnemental entre Allaines et Nonancourt, Biotope, septembre 2009

- Diagnostic milieu naturel



ANNEXE 2 : LISTE DES ORGANISMES CONSULTÉS

Organismes	Services	Informations demandées
DREAL Centre	Service Environnement Industriel et Risques	<ul style="list-style-type: none"> - Sites et sols pollués, <ul style="list-style-type: none"> - Carrières, - Cavités souterraines, - Risques naturels liés au sous-sol (PPR, périmètres R111-3 avec règlements et zonages associés) - Zones inondables et PPRI (avec zonages et règlements associés), <ul style="list-style-type: none"> - Données sur les nappes d'eau souterraines (vulnérabilité, usages, etc.). - ICPE et sites Seveso - PPRT (zonages et règlements)
	Service Eau et Biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> - Zones inondables et PPRI (avec zonages et règlements associés), - Données sur les nappes d'eau souterraines (vulnérabilité, usages, etc.).
	Service Evaluation, Energie, Valorisation de la Connaissance	<ul style="list-style-type: none"> - Localisation des éoliennes actuelles ou en projet (zones de développement éolien, etc.).
DREAL Haute Normandie	Service Risques	<ul style="list-style-type: none"> - Sites et sols pollués <ul style="list-style-type: none"> - Carrières - Cavités souterraines - Risques naturels liés au sous-sol (PPR, périmètres R111-3 avec règlements et zonages associés) - Zones inondables et PPRI (avec zonages et règlements associés) - Données sur les nappes d'eau souterraines (vulnérabilité, usages, etc.) - ICPE et sites seveso - PPRT (zonages et règlements)
	Service Energie, Climat, Logement et Aménagement Durable	<ul style="list-style-type: none"> - Atlas des paysages de l'Eure
	Bureau Energie Climat	<ul style="list-style-type: none"> - Localisation des éoliennes actuelles ou en projet (zones de développement éolien, etc.).



Organismes	Services	Informations demandées
BRGM	SGR Centre	<ul style="list-style-type: none"> - Sites et sols pollués, - Cavités souterraines, - Risques naturels liés au sous-sol (PPR, périmètres R111-3 avec règlements et zonages associés)
	SGR Haute Normandie	<ul style="list-style-type: none"> - Sites et sols pollués, - Cavités souterraines, - Risques naturels liés au sous-sol (PPR, périmètres R111-3 avec règlements et zonages associés)
DDT l'Eure et Loir	Service Gestion des Risques, Eau et Biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> - Carrières, - Cavités souterraines, - Risques naturels liés au sous-sol (PPR, périmètres R111-3 avec règlements et zonages associés) - Zones inondables et PPRI (avec zonages et règlements associés).
	Service aménagement urbanisme et habitat	<ul style="list-style-type: none"> - Documents d'urbanisme avec règlements et zonages associés (SCOT, PLU, POS, carte communale) des communes traversées par l'aire d'étude - Localisation des éoliennes actuelles ou en projet (zones de développement éolien, etc.).
	Service Economie Agricole	<ul style="list-style-type: none"> - Les silos et autres équipements agricoles
DDT l'Eure	Service prévention des risques et aménagement du territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Carrières - Cavités souterraines, - Risques naturels liés au sous-sol (PPR, périmètres R111-3 avec règlements et zonages associés) - Zones inondables et PPRI (avec zonages et règlements associés) - Localisation des éoliennes actuelles ou en projet (zones de développement éolien, etc.).
	Planification urbaine et rurale	<ul style="list-style-type: none"> - Documents d'urbanisme avec règlements et zonages associés (SCOT, PLU, POS, carte communale) des communes traversées par l'aire d'étude - Localisation des éoliennes actuelles ou en projet (zones de développement éolien, etc.).



Organismes	Services	Informations demandées
DDT l'Eure	Service économie agricole et territoires ruraux	- Les silos et autres équipements agricoles
ARS Centre	Délégation Territoriale d'Eure-et-Loir	- Captages et périmètres de protection (avec arrêtés préfectoraux)
ARS Haute Normandie	Délégation Territoriale de l'Eure	- Captages et périmètres de protection (avec arrêtés préfectoraux)
Agence de l'Eau Seine Normandie		- Données sur les SDAGE et SAGE - Données sur les nappes d'eau souterraines (vulnérabilité, usages, etc.).
Agence de l'Eau Loire Bretagne	Délégation Centre Loire	- Données sur les SDAGE et SAGE - Données sur les nappes d'eau souterraines (vulnérabilité, usages, etc.).
DRAC Centre	STAP Eure et Loir	- Monuments historiques et périmètres de protection - Informations sur le bâti (vernaculaire, historique, ...) et sites non protégés réglementairement
	Service régional de l'archéologie	- Sites archéologiques et zones de sensibilité archéologique
DRAC Haute Normandie	STAP Eure	- Monuments historiques et périmètres de protection - Informations sur le bâti (vernaculaire, historique, ...) et sites non protégés réglementairement
	Service régional de l'archéologie	- Sites archéologiques et zones de sensibilité archéologique
Institut National de Recherches Archéologiques Préventives		- Sites archéologiques et zones de sensibilité archéologique



Organismes	Services	Informations demandées
Chambre de commerce et industrie de l'Eure et Loir		- les projets de développement économique
Chambre de commerce et industrie de l'Eure	Département aménagement	- les projets de développement économique
SDIS Eure et Loir		- Les ICPE et sites Seveso - les établissements recevant du public
SDIS Eure		- Les ICPE et sites Seveso - les établissements recevant du public
Office National des Forêts	Direction territoriale Centre Ouest Auvergne Limousin	- Données sur les surfaces boisées (localisation, types de peuplement, usages, etc.).
	Direction territoriale Ile-de-France - Nord-Ouest, service foncier et immobilier	- Données sur les surfaces boisées (localisation, types de peuplement, usages, etc.).
Inventaire forestier national	Division d'inventaire forestier de Caen	- Données sur les surfaces boisées (localisation, types de peuplement, usages, etc.).
Centre régional de la propriété forestière d'Ile de France et du Centre		- Données sur les surfaces boisées (localisation, types de peuplement, usages, etc.).
Centre régional de la propriété forestière de Haute Normandie		- Données sur les surfaces boisées (localisation, types de peuplement, usages, etc.).
GRTgaz	Région Val de Seine	- localisation et informations sur les canalisations du secteur (diamètre, profondeur, etc.)
	Région Centre Atlantique	- localisation et informations sur les canalisations du secteur (diamètre, profondeur, etc.)
France Telecom	UI Aquitaine Pôle Mont de Marsan	- localisation et informations sur les lignes et ouvrages du secteur



Organismes	Services	Informations demandées
RTE	Système Electrique Normandie Paris, service developpement, optimisation du patrimoine	- localisation et informations sur les lignes, pylones et postes électriques
	Système Electrique Ouest	- localisation et informations sur les lignes, pylones et postes électriques
Erd	Région Manche Mer du Nord	- localisation et informations sur les lignes, pylones et postes électriques
	Région Auvergne Centre Limousin	- localisation et informations sur les lignes, pylones et postes électriques
TRAPIL	Service maintenance	- localisation et informations sur les canalisations du secteur (diamètre, profondeur, etc.)
SNCF	Siège social	- Projets ferroviaires - Trafics ferroviaires moyens (avec types de trains, composition de chaque type de convoi, réparation jour-nuit, vitesse réelle pratiquée et type de traverse)
RFF	Direction régionale Centre Limousin	- Projets ferroviaires - Trafics ferroviaires moyens (avec types de trains, composition de chaque type de convoi, réparation jour-nuit, vitesse réelle pratiquée et type de traverse)
	Direction régionale Haute et Basse Normandie	- Projets ferroviaires - Trafics ferroviaires moyens (avec types de composition de chaque type de convoi, réparation jour-nuit, vitesse réelle pratiquée et type de traverse)
Etat-major de soutien Défense Rennes		- Emprises militaires, - Zones d'essais, - Zones de servitudes militaires spéciales.
Direction départementale de la protection des populations		- les caractéristiques et la localisation des ICPE de type agricole.



Organismes	Services	Informations demandées
Conseil général de l'Eure et Loir	Direction des routes	<ul style="list-style-type: none"> - Carte et données des trafics (TMJA) - Les projets d'infrastructures - Les itinéraires de circulation douce, voies vertes et itinéraires de randonnée - Cartes et données sur le classement sonore des infrastructures
	Direction des politiques territoriales	<ul style="list-style-type: none"> - Localisation et informations sur les zones d'activités - Projets d'aménagements et d'extensions urbaines (dont le projet de regroupement des zones d'activités)
Conseil général de l'Eure	Direction des routes et des transports	<ul style="list-style-type: none"> - Carte et données des trafics (TMJA) - Les projets d'infrastructures - Les itinéraires de circulation douce, voies vertes et itinéraires de randonnée - Cartes et données sur le classement sonore des infrastructures
	Direction du développement économique et de l'aménagement du territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Localisation et informations sur les zones d'activités - Projets d'aménagements et d'extensions urbaines
CA Dreux		<ul style="list-style-type: none"> - PLU numérisés des communes de la Communauté d'Agglomération
SFDM		<ul style="list-style-type: none"> - Plan des canalisations
Comité départemental du tourisme d'Eure et Loir		<ul style="list-style-type: none"> - Principaux lieux de loisirs et de tourisme, - Plans d'eau à vocation de loisirs



ANNEXE 3 : MÉTHODOLOGIE DE RÉALISATION DE LA CARTE DE SENSIBILITÉS

La synthèse multicritère est obtenue par cumul des contraintes territoriales tous thèmes confondus. Chaque point de l'aire étudiée traduit ainsi en une valeur globale (ou niveau de contrainte globale) les niveaux de contraintes environnementales thématiques qui s'y superposent.

Il est également possible de sortir des cartes de synthèses des sensibilités par thématiques.

La carte de synthèse permet une exploitation optimale de l'analyse environnementale pour la recherche de zones de passage.

Cette discrimination visuelle des résultats permet de minimiser le risque de simplification des enjeux sur le territoire et de conserver une pertinence de l'outil lors des phases d'analyse décisionnelle et de concertation.

